

Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7793e séance
Mardi 25 octobre 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Churkin/M. Zagaynov/M. Iliichev	(Fédération de Russie)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	Mme Power
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	Mme Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	Mme Gerashchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Mise en oeuvre des priorités communes

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2016/822)

Lettre datée du 14 octobre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2016/871)

16-34132 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

Mise en œuvre des priorités communes

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2016/822)

Lettre datée du 14 octobre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/871)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, de la Belgique, du Botswana, du Brésil, du Cambodge, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de la Croatie, des Émirats arabes unis de l'Estonie, de l'Éthiopie, de la Gambie, de la Géorgie, du Guatemala, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iraq, de l'Irlande, de l'Italie, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Kenya, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Maroc, du Mexique, du Nigéria, de la Norvège, de l'Ouganda, du Pakistan, du Panama, des Pays-Bas, des Philippines, de la Pologne, du Portugal, de la République de Corée, de la République démocratique du Congo, de la République islamique d'Iran, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, du Soudan, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande, du Timor-Leste, de la Trinité-et-Tobago, de la Turquie et du Viet Nam à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et Mme Rita Lopidia, Directrice exécutive et cofondatrice de EVE Organization for Women Development (Soudan du Sud), au nom du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes ci-après à participer à la présente séance : Mme Mara Marinaki, Conseillère principale chargée des questions d'égalité des sexes au Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne; Mme Marriët Schuurman, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour les femmes, la paix et la sécurité; M. Paul Bekkers, Directeur du Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; et Mme Louise Sharene Bailey, Chargée d'affaires de la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que le Conseil invite l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/822, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/871, qui contient une lettre, datée du 14 octobre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je tiens à saluer chaleureusement le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à qui je donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence russe du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance très importante pour débattre du rôle des femmes dans la paix et la sécurité.

Les femmes ont un rôle vital à jouer pour la prévention des conflits et la consolidation et le maintien de la paix. Mais, même si cela est maintenant largement reconnu, les femmes sont empêchées, beaucoup trop souvent, de participer pleinement au rétablissement et à la consolidation de la paix. Nous pâtissons tous des effets de ce déficit. Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, l'insécurité et les conflits dans un pays ou dans une région nous touchent tous.

Il y a neuf ans, j'avais pris la parole au Conseil durant son premier débat public sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.5766). Depuis lors, l'Organisation des Nations Unies a réalisé quelques progrès dans la promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. La création d'ONU-Femmes a amplifié la voix des femmes et a donné de l'élan à l'autorité des femmes en matière de paix et de sécurité. Le Bureau de ma représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit axe l'attention internationale sur l'un des plus grands défis moraux de notre époque. Le Conseil a adopté de nouvelles résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Les examens de haut niveaux de l'année dernière relatifs à nos opérations de paix et à notre dispositif de consolidation de la paix, ainsi que l'étude mondiale sur les femmes et la paix et la sécurité, ont suscité de nouveaux engagements et une détermination nouvelle.

Lorsque je suis devenu Secrétaire général, quatre pays seulement avaient des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité; aujourd'hui il y en a 63. Personnellement, j'ai nommé de nombreuses femmes en tant qu'envoyées spéciales et représentantes spéciales. J'ai également nommé la première commandante de la force d'une mission de maintien de la paix et la première Conseillère de police. Des centaines de milliers de femmes et de filles sont aidées et soutenues par des programmes des Nations Unies dans des pays touchés par des conflits. Des tribunaux nationaux et internationaux ont prononcé des verdicts qui sont des jalons historiques en matière de justice pour les femmes. De nombreux pays se sont engagés à agir pour prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits. Ce qui est peut-être le plus important, c'est que l'on voit davantage de processus et d'accords de paix inclusifs. Les pourparlers de paix colombiens comprenaient un groupe chargé exclusivement de la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des droits de la femme. Au sein des gouvernements et des organisations internationales, plus de femmes que jamais auparavant prennent des décisions pour la paix et la sécurité.

Je ne sais que trop bien que, malgré tous ces progrès, la situation est encore loin d'être équitable. J'ai honte des nombreuses atrocités qui continuent d'être commises contre les femmes et les filles, y compris par certains Casques bleus. J'éprouve de la colère devant la persistance de l'exclusion politique des femmes. Les processus de paix, les programmes humanitaires et les plans de consolidation de la paix les négligent, ne satisfont pas leurs besoins et ne protègent pas leurs droits. Regardez les photos des négociations de paix sur la Syrie ou le Yémen. Il y a peut-être une femme assise à la table des négociations ou faisant partie d'une délégation. Cela est pleinement représentatif du tableau global. Et tout cela a pour toile de fond des femmes et des filles qui souffrent d'inégalités aggravées par les conflits et qui sont la cible de crimes particulièrement brutaux commis par des groupes extrémistes violents, notamment Daech et Boko Haram. Alors que nous faisons progresser les priorités et que nous faisons fond sur les efforts précédents, j'exhorte les membres à prendre plusieurs mesures concrètes.

Premièrement, j'exhorte le Conseil à demander des informations sur les femmes et les filles dans tous les rapports et exposés qui lui sont présentés sur les pays touchés par des conflits. Sans informations pertinentes, les mandats de maintien de la paix ne satisferont jamais les besoins des femmes et des filles. Trop souvent, ce qui n'est pas compté ne compte pas.

Deuxièmement, j'exhorte le Conseil à rendre toutes les opérations de paix des Nations Unies responsables de faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de leur travail.

Troisièmement, j'encourage les membres du Conseil à écouter la société civile, et en particulier les groupes de femmes, au cours de toutes leurs délibérations sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Quatrièmement, j'exhorte le Conseil à veiller à ce qu'il y ait des fonds disponibles pour ces activités. Ne pas financer ces priorités constitue peut-être le plus grand obstacle à la mise en œuvre. Je demande aux membres d'affecter au moins 15 % du financement pour la paix et la sécurité aux programmes qui abordent les besoins des femmes et des filles, et d'utiliser pleinement le nouveau fonds de financement commun qui a été mis en place pour canaliser davantage de ressources en faveur des organisations de femmes œuvrant pour la paix.

Et cinquièmement, j'encourage le Conseil à examiner les façons de diversifier davantage les négociations de paix. Malgré 15 années de plaidoyer, cela ne s'est pas encore produit. À l'évidence, de nouvelles idées et une action plus vigoureuse sont nécessaires.

En n'incluant pas les femmes et les filles dans les processus de rétablissement et de consolidation de la paix, nous manquons à nos devoirs non seulement envers les femmes et les filles, mais envers le monde

entier. Ces priorités ne sont pas facultatives, et elles ne sont pas non plus une faveur faite aux femmes et aux filles. Ces priorités sont fondamentales pour édifier une paix durable et faire cesser les conflits qui causent tant de douleur et de dégâts dans le monde. Cela est démontré par des travaux de recherche qui apparaissent chaque année. Je tiens à rappeler au Conseil une constatation parmi tant d'autres, à savoir que les accords de paix ont 35 % plus de chances de durer au moins 15 ans si des femmes sont assises à la table des négociations.

Je n'oublierai jamais la force des milliers de femmes et de filles que j'ai rencontrées dans certains des endroits les plus éprouvants du monde, car ravagés par la guerre. J'ai été inspiré à maintes reprises par les femmes qui travaillent pour prévenir les conflits et construire la paix, et par les sacrifices d'innombrables défenseurs des droits de la femme. J'exhorte le Conseil à tout mettre en œuvre pour réunir les conditions de la paix dans le monde. Je ne relâcherai jamais, et nous ne devons jamais relâcher, les efforts visant à donner d'urgence aux femmes la place qui leur revient de droit au cœur de la consolidation de la paix et de la sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Mlambo-Ngcuka.

Mme Mlambo-Ngcuka (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole au Conseil de sécurité et de présenter au nom du Secrétaire général son rapport (S/2016/822) sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie la présidence russe du Conseil d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et d'avoir proposé d'examiner la mise en œuvre des engagements pris l'année dernière par les États Membres, les organisations régionales et l'Organisation des Nations Unies.

Le débat public de l'année dernière (voir S/PV.7533) avait enregistré le plus grand nombre d'orateurs de toute l'histoire du Conseil de sécurité. Plus de 180 engagements politiques, financiers et institutionnels ont été pris lors de l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000), et une nouvelle résolution du Conseil de sécurité, la résolution 2242 (2015), a été adoptée. Ces engagements sont importants et peuvent faire avancer les choses. Ils ne doivent donc pas être simplement des plans couchés sur le papier; nous devons les traduire par des actes. L'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) menée l'année dernière est également appréciée car elle donne des orientations qui peuvent nous permettre de continuer de faire avancer nos travaux. Aujourd'hui, nous appelons donc les États Membres, les organisations régionales et l'ONU à faire plus pour donner suite aux recommandations de l'étude et traduire nos engagements par des mesures concrètes. Le Conseil est bien placé pour assurer une plus grande responsabilisation mutuelle concernant les engagements pris.

ONU-Femmes est prête à donner suite à un grand nombre des conclusions et recommandations de l'étude mondiale et à répondre à l'appel lancé dans la résolution 2242 (2015). Nous servons de secrétariat pour de nouveaux mécanismes clefs, notamment le nouveau Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité créé par le Conseil et l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire. Nous sommes heureux d'annoncer que nous assurerons également les fonctions de secrétariat pour appuyer le nouveau Réseau des centres de coordination nationaux. Nous répondrons à l'appel à une visibilité et un dynamisme accrus dans ce domaine lancé l'année dernière. Nous mobilisons donc des défenseurs de haut niveau qui peuvent mieux faire porter notre voix et amplifier notre message et notre présence partout, et faire en sorte que la question concernant les femmes et la paix et la sécurité bénéficie du plus large appui possible dans le monde entier. Nous contribuons à la mise en œuvre de l'examen des opérations de paix en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques. Nous travaillons en coopération étroite avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'autres partenaires pour veiller à ce que l'égalité des sexes soit pleinement prise en compte dans les questions concernant la pérennisation de la paix, et les jeunes et la paix et la sécurité. Je félicite la Commission de consolidation de la paix d'avoir adopté une stratégie pour l'égalité des sexes. Elle est le premier organe intergouvernemental à le faire. Nous déployons également des efforts considérables afin de veiller à ce que, pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, l'ONU fasse participer des responsables femmes et respecte et promeuve les droits des femmes.

Même s'il y a encore beaucoup à faire, le rapport annuel de cette année (S/2016/822) indique plusieurs progrès. Pour la première fois, le Fonds pour la consolidation de la paix a dépassé l'objectif consistant à consacrer au moins 15 % des ressources à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation

des femmes. Le pourcentage de femmes bénéficiant de programmes d'emploi temporaire a doublé depuis 2013, atteignant 46 % en 2015. Le pourcentage d'accords de paix dans lesquels figurent des dispositions sur l'égalité des sexes est passé de 22 à 72 % ces cinq dernières années. Ces derniers mois, plusieurs étapes importantes ont été franchies en matière de justice aux niveaux des tribunaux nationaux et internationaux. Au Guatemala, un tribunal national a poursuivi des personnes et les a reconnu coupables d'esclavage sexuel durant un conflit armé. C'était la première fois au monde qu'un tribunal national examinait de telles charges. Durant l'année écoulée, la Cour pénale internationale a prononcé la première condamnation pour des crimes sexuels et sexistes. Et au Sénégal, le procès de Hissène Habré a abouti à la première condamnation d'un ancien chef d'État pour avoir commis un viol qualifié de crime international.

Cependant, il reste de nombreux défis à relever. Le rapport indique également qu'il y a de nombreux problèmes et une stagnation. Le pourcentage de femmes bénéficiant des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration a considérablement baissé pour passer à 12 %. Dans les pays en situation de conflit ou d'après-conflit qui n'appliquent pas de quotas, les femmes occupent seulement 11 % des sièges parlementaires, et leur participation à la vie politique ne s'est guère améliorée ces cinq dernières années. Douze mois après qu'il a été demandé, dans la résolution 2242 (2015), que des femmes de la société civile soient invitées à présenter des exposés au Conseil sur les considérations propres à tel ou tel pays, cet engagement n'a toujours pas été honoré.

Dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit, la situation en matière de mortalité maternelle et d'éducation des filles est beaucoup plus mauvaise qu'ailleurs. Le Conseil de sécurité est parfaitement conscient des atrocités commises contre des femmes et des filles dans des pays dévastés par la guerre. Nous continuons de compter les jours écoulés depuis l'enlèvement des filles à Chibok. Nous restons inquiets pour les nombreuses filles qui n'ont pas été trouvées, au Nigéria ou ailleurs. Nous nous félicitons du retour de 21 d'entre elles. Toutefois, nous continuerons de compter les jours écoulés jusqu'à ce qu'elles soient toutes libérées. De nombreuses informations font également état de violences commises contre des femmes et des filles iraquiennes et syriennes piégées entre Daech et les opérations militaires menées contre celui-ci, y compris la situation actuelle à Mossoul. Des femmes et des filles sud-soudanaises sont violées par des acteurs armés en toute impunité, comme nous le dira sans doute ce matin Mme Lopidia.

En plus de ces exemples de violence extrême à l'égard des femmes, nous avons d'innombrables exemples de marginalisation politique extrême des femmes dans la vie publique et la prise de décisions, ce qui doit également préoccuper le Conseil, compte tenu de son pouvoir considérable. Durant la première année d'existence du Groupe informel d'experts, les membres du Conseil de sécurité ont examiné la situation dans quatre pays : le Mali, l'Iraq, la République centrafricaine et l'Afghanistan. Au Mali, il n'y avait qu'une seule femme parmi les 62 Maliens membres des comités chargés de la vérification et de la mise en œuvre de l'accord de paix,. La représentation des femmes parmi les membres de ces comités chargés de la médiation internationale est également très peu encourageante. En Iraq, il n'y avait aucune femme dans les quatre cellules de commandement chargées de gérer le retour des personnes dans les zones libérées, présidées par le Gouvernement et des membres des forces de sécurité, des cheikhs de tribu, des imams et d'illustres membres des communautés. En République centrafricaine, depuis la fin de la transition, la représentation des femmes dans les institutions nationales a de nouveau chuté, les femmes ne représentant plus que 8 % des membres du Parlement. En Afghanistan, l'énorme investissement de la communauté internationale dans le secteur de la sécurité pourrait offrir bien plus aux femmes. Celles-ci représentent moins de 1 % des membres des forces armées et moins de 2 % des membres de la police nationale.

Dans un grand nombre de ces situations, les femmes sont également peu représentées à l'ONU. Les femmes ne représentent que 13 % de l'ensemble du personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et n'occupent que 11 % des postes de direction. Un tel déséquilibre hommes-femmes à notre niveau ne peut continuer. Nous avons besoin d'une intervention qui inverse la tendance. Ce problème a un coût quotidien pour notre réputation et notre efficacité dans les domaines dans lesquels nous fournissons des services. C'est un défi que le Secrétaire général entrant devra relever pour faire fond sur ce qui a été commencé. Nous nous félicitons de sa volonté de prendre des mesures concrètes pour assurer la parité des sexes à l'ONU. Ce serait une victoire qui pourrait aboutir à une ONU encore plus impressionnante en tirant parti des résultats obtenus jusque-là.

Pour terminer, je voudrais saluer la contribution du Secrétaire général actuel au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le système des Nations Unies a fait d'importants progrès en la matière sous sa direction. Nous savons que ces questions lui tiennent à cœur et qu'il continuera de les défendre à l'avenir, quel que soit le nouveau rôle qu'il tiendra, avec l'appui d'ONU-Femmes, qui le remercie de son intérêt pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous vous remercions également, Monsieur le Président, de l'invitation à présenter un exposé au Conseil aujourd'hui.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie Mme Mlambo-Ngcuka de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Lopidia.

Mme Lopidia (*parle en anglais*) : Je prends la parole aujourd'hui en ma qualité de Directrice exécutive et cofondatrice de EVE Organization for Women Development (Soudan du Sud) et au nom du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité.

Dans mon pays, le conflit se propage, les tensions tribales et communautaires montent et plus de 1,6 million de Sud-Soudanais sont déplacés. Pour la majorité des femmes au Soudan du Sud, la paix et la sécurité restent une idée irréaliste et presque inaccessible. Les femmes ne sont pas protégées, vivent dans la peur, risquent chaque jour d'être violées, n'ont pratiquement aucun moyen d'obtenir justice, sont économiquement défavorisées et leur liberté est restreinte. Pourtant, nous demeurons unies dans notre quête de paix. En tant que militante des droits de la femme et la paix, je rencontre de nombreuses Sud-Soudanaises, et les récits qu'elles me racontent fendent le cœur. Récemment à Bentiu, dans l'État de l'Unité, une femme m'a dit : « J'ai été violée plusieurs fois, mais je dois quand même sortir. Je n'ai pas le choix. Je dois trouver de la nourriture pour mes enfants. Les jours de chance, je sors et rien ne se passe. Les mauvais jours, je sors et je suis violée. »

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur la participation essentielle des femmes à tous les stades des accords de paix; sur les mesures que les soldats de la paix doivent prendre pour inclure les femmes dans les stratégies de protection et, d'une manière générale, pour mieux répondre aux besoins des femmes et des filles; sur notre droit à la justice et à l'établissement des responsabilités; et sur la consolidation d'institutions ouvertes et des cadres nationaux.

À Addis-Abeba, je faisais partie de la délégation de la société civile qui a plaidé pour que les questions relatives aux femmes soient intégrées dans l'Accord pour le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et pour que les femmes participent à toutes les étapes du processus de paix. Il a fallu d'importants efforts de sensibilisation pour que les femmes de la société civile puissent s'asseoir à la table des négociations. L'inclusion des questions relatives aux femmes et la signature de l'accord de paix, en août 2015, ont donné de l'espoir aux Sud-Soudanaises, mais la mise en œuvre de l'Accord n'était pas garantie, comme en atteste la violence qui a éclaté en juillet. La paix et la stabilité ne règneront pas au Soudan du Sud tant qu'il n'est pas intégralement mis en œuvre.

Je reviens tout juste de Nairobi où, avec des partenaires du Soudan du Sud et du monde entier, j'ai participé à un dialogue de paix avec des représentants du Gouvernement de transition, des groupes de femmes locaux et internationaux, des organisations confessionnelles et des représentants du monde universitaire. Il est important que les initiatives de ce genre, propices au dialogue entre les personnes, soient soutenues. Nous nous sommes réunis pour appeler à mettre fin à la violence et pour encourager tous les dirigeants sud-soudanais à passer outre leurs affiliations tribales pour édifier une identité nationale pacifique fondée sur le respect, la diversité, l'intégrité personnelle et l'inclusion des femmes. Les différentes parties à l'Accord doivent honorer leurs engagements; dénoncer la violence, notamment la violence sexuelle généralisée; et respecter la lettre et l'esprit de l'Accord d'août 2015. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent exercer toutes les pressions nécessaires pour garantir que l'Accord soit respecté dans son intégralité par toutes les parties et que des femmes sud-soudanaises représentant les organisations nationales et locales soient incluses dans sa mise en œuvre et dans sa surveillance.

Les femmes qui travaillent à la consolidation de la paix et nos collègues de la société civile en Colombie m'ont également demandé aujourd'hui d'exhorter la communauté internationale à veiller à ce que les accords globaux obtenus à La Havane soient préservés. Je m'associe à elles pour demander que les femmes, notamment les femmes autochtones et afro-colombiennes, continuent d'être associées à toutes les discussions concernant l'avenir de ces accords.

Dans toutes les situations de conflit et de crise, le Conseil de sécurité doit également accorder la priorité à

la protection des femmes et des filles. Les missions de maintien de la paix dotées d'un mandat de protection des civils, notamment la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), ainsi que les organisations humanitaires, doivent mieux s'employer à s'enquérir des besoins des femmes et à y prêter l'attention voulue et à accorder la priorité à leur protection. Dans l'action menée pour veiller à ce que les femmes soient protégées, un aspect crucial doit être d'accroître le nombre de femmes soldats de la paix, afin de donner aux femmes des canaux de communication plus adaptés pour faire connaître leurs préoccupations immédiates en matière de protection et leurs perspectives globales sur les conditions de sécurité.

Prenant acte de l'urgence de la situation dans mon pays, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2304 (2016) en août. Le Conseil de sécurité ne doit pas attendre 2017 pour s'assurer que le Gouvernement et les dirigeants de l'opposition du Soudan du Sud s'acquittent de toutes les obligations énoncées dans la nouvelle résolution, notamment le déploiement d'une Force de protection régionale, l'amélioration des activités de maintien de la paix de la MINUSS et le réalignement des dispositions transitoires de sécurité pour Djouba et autres grandes villes et foyers de tension meurtriers. Le Soudan du Sud s'apparente de plus en plus à un véritable enfer pour de nombreuses femmes or, de mon point de vue, cela ne devrait pas être le cas sous les yeux du Conseil de sécurité.

Si le Gouvernement et les dirigeants de l'opposition au Soudan du Sud ne respectent pas les obligations énoncées dans la récente résolution du Conseil de sécurité, alors le Conseil de sécurité doit infliger des sanctions plus ciblées aux individus concernés et imposer un embargo total sur les armes. Le Soudan du Sud affiche l'un des taux d'armes par habitant les plus élevés au monde, ce qui aggrave la violence dans mon pays. La réticence du Conseil de sécurité à s'attaquer à l'impunité qui se poursuit au Soudan du Sud perpétue le conflit et les répercussions dévastatrices qu'il a sur les femmes.

Par ailleurs, la justice transitionnelle, les mécanismes d'établissement des responsabilités et la réconciliation sont des composantes importantes de l'apaisement, pour les femmes du Soudan du Sud comme ailleurs. Le Conseil de sécurité, l'Union africaine et les États Membres doivent appuyer l'état de droit, y compris avec l'établissement du tribunal mixte pour le Soudan du Sud et la nomination de femmes à des postes à responsabilités au sein dudit tribunal. Le Conseil ne doit pas laisser l'impunité donner libre cours à de nouvelles violences et atrocités. L'établissement des responsabilités doit concerner aussi les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par tous les agents de l'ONU et le personnel international.

Aujourd'hui, la situation dans mon pays a atteint un stade critique et dangereux. La bonne gouvernance, le respect de la société civile, les réformes institutionnelles et le respect des quotas de femmes en matière de partage des pouvoirs s'imposent d'urgence. Récemment, le Soudan du Sud a inauguré son plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), mais la volonté politique de le traduire dans la réalité sur le terrain semble insuffisante, voire absente, et les femmes continuent donc d'être systématiquement exclues de la prise de décisions.

Les voix des femmes, non seulement au Soudan du Sud, mais aussi en Syrie, en Iraq, au Yémen, au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et dans d'autres zones touchées par le conflit dans le monde, doivent être davantage entendues. Le Conseil de sécurité, les États Membres et l'ONU doivent considérablement améliorer leur dialogue avec les femmes de la société civile en période de crise, tant au Siège à New York que dans les missions, y compris celles entreprises par les membres du Conseil de sécurité. En dépit de l'engagement pris à cette même époque l'an dernier, le Conseil de sécurité n'a toujours pas invité les représentantes de la société civile à participer aux consultations portant sur le pays qui les concerne.

De nombreux autres engagements ont été pris l'an dernier durant l'examen de haut niveau de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), sur la promotion de la participation des femmes et de l'égalité des sexes, la priorité à la prévention des conflits, et le financement du programme consacré aux femmes et à la paix et la sécurité. Lorsqu'ils ne sont pas honorés, ces engagements ne sont que des paroles; ils ne contribuent en rien à la paix. J'attends avec intérêt d'entendre les mesures concrètes qui ont été prises ces 12 derniers mois, au Soudan du Sud et dans le monde entier, pour améliorer la vie des femmes touchées par le conflit et pour promouvoir leur inclusion dans tous les processus de prise de décision.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie Mme Lopidia de sa déclaration.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je commencerai par féliciter la présidence russe d’avoir organisé le présent débat.

Il suffit de regarder la salle du Conseil de sécurité et constater le nombre très élevé de délégations d’États Membres qui nous ont rejoints aujourd’hui, et un peu plus vers le haut et voir tous les représentants de la société civile, pour se rendre compte que la communauté internationale en général nourrit un attachement extrêmement fort au programme consacré aux femmes et à la paix et la sécurité. En effet, comme l’a si bien dit le Secrétaire général, il ne s’agit pas dune faveur, maistout simplement de ce que nous devons faire.

Il y a exactement un an, j’étais assis à la place à laquelle se trouve aujourd’hui l’Ambassadeur Churkin pour présider un débat similaire (voir S/PV.7533), à l’occasion duquel 113 États – 113 États, je le répète – ont donné la preuve de leur détermination à honorer des engagements concrets et tangibles s’agissant du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Avant de poursuivre, je voudrais remercier le Secrétaire général de son engagement indéfectible en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité tout au long de ses deux mandats; la Directrice exécutive d’ONU-Femmes, ma chère amie Phumzile; et bien entendu Mme Rita Lopidia de son récit très émouvant. Sans leurs contributions à tous, nous ne pourrions jamais atteindre nos objectifs.

En effet, comme je l’ai dit, il est ressorti clairement de l’examen de haut niveau sur l’application de la résolution 1325 (2000), que mon pays a eu l’honneur de présider l’an dernier, que chacun d’entre nous a des responsabilités incontournables dans ce domaine et que les résultats obtenus dépendent de nous tous. Le pouvoir et la responsabilité doivent être les deux faces d’une même médaille. Je peux dire avec une grande fierté qu’au cours de ces deux années durant lesquelles l’Espagne a siégé au Conseil de sécurité, la résolution 1325 (2000) a été constamment – je dirais même quotidiennement – l’une de nos priorités principales. Je voudrais saisir cette occasion pour évoquer deux aspects fondamentaux devant cette illustre assemblée. Le premier aspect concerne ce qui, à notre avis, a été accompli au cours de ces deux dernières années. Deuxièmement, je voudrais parler des progrès qui ont été réalisés par mon pays dans l’application du programme relatif à la résolution 1325 (2000).

Qu’est-ce que le Conseil de sécurité a accompli au cours de ces deux dernières années? Il a réalisé des progrès vraiment importants.

Premièrement, le Groupe informel d’experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, que l’Espagne copréside avec le Royaume-Uni, a été créé. Il s’agit d’un mécanisme très innovant en termes de méthodes de travail. Je le répète, très innovant. C’est un mécanisme qui fournit aux membres du Conseil les informations spécifiques dont ils ont besoin concernant les mesures prises par les responsables de l’ONU. Il s’agit également d’un mécanisme qui est au service des missions de maintien de la paix, en appuyant leurs efforts visant à intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans les opérations de maintien de la paix. Les experts ont tenu des réunions concernant le Mali, l’Iraq – dont je vois l’Ambassadeur ici, avec qui nous avons accompli un travail exceptionnel –, la République centrafricaine et l’Afghanistan.

Deuxièmement, je pense que nous avons fait en sorte que les administrations nationales réalisent davantage de progrès dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, le Président de l’Espagne a annoncé la création d’un Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des question se rapportant à la résolution 1325 (2000). Le 23 septembre, le Ministre des affaires étrangères de l’Espagne a présidé la cérémonie de lancement du Réseau. La première réunion du Réseau se tiendra en Espagne durant le premier semestre de 2017. Nous remercions l’Allemagne qui accueillera cette réunion en 2018. Plus de 50 États et organisations régionales sont membres fondateurs du Réseau des centres de coordination nationaux.

En outre, comme je l’ai expliqué au début, mon pays a pris, conformément à la résolution 2242 (2015), une série d’engagements qui ont conduit à des progrès importants en Espagne relativement à la résolution 1325 (2000).

Premièrement, nous avons élaboré un nouveau plan d’action national qui est déjà très avancé. Ce sera un plan porteur de changement.

Deuxièmement, nous allons augmenter progressivement le nombre de femmes déployées dans les missions de maintien de la paix. Il importe de

rappeler que depuis 1999, les femmes peuvent accéder à n'importe quelles fonctions au sein des forces armées et que nous donnons également la priorité aux femmes s'agissant de la participation aux opérations de maintien de la paix. Je vois que l'Ambassadrice de la Colombie est ici aujourd'hui. Elle sait très bien que nous avons dépassé le quota de 20 % pour ce qui est du contingent de femmes qui va être déployé dans ce pays magnifique. En outre, nous pensons qu'au fur et à mesure que le nombre de femmes déployées dans les opérations de maintien de la paix augmentera, on pourra régler plus efficacement la question des cas d'atteintes et d'exploitation sexuelles, qui malheureusement se produisent encore.

Troisièmement, nous allons redoubler d'efforts dans le domaine de la prévention et de la formation, aussi bien au niveau national qu'en ce qui concerne des pays tiers, en mettant nos capacités à leur disposition.

Quatrièmement, nous avons accueilli favorablement une initiative que nous jugeons intéressante, à savoir l'initiative canadienne visant à créer un réseau de conseillers militaires et de police en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En outre, nous avons participé à la réunion des Ministres de la défense tenue à Londres en septembre dernier et nous avons pleinement souscrit au communiqué qui a été adopté à cette occasion.

Cinquièmement, j'estime que nous devons tous redoubler d'efforts en matière de financement. Nous avons annoncé une contribution d'1 million d'euros au budget de 2016 pour appuyer des instruments très importants tels que l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire, ou encore pour le renforcement des capacités, notamment au sein des Équipes spéciale de la problématique hommes-femmes du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques.

Enfin, dans le domaine humanitaire, cette année, l'Espagne a alloué 1,7 million d'euros à des projets spécifiques relevant de ce programme, notamment en Palestine, en Syrie et en Jordanie. En outre, à l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire, mon pays s'est engagé, entre autres objectifs, à mettre en place un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes, qui sera appliqué à 100 % des financements alloués à l'action humanitaire en 2018.

Ce programme exige un véritable engagement de notre part. Nous avons les outils et nous avons les résolutions. Il ne nous reste plus qu'à démontrer que nous avons une réelle volonté politique de les utiliser. Nous espérons donc que la participation effective des femmes sera une priorité du prochain Secrétaire général au cours de son mandat. Je l'ai entendu, je le connais et je ne doute pas qu'il en sera ainsi. Toutefois, je voudrais rappeler une série de quatre chiffres, à savoir la résolution 1325 (2000) et la résolution 2242 (2015), en faveur d'une cause qui nous concerne tous. C'est une cause juste, mais avant tout une cause nécessaire, si nous voulons vraiment contribuer à instaurer la paix sur des fondements solides.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à remercier Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, de son exposé passionnant. Je voudrais également saluer les efforts louables déployés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, visant à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je tiens également à remercier Mme Rita Lopida de sa déclaration émouvante. Elle a prêté sa voix aux femmes du Soudan du Sud en exprimant leurs souffrances. Lors de sa dernière visite à Djouba et à Wau, le Conseil de sécurité a pu voir cette réalité de ses propres yeux.

Cette réunion est particulièrement importante car cela fait une année que la résolution historique 2242 (2015) a été adoptée et que le rapport sur l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) a été publié. En dépit de nombreux progrès réalisés au cours des 16 dernières années relativement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il ne s'agit que de progrès temporaires. En effet, les femmes et les filles restent les principales victimes dans les zones de conflit. À cet égard, l'Égypte s'engage, durant sa présence au Conseil de sécurité, à tout mettre en œuvre pour appuyer et renforcer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et mettre en œuvre les résolutions 1325 (2000) et 2242 (2015), de sorte d'assurer la protection des femmes dans les zones de conflit armé et au-delà ainsi que leur participation réelle au maintien et à la consolidation de la paix. Nous comptons coopérer à cet égard avec le Secrétaire général nommé, M. António Guterres.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations figurant dans l'étude mondiale, nous tenons à mettre l'accent sur ce qui suit.

Premièrement, il importe de réaliser un équilibre entre les deux principaux éléments du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à savoir la protection et la participation. En effet, il importe que la communauté internationale accorde une attention suffisante à la protection des femmes dans les zones de conflit et sortant de conflit, tout en garantissant leur participation d'une façon qui assure la complémentarité entre les deux éléments. La raison est que la protection des femmes est une condition nécessaire pour leur participation efficace durant la période d'après-conflit.

Deuxièmement, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité continue de ne pas prendre en compte les souffrances des femmes sous occupation étrangère. Les femmes palestiniennes continuent de ployer sous le joug de l'occupation israélienne, et les hommes ne participent pas efficacement à la mise en œuvre de ce programme, ce qui nuit entièrement à sa crédibilité.

Troisièmement, il importe d'améliorer le dispositif des Nations Unies relatif à la problématique hommes-femmes et la qualité de l'expertise technique, et d'aider les pays à renforcer leurs capacités à cet égard, notamment en augmentant les ressources financières aux fins de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et des résolutions 1325 (2000) et 2242 (2015).

Quatrièmement, il importe de coordonner l'action menée par l'ONU, avec ses différentes institutions, la société civile, les organisations et les groupements régionaux pour mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000), et ce pour éviter la répétition, le double emploi ou le chevauchement des activités. Il importe aussi d'appliquer de façon cohérente les recommandations issues de l'examen de haut niveau de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et celles issues des autres examens menés par l'ONU, outre de fournir les ressources financières nécessaires pour créer le cadre institutionnel qui permettra d'assurer le suivi de l'application de ces recommandations. À cet égard, nous attendons avec intérêt de connaître les contributions et les propositions que fera le Secrétaire général nommé pour renforcer le cadre institutionnel efficace aux fins de la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'ONU.

Cinquièmement, l'adoption par la Commission de consolidation de la paix d'une stratégie pour l'égalité des sexes, et le fait que le Fonds pour la consolidation de la paix ait consacré une partie de ses ressources à l'autonomisation des femmes dans les pays sortant d'un conflit, représentent des pas importants, mais de premiers pas seulement, vers l'objectif souhaité.

L'Égypte a rejoint dernièrement le Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la paix et la sécurité, mis en place à l'initiative de l'Espagne, et a participé à la réunion constitutive du Réseau. Au plan régional, l'Égypte a participé activement à l'élaboration de la stratégie régionale arabe pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), dans le cadre de la Ligue des États arabes et en coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et ce afin d'adapter le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au contexte de la région arabe et, plus important encore, pour qu'il prenne en compte des souffrances des femmes palestiniennes dans les territoires occupés et le rôle des femmes dans la lutte contre le terrorisme et les idéologies extrémistes.

Au niveau national, l'Égypte reste déterminée de sensibiliser ses contingents déployés au sein des missions de maintien de la paix des Nations Unies à la question de l'égalité des sexes. Al-Azahr Al-Charif joue un rôle important s'agissant de contrer les fausses fatwas prononcées par les organisations terroristes dans les zones de conflit relativement au statut de la femme. Enfin, l'Agence égyptienne de développement fournit une aide aux régions en proie à des conflits armés, en tenant compte de la dimension séxospécifique.

Nous appelons à un engagement politique et moral renouvelé aux fins de l'autonomisation des femmes dans les zones de conflit et dans les pays sortant d'un conflit. Les femmes sont l'élément principal du processus de transition d'un conflit à la réalisation du développement, et d'une société déchirée par le conflit armé à une société saine, capable d'aller de l'avant vers la réalisation d'une paix durable.

Mme Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi les personnalités qui ont présenté des exposés ainsi que le Secrétaire général de son engagement personnel en faveur de la promotion du Programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

J'ai quatre points à soulever aujourd'hui, mais il est franchement décevant d'avoir à le faire en 2016. J'espère que la Nouvelle-Zélande présidera de nouveau le Conseil de sécurité, on n'aura plus besoin d'inscrire

à l'ordre du jour une question portant exclusivement sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. J'espère aussi que d'ici là mes collègues ne ressentiront pas le besoin de dire combien il est particulier de remercier « Madame la Présidente », car le fait qu'une femme préside le Conseil ne sera alors plus considéré comme une nouveauté. Quoi qu'il en soit, je voudrais en venir aux points que je veux soulever ici à titre national.

Premièrement, la participation constructive des femmes à toutes les étapes d'un processus de règlement des conflits est essentielle pour instaurer une paix durable. Nous savons que l'égalité des sexes est cruciale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous savons que les femmes et les filles ont un rôle important à jouer en tant que dirigeantes et décideuses dans la prévention et le règlement durable des conflits. Comme le Secrétaire général l'a indiqué, nous disposons de données. La participation des femmes augmente de 20 % la probabilité qu'un accord de paix dure au moins deux ans. Ce pourcentage s'élève à 35 % après 15 ans. Mais trop souvent, cela n'est pas reflété dans nos activités de consolidation de la paix.

Sur une note positive, le processus de paix en Colombie est un exemple de bonnes pratiques s'agissant de la participation des femmes. Comme nous l'avons entendu, les femmes colombiennes ont plaidé avec succès pour l'inclusion des femmes et ont veillé à ce que le processus de paix traite de façon appropriée de questions cruciales, notamment la violence à l'égard des femmes et le déplacement des communautés. Cela doit se poursuivre durant le dialogue en cours en vue d'un accord de paix final, et il faut encourager les fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies à répondre à l'appel les engageant à déployer des femmes.

Nous saluons aussi l'initiative de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Syrie, M. Staffan de Mistura, de créer un conseil consultatif pour les femmes syriennes pour s'assurer que la voix de ces dernières soit reflétée dans le processus de paix. Malheureusement, de tels résultats positifs restent rares, et il nous n'avons pas encore réussi à faire que la participation des femmes soit perçue comme un aspect naturel et nécessaire de tous les processus de paix.

Mon deuxième point est que le Conseil de sécurité doit joindre l'acte à la parole. Nous devons notamment améliorer les mandats des opérations de paix, veiller à ce que les missions des Nations Unies soient dotées de personnel spécialisé et des compétences nécessaires, et faire preuve d'une plus grande ouverture d'esprit en ce qui concerne les personnes qui sont invitées à présenter des exposés au Conseil.

Troisièmement, le système des Nations Unies doit veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit être prise en compte dans toutes ses activités. Les nominations à l'ONU, y compris à des postes à responsabilité, doivent refléter le monde qui nous entoure. Si ce n'est pas l'ONU, qui prendra la responsabilité d'améliorer la représentation des femmes à tous les niveaux? Cela revêt une importance particulière dans des situations de conflit, dans des environnements fragiles ou au lendemain de conflits. Nous devons suivre et examiner ces questions à la Cinquième Commission lorsque nous approuvons et finançons des postes. Il faut également déployer un plus grand nombre de femmes au sein des missions des Nations Unies. Il importe en outre de veiller à ce que le personnel déployé – hommes et femmes – dispose des connaissances et de la formation nécessaires pour lutter contre les problèmes liés au manque d'égalité des sexes ou à l'autonomisation des femmes. Cela exige que nos forces militaires et de police nationales accentuent leurs efforts. La Nouvelle-Zélande s'emploie activement à recruter, promouvoir et retenir davantage de femmes à des postes à responsabilité au sein de ses forces de police et de défense. Nous sommes déterminés à déployer des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions dans le cadre des processus de règlement des conflits.

Ma dernière remarque concerne la nécessité de lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits. Au même titre que les autres pays, la Nouvelle-Zélande condamne le recours à la violence sexuelle, notamment comme méthode de guerre, et appuie les mesures visant à lutter contre ce problème. Il sera essentiel que l'ONU continue de montrer la voie en vue de prévenir et de combattre la violence sexuelle liée aux conflits. La Nouvelle-Zélande a toujours appuyé la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles imputables à des soldats de la paix des Nations Unies. Il est temps que le Secrétariat, les pays fournisseurs et les États Membres débattent franchement des raisons de la persistance de ce problème, des moyens d'y mettre fin et, le cas échéant, de la manière d'y faire face.

La Nouvelle-Zélande est certaine que le Secrétaire général désigné poursuivra la mise en œuvre de ce programme important. Nous apprécions les signaux

importants qu'il a émis concernant son attachement à l'égalité des sexes au Secrétariat, et le fait qu'il ait reconnu que la pleine participation des femmes est essentielle à la paix et à la prospérité.

Nous bénéficierons tous de la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes la paix et la sécurité : l'efficacité opérationnelle de nos missions de maintien de la paix s'améliorera, nos efforts de maintien de la paix seront plus efficaces et nous aurons de plus grandes chances de réaliser une paix durable. Ce sont des objectifs auxquels nous devons tous aspirer.

Mme Gerashchenko (Ukraine) : Je tiens à remercier de leurs exposés détaillés le Secrétaire général Ban Ki-moon, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et Mme Rita Lopidia, Directrice exécutive et cofondatrice de EVE Organization for Women Development (Soudan du Sud). Nous apprécions vivement le dernier rapport en date du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2016/822), paru en septembre dernier, et les recommandations qu'il contient. Nous approuvons les activités des nouvelles structures de l'Organisation, notamment le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité créé par la résolution 2242 (2015), ainsi que les coordonnateurs nationaux des États Membres chargés des questions relatives aux femmes et la paix et la sécurité. La protection des droits de la femme en période de conflit armé est une cause internationale.

Je vais maintenant parler en russe pour informer le Conseil de la situation des femmes ukrainiennes dans le contexte de la guerre déclenchée contre l'Ukraine.

(*l'oratrice poursuit en russe*)

Je lance un appel aux citoyens de la Fédération de Russie; ils doivent être mis au courant de la vérité en ce qui concerne la guerre dans le Donbass et la souffrance des femmes et des enfants ukrainiens. Malheureusement, nous avons une expérience directe des terribles effets des conflits sur les femmes et les enfants. Des millions de femmes ukrainiennes ont subi les agressions militaires commises par la Russie depuis le printemps de 2014, et la Fédération de Russie est pleinement responsable des violations des droits de l'homme commises en Crimée occupée et dans le Donbass. Ces faits ont été reconnus dans deux résolutions récentes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Les femmes et les enfants sont les groupes les plus vulnérables en période de conflit. Je vais présenter quelques statistiques terrifiantes. Selon des données récentes, l'Ukraine compte aujourd'hui 1,7 million de personnes déplacées, dont environ 900 000 femmes et plus de 236 000 enfants. Parmi les pertes civiles enregistrées dans le Donbass ces deux dernières années, on compte 495 femmes.

Je tiens à rappeler dans cette salle le cas de Yelena Lafazan, une femme russophone de Marioupol.. Elle a protégé de son corps sa fille de 9 ans durant les attaques perpétrées à Marioupol il y a deux ans. À sa mort, elle n'avait même pas 40 ans, et sa fille a perdu un de ses membres.. Dans un autre cas, Klim Klimenko, une enfant de 3 ans a été protégée par sa mère durant une fusillade survenue à Kramatorsk en février 2015. L'héroïsme de sa mère, qui n'avait pas 30 ans, lui a sauvé la vie. Durant le conflit armé déclenché par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, 68 enfants sont morts et 152 autres ont été blessés. Il est bien possible, cependant, que ce chiffre soit incorrect car ni les autorités ukrainiennes ni les organisations humanitaires internationales n'ont accès aux territoires occupés. Nous ne pouvons donc pas vérifier le nombre exact de femmes et d'enfants qui sont morts. Ceci concerne la population civile.

Sur le plan militaire, depuis le début de l'agression militaire russe contre l'Ukraine dans la région du Donbass, 2 130 soldats des forces armées ukrainiennes ont été tués, dont deux femmes. Ces soldats protégeaient leur patrie contre l'agresseur. La guerre a fait 1 937 orphelins et 1 213 veuves, sans compter que 1 975 mères ukrainiennes ont perdu un enfant et que 142 femmes ukrainiennes attendent le retour de membres de leur famille emprisonnés dans les oblasts occupés de Donetsk et Louhansk. Et en tant que membre du Groupe de Minsk sur les questions humanitaires, j'informe le Conseil que, malheureusement, le processus de libération des personnes détenues est bloqué et qu'il est utilisé comme moyen de chantage contre les autorités ukrainiennes.

Dans cette situation particulièrement difficile marquée par des violations des droits de lafemme et de l'enfant dans les territoires occupés, l'armée d'occupation russe prend des femmes ukrainiennes en otage. du D'après le Service de sécurité de l'Ukraine, jusqu'à présent, 238 femmes ukrainiennes ont été emprisonnées. À ce jour, 233 femmes ont été soit retrouvées soient relaxées, ou alors leurs corps ont été identifiés , même si cinq sont toujours en prison. La plus

célèbre d'entre elles, Nadiya Savchenko, a passé près de deux ans dans une prison russe. Une autre femme ukrainienne – une journaliste, Maria Varfolomeyeva – a été emprisonnée pendant plus d'un an à Louhansk. Elle a été libérée en mars.

NQui a été échangé contre ces deux Ukrainiennes ? Deux militaires russes – Aleksandrov et Yerofeev – ont été relaxés pour que soit libérée Savchenko, et une autre, Ivan Gorbunov, l'a été pour que soit libérée Mme Varfolomeyeva. C'est un symbole de la guerre que mène la Fédération de Russie dans le Donbass. Les conflits s'accompagnent toujours d'actes de violence contre les femmes et les filles. Nous sommes au courant des cas de traite de personnes dans les territoires temporairement occupés, de violence et d'exploitation sexuelles, et d'utilisation d'enfants dans les activités militaires. Tout cela est incompatible avec le droit international des droits de l'homme et en contraction avec la Convention relative aux droits de l'enfant, que la Fédération de Russie a ratifiée.Je vais donner quelques exemples. Le mois dernier nous avons découvert un fait choquant concernant le caractère sexiste de la violence dans les territoires temporairement occupés de l'oblast de Donetsk. Cette violence est imputable aux membres de groupes armés et de groupes terroristes, notamment aux combattants de la « Brigade internationale de Pyatnashka » de la prétendue « République populaire de Donetsk ».. Elle s'est notamment traduite par l'ouverture d'établissements où des mineurs étaient contraints de fournir des services sexuels et par l'organisation d'une traite d'êtres humains. Nous avons notamment découvert que des ressortissants étrangers avaient aménagé des studios pour produire de la pornographie infantile et que les images étaient ensuite diffusées à l'étranger. En outre, des enfants ont été recrutés et ont reçu une formation militaire afin de prendre part aux combats. C'est là un autre exemple de ce que nous nous employons à combattre au sein du sein du groupe de travail de Minsk sur les questions humanitaires.

Un groupe d'adolescents est détenu dans les geôles de la soi-disant République populaire de Donetsk pour sabotage. Nous avons les vidéos de leurs interrogatoires, sur lesquelles on peut voir des enfants de 14 ans, en larmes et effrayés, être menacés au point d'avouer toutes sortes de crimes. Ces vidéos ont été mises en ligne sur Internet par les milices. En attendant, ces enfants croupissent toujours en prison, sans qu'on ne sache rien de leur sort, car les organisations internationales des droits de l'homme ne sont pas autorisées à les voir. Selon plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, une personne mise en prison par les milices sur quatre a été victime ou témoin de violences. Des militants des droits de l'homme signalent que la violence sexuelle fait partie des méthodes de torture utilisées pour semer la panique et la peur.

Ces faits donnent une idée de la situation réelle des droits de l'homme, ou plus exactement du non-respect de ces droits, dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine. Les informations détaillées sur la situation des droits de l'homme dans ces territoires occupés sont très rares, les autorités ukrainiennes ne disposant d'aucunes statistiques précises, y compris concernant la violence sexiste, puisqu'il n'y a pas d'organisations ukrainiennes de défense des droits de l'homme présentes dans les territoires contrôlés par les rebelles. Lesquels, par ailleurs, n'autorisent aucune organisation internationale des droits de l'homme à rentrer sur le territoire, que ce soit la Croix-Rouge, Médecins Sans Frontières ou les organismes des Nations Unies. Résultat, nous n'avons pas pu constituer de dossiers de preuves complets concernant ces cas de violence, y compris les violences sexuelles.

À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour renouveler, une fois de plus, au nom de l'Ukraine, notre appel à l'ONU pour qu'elle inclue dans les mandats des organes compétents la nécessité de lutter contre les violences sexuelles commises pendant le conflit armé qui a été provoqué en Ukraine et en Crimée. Il est extrêmement important pour nous que l'ONU ne nous soutienne pas seulement en paroles mais aussi en actes, afin que nous puissions véritablement évaluer la situation sur le terrain et réunir des données qui pourront être présentées dans les rapports du Secrétaire général et donner lieu par la suite à de nouvelles recommandations.

Pour ce qui est des mesures prises par mon pays en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le contexte actuel d'agression étrangère dont il est victime et d'occupation d'une partie de son territoire, je voudrais dire ce qui suit. Les Ukrainiennes se mobilisent pour faire face à la situation en cours. Qu'elles soient politiciennes, travailleuses sociales, bénévoles ou militantes des droits de l'homme, les femmes travaillent activement au rétablissement de la paix, et leur rôle sur la question des femmes et la paix et la sécurité est extrêmement important et chaque jour plus grand.

Je voudrais aussi signaler qu'actuellement les femmes représentent 12 % des membres du Gouvernement et du Parlement en Ukraine. Elles jouent un rôle très

actif dans de nombreux domaines, à commencer par les processus de rétablissement de la paix. En février 2016, le Gouvernement ukrainien a adopté un plan d'action national pour appliquer la résolution 1325 (2000). La mise en œuvre de ce plan va nous permettre de garantir une plus grande participation encore des femmes dans les activités de maintien de la paix et les processus de prise de décisions dans le domaine de la sécurité et de la défense nationales, et de poursuivre notre lutte contre la violence sexiste.

L'agression dont est victime l'Ukraine a eu pour effet d'accroître la participation des femmes aux processus de rétablissement de la paix, et le Président ukrainien a nommé une femme en charge du processus de paix dans la région du Donbass. Nous avons également des femmes dans au moins deux groupes de travail de Minsk, celui sur les questions humanitaires et celui sur les questions politiques, et ces femmes mettent tout en œuvre pour trouver une solution pacifique à la situation dans le Donbass.

La guerre s'est également traduite par une augmentation du nombre de femmes dans les forces armées. De nombreuses Ukrainiennes ont volontairement signé des contrats d'enrôlement afin de protéger leur pays face à cette agression. On compte aujourd'hui 19 892 femmes dans l'armée ukrainienne, dont 2 458 ont le rang d'officier et 17 000 celui de soldat ou de sous-officier. Sur ce nombre, 266 femmes sont directement mobilisées dans les rangs des forces armées. Les femmes jouent également un rôle important dans la fourniture de soins médicaux sur le front et elles contribuent souvent de manière très active à sauver à la fois des civils et des militaires dans le cadre de ce conflit. Cette année, nous avons pris un certain nombre de mesures spéciales pour tenir compte de la problématique hommes-femmes dans la réforme du secteur de la sécurité. Bien que ces mesures n'en soient qu'au tout premier stade, pour dire les choses franchement, elles donnent déjà des résultats et ont provoqué une transformation dans les structures et la culture militaires.

L'été dernier nous avons étendu la liste des spécialités dans lesquelles les femmes peuvent servir l'armée, y compris pour ce qui est des fonctions militaires. Nous avons maintenant besoin d'avoir des conseillers pour la problématique hommes-femmes au sein de l'armée et nous espérons qu'il en sera bientôt ainsi et que le Gouvernement prendre les mesures à cet effet. Nous envisageons également d'importants changements dans les textes de loi afin d'éliminer les barrières, de garantir une représentation équitable des femmes dans l'armée et de renforcer le contrôle parlementaire de la sécurité et de la défense nationales.

Pour lutter de manière appropriée contre la violence à l'égard des femmes, une des mesures que va prendre le Parlement sera de ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Les textes de loi pertinents ont déjà été présentés au Parlement et j'espère que ce dernier les ratifiera à l'automne.

Pour conclure, je voudrais souligner que l'Ukraine entend continuer à promouvoir les droits des femmes et à veiller à leur participation aux négociations de paix et à la reconstruction après le conflit, de même qu'à protéger les femmes contre toutes les formes de violence.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : mise en œuvre des priorités communes ». Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Mlambo-Ngcuka, de leurs exposés. J'ai par ailleurs écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de la représentante de la société civile.

Grâce aux efforts collectifs des États Membres, des organismes des Nations Unies et des organisations régionales, la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité a progressé ces derniers temps. La communauté internationale a déployé de vastes efforts pour garantir la sécurité des femmes, protéger leurs droits et intérêts et encourager un rôle accru des femmes en matière de paix et de sécurité. Ces efforts se traduisent aujourd'hui par des progrès. Dans le même temps, la situation internationale sur le plan de la sécurité demeure complexe et grave, avec de fréquents conflits régionaux. Dans certains pays et certaines régions, les menaces que sont le terrorisme et l'extrémisme violent sont en plein essor. Et les femmes, qui constituent un groupe particulièrement vulnérable à cet égard, sont les premières victimes de cette violence. Il faut une coopération et une coordination étroites au sein de la communauté internationale pour fournir une assistance aux femmes et améliorer globalement la protection des femmes dans les situations de conflit. Je voudrais à cet égard mettre en avant les éléments suivants.

Premièrement, le règlement politique des différends régionaux doit être encouragé afin de créer un environnement favorable à la protection des droits et intérêts des femmes. La communauté internationale doit plaider en faveur de modèles de coopération et d'un développement pacifique où tout le monde est gagnant, aider les pays concernés, promouvoir les règlements politiques et la réconciliation nationale, ainsi que le dialogue et la consultation comme moyen de régler les différends et de garantir que les femmes sont épargnées par les effets des conflits et à même de jouir des dividendes de la paix. La pleine participation des femmes à la prise de décisions doit être garantie à toutes les étapes des processus de paix, afin qu'elles puissent faire valoir leurs atouts incomparables et agir comme force positive dans le rétablissement de la paix.

Deuxièmement, il faut promouvoir le développement socioéconomique pour tous afin de fournir une base solide à l'autonomisation des femmes. La communauté internationale doit assister les pays concernés dans leurs efforts de reconstruction après le conflit en les aidant à renforcer leurs capacités de manière à favoriser le développement socioéconomique et à mieux protéger les droits et les intérêts des femmes. La communauté internationale doit aussi fournir activement une aide au développement et un appui technique aux pays en développement pour les aider à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et dans le même temps guider les associations de femmes et les groupes de la société civile pour qu'ils puissent jouer un rôle positif et constructif à cet égard.

Troisièmement, il faut encourager la coopération entre les diverses entités des Nations Unies afin de créer des synergies en faveur de la protection des femmes en temps de conflit. Le Conseil de sécurité doit pleinement s'acquitter de sa responsabilité première en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, accorder la priorité au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et renforcer sa coordination avec les organes compétents, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et ONU-Femmes. Dans le cadre de ce processus, les différents organes des Nations Unies doivent pleinement mettre à profit les mécanismes existants et en améliorer l'efficacité, tout en mettant un accent important sur le rôle que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans la protection des femmes en période de conflit.

Quatrièmement, il faut veiller à lutter contre la violence sexuelle en période de conflit, afin de protéger effectivement les droits et les intérêts légitimes des femmes. La communauté internationale doit être très vigilante face aux actes odieux commis par les terroristes et les extrémistes qui s'en prennent aux femmes, et combattre ces actes énergiquement. La communauté internationale doit également reconnaître le rôle moteur joué par les pays concernés, et les aider pour qu'ils puissent mettre en œuvre intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en renforçant leurs capacités de lutte contre la violence sexuelle. La communauté internationale doit répondre comme il convient aux menaces terroristes, veiller à ce que progresse la coopération antiterroriste internationale et prendre des mesures d'ensemble pour protéger les femmes des forces terroristes et extrémistes.

En septembre 2015, la Chine et l'ONU ont organisé conjointement le Sommet mondial sur les femmes. Y étaient présents le Président chinois, Xi Jinping, et des représentants de plus de 140 pays, y compris quelque 80 chefs d'État et de gouvernement. Le Sommet s'est conclu sur un texte de consensus international, où les dirigeants des pays du monde ont renouvelé leur engagement à l'égard de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, et qui est appelé à avoir une incidence majeure et profonde sur la cause mondiale des femmes. Le Président Xi Jinping a annoncé à cette occasion le nouvel engagement de la Chine à l'appui de la promotion de la cause mondiale des femmes, qui prévoit notamment une contribution à ONU-Femmes et l'apport d'une assistance aux pays en développement. Ces engagements démontrent l'action concrète que mène la Chine en la matière et la force de son attachement à un sain développement de la cause mondiale des femmes. La Chine s'efforce à tous égards de mettre en œuvre ces engagements.

En mai, la présidence chinoise du Groupe des Vingt pour 2016 a tenu à Xi'An la réunion « Women 20 », sur le thème de l'égale participation et du développement novateur, dans le but de mobiliser en faveur d'une participation égale des femmes au développement économique et à la gouvernance mondiale, ainsi que d'une meilleure autonomisation des femmes sur le plan économique. La Chine est disposée à continuer d'oeuvrer activement, de concert avec le reste de la communauté internationale, en faveur de la mise en œuvre des objectifs relatifs aux femmes, et à la paix et la sécurité, ainsi que de s'efforcer inlassablement

de continuer de faire progresser la cause mondiale des femmes.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre à mes prédécesseurs pour remercier les intervenantes d'aujourd'hui, Mme Mlambo-Ngcuka et Mme Rita Lopidia, de leurs précieux éclairages sur cette question des plus importantes. Je commencerai par une citation de Mme Alaa Murabit, militante libyenne, qui tenait les propos suivants :

> « Je suis vendeuse d'armes en Libye, mais mes armes, elles, réduisent la violence et durent, plus longtemps qu'une balle ».

Il va sans dire que les armes que vante Mme Murabit ne sont pas de vraies armes, mais prennent la forme de la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits. Je pense que ces paroles illustrent parfaitement la raison pour laquelle le Conseil de sécurité tient des débats annuels sur la question des femmes, et de la paix et la sécurité depuis maintenant plus de 15 ans : la question de la participation des femmes a des effets réels et tangibles sur la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Nous continuons d'être témoins d'un grand nombre de conflits autour du monde. Selon la Banque mondiale, 90 % des conflits, entre 2000 et 2009, étaient des reprises de conflits. Sur cette toile de fond, il est absolument essentiel de veiller à la participation des femmes aux processus de paix, ainsi qu'au succès et à la pérennisation de cette participation. À titre d'exemples, citons l'accord de paix conclu en 2014 à Mindanao, aux Philippines, après 17 années de conflit, et l'accord conclu récemment en Colombie après un demi-siècle de guerre civile; il est intéressant de constater que dans ces deux cas récents, un tiers des négociateurs présents à la table de négociation étaient des femmes. Tout comme dans le cas de Mme Murabit, en Libye, ces exemples illustrent qu'il y a beaucoup de militantes qui cherchent, et réussissent, à ramener la paix dans leur pays.

L'année 2015 est à marquer d'une pierre blanche en ce qui concerne le programme pour les femmes, et la paix et la sécurité. Le Conseil de sécurité y a adopté la résolution 2242 (2015), huitième résolution sur le sujet, qui présente l'éventail des normes progressivement accumulées sur la question. Nous nous félicitons de la poursuite de sa mise en œuvre. Près de 70 pays ont d'ores et déjà annoncé les engagements qu'ils ont pris à l'échelle nationale à cet égard. Nous nous félicitons également de la mise en place d'un Groupe informel d'experts en application de la résolution. Nous apprécions les efforts réalisés en sus de l'application proprement dite de la résolution, telle la création de cellules de coordination nationale dans une cinquantaine de pays aux fins de l'échange de pratiques optimales sur la question. En outre, la réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, que le Japon a co-organisée à Londres le mois dernier, a contribué à renforcer la dynamique existante en faveur de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix.

Ces évolutions montrent que les normes, comme les engagements, sont déjà en place. Je pense que, pour faire progresser ce programme, les membres du Conseil doivent à présent mettre en œuvre leurs engagements. Le Japon a poursuivi résolument, pour sa part, la mise en œuvre des engagements qu'il avait annoncés en octobre dernier. À cette fin, le Japon s'est attelé au suivi de la mise en œuvre de son plan d'action national cette année. De plus, nous avons exprimé notre volonté d'aider les autres pays à élaborer leur propre plan d'action.

Premièrement, le Japon et ONU-Femmes ont organisé conjointement un symposium régional Asie-Pacifique à Bangkok en juillet, dans le but de mettre en commun l'expérience respective des participants en matière de création et de mise en œuvre de plans d'action nationaux. De même, le Japon a apporté son appui au projet d'ONU-Femmes pour les pays de la Ligue des États arabes. En finançant les projets d'ONU-Femmes et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Bangura, le Japon entend protéger et autonomiser les femmes déplacées et migrantes au Moyen-Orient et en Afrique. Il s'agit d'une question qui, dans le monde d'aujourd'hui, exige une attention immédiate et constante de la part du Conseil de sécurité comme l'ont éloquemment démontré nos intervenantes au débat d'aujourd'hui.

Avant de conclure, je voudrais préciser que le Japon accueillera une nouvelle fois l'Assemblée mondiale des femmes (WAW!) à Tokyo, en décembre, pour la troisième année consécutive. Les femmes et la paix et la sécurité seront l'un des principaux sujets de la discussion, dont je me réjouirai de transmettre les résultats aux membres du Conseil. Les membres du Conseil de sécurité doivent rester unis pour la promotion de ce programme. Cette démonstration d'unité est d'un grand poids sur le plan politique et permet de transmettre un message plus puissant au monde. Durant son mandat au Conseil, le Japon continuera son travail avec les

membres de celui-ci, ainsi qu'avec l'ensemble de l'ONU, pour promouvoir cet important programme.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, de la convocation de cet important débat sur la question des femmes, et de la paix et la sécurité, et saluer, également, les exposés réalisés par le Secrétaire général, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Mlambo-Ngcuka, que nous félicitons de son travail acharné et de ses succès à la tête de cette instance, ainsi que le témoignage considérablement important de Mme Rita Lopidia.

Les différentes formes de violence, de discrimination et d'inégalité entre les sexes subies par les femmes et les filles, procédant de différents facteurs d'origine politique et socioéconomique qui aggravent les inégalités, sont une cause de tensions primordiale dans le monde d'aujourd'hui, d'autant que, du fait des conflits armés à différentes échelles, l'incidence de la guerre sur les femmes reste considérable et disproportionnée.

Le rapport qui nous a été présenté aujourd'hui (S/2016/822) illustre les quelques avancées spécifiques qui se sont produites dans le cadre du programme pour les femmes, et la paix et la sécurité. Un exemple en est l'augmentation du nombre d'accords de paix qui prévoient désormais des dispositions spécifiques sur la question des femmes. On a également constaté une augmentation de la participation des femmes aux processus de médiation co-organisés par les Nations Unies. Il s'est produit, en outre, des avancées importantes à caractère normatif, tout au long de ces 15 années, dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il n'en reste pas moins que de grands défis perdurent, à savoir notamment que les femmes dans les situations de conflits armés continuent d'être les victimes disproportionnées de brutalités, de subir les conséquences des conflits et de faire l'objet de violences et d'atteintes sexuelles systématiques et récurrentes. Le Venezuela appelle à mener une lutte déterminée contre la marginalisation, l'injustice et les différentes formes de violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles en période de conflits armés. Ces actes inexcusables ne font que refléter et exacerber les déséquilibres et les inégalités auxquels sont déjà exposées les femmes et les filles avant même les conflits armés et créent des conditions particulières de vulnérabilité qui exigent une attention urgente et un engagement politique au plus haut niveau.

Nous estimons également prioritaire d'examiner les causes profondes à l'origine de la féminisation de la pauvreté et du manque d'accès aux services de santé, à l'emploi et à la vie politique et économique. C'est pourquoi il faut éviter de promouvoir des modèles non inclusifs et des stéréotypes qui ne tiennent pas compte de la diversité et de la richesse culturelles et ethniques de notre monde. La femme ne peut pas continuer à faire l'objet de manipulations ni être soumise à une exploitation commerciale, militaire, politique ou autre.

Nous sommes convaincus que la participation et la contribution des femmes à tous les niveaux, à toutes les phases et à tous les aspects de la gestion des conflits sont indispensables à la prévention et au règlement de ces derniers et à l'instauration d'une paix durable. Il sera impossible d'instaurer une paix et une sécurité internationales si l'on n'inclut pas et si l'on ne prend pas en considération la moitié de la population mondiale, à savoir les femmes et les filles.

L'optimisation des efforts axés sur la mise en œuvre effective des résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité exige une véritable coordination des États concernés au sein des diverses instances des Nations Unies pertinentes en la matière et conformément à leur mandat respectif, et des divers organismes régionaux et sous-régionaux qui ont inclus cette question dans leurs domaines d'action. Dans le cadre de ces efforts et de ces initiatives, il faut examiner la façon d'inclure la participation des femmes dans chacun des contextes nationaux et prendre en considération les modèles politiques dominants, de même que les structures sociales et religieuses de chaque société afin d'être en mesure d'examiner au mieux cette question selon les contextes spécifiques et de prendre les mesures les plus appropriées.

Il est désormais établi que dans le domaine de la paix et de la sécurité, le pourcentage de l'aide visant à promouvoir l'égalité des sexes est bien inférieur à ce qui serait nécessaire pour honorer les engagements pris en la matière. C'est pourquoi un aspect fondamental de ce processus est l'octroi de ressources suffisantes pour renforcer la résilience dans les zones en situation de conflit armé et d'après-conflit, ainsi que les capacités institutionnelles des États s'agissant de la problématique hommes-femmes et des systèmes de justice, de santé, de bien-être social, d'autonomisation et de formation à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité.

Un autre grand défi auquel est confrontée la communauté internationale aujourd'hui, ce sont les niveaux de violences et d'atteintes sexuelles perpétrées par les groupes terroristes qui s'en servent comme instruments de guerre, voire de terreur, au Moyen-Orient et en Afrique, ce qui est le cas en particulier de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), ainsi que de Jeïch el-Islam, d'Al-Qaida, du Front el-Nosra, de Boko Haram et de tous les groupes et milices associés. Des milliers de femmes et de filles ont été victimes des crimes et autres atrocités de l'EIIL, notamment celles des minorités ethniques et religieuses. Boko Haram a enlevé plus de 2000 filles dont 276 sont toujours portées disparues. Il est inadmissible qu'aujourd'hui dans le monde, des femmes et des filles continuent à être considérées comme un butin de guerre. C'est une atteinte à notre condition humaine. C'est une honte. Nous nous devons également de mentionner la situation des femmes et des filles dans les territoires palestiniens occupés où elles sont victimes d'une violence disproportionnée, d'assassinats et de détentions. D'autres conflits, comme ceux qui affligent la Syrie, l'Iraq, la Libye et le Yémen ont transformé les femmes en objets de haine, de violence et d'attaques. Tous ces actes constituent des violations flagrantes du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous ne pouvons plus tolérer l'impunité face à ce type de crime. Le Venezuela préconise l'obligation redditionnelle pour toutes les formes de violence sexuelle et l'application de sanctions exemplaires contre les instigateurs et les responsables de ces crimes.

À cet égard, nous réitérons encore une fois notre appel au respect intégral des dispositions et des résolutions émanant du Conseil portant sur l'interdiction de fournir des armes et un appui financier et logistique à ces groupes afin de neutraliser leurs capacités opérationnelles et leurs pratiques abominables d'exploitation et de violence sexuelles. Par ailleurs, nous lançons un nouvel appel en faveur d'une coordination stratégique des efforts déployés afin de prévenir la violence sexuelle et de lui opposer ensemble des efforts visant à prévenir l'extrémisme violent et le terrorisme. De même, nous tenons encore une fois à condamner de manière catégorique tous les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des forces étrangères et du personnel militaire, politique ou civil de l'Organisation déployé dans des opérations de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales, ainsi que par le personnel local. À cet égard, conformément aux dispositions de la résolution 2272 (2016), nous appuyons la politique de tolérance zéro face aux incidents de violence sexuelle passés ou futurs dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix ou missions militaires mandatées ou appuyées par le Conseil de sécurité. L'ONU doit faire montre de cohérence et de fermeté en matière de prévention de ces actes et surtout pour ce qui est de l'obligation redditionnelle des membres du personnel des Nations Unies ou des forces internationales qui se sont rendus coupables de ce type de délit.

Nous tenons enfin à réaffirmer notre ferme conviction que la femme est le protagoniste et le vecteur indispensables de la lutte pour l'émancipation de nos peuples. Dans notre pays, les femmes jouent un rôle essentiel dans l'édification de notre société et le processus de notre révolution bolivarienne a institué des mesures très importantes d'ordre juridique et institutionnel pour instaurer l'égalité des sexes à tous les niveaux de l'État et de la société.

Au niveau mondial, les femmes sont appelées à jouir des mêmes chances et des mêmes conditions dans des processus de développement et de consolidation de la paix qui soient inclusifs, égalitaires et transformateurs. Dans le cadre de ce processus historique et capital, nous réitérons l'engagement de notre pays à la réalisation de ce noble objectif afin que l'humanité s'acquitte de sa dette historique envers les femmes.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier la présidence d'avoir convoqué cette séance opportune, à peu près un an après l'achèvement de l'examen de la résolution 1325 (2000). Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la Directrice exécutive D'ONU-Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka et Mme Rita Lopidia du Soudan du Sud, représentante la société civile, pour leurs exposés respectifs. Ma délégation apprécie au plus haut point leur engagement inlassable en faveur des droits et de l'autonomisation des femmes dans la poursuite de la paix et de la sécurité, et nous rendons hommage à leurs efforts continus à cet égard.

La Malaisie souscrit à la déclaration qui sera faite par la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Je tiens cependant à ajouter les remarques suivantes afin d'apporter de nouvelles contribuions au présent débat.

L'examen de haut niveau et son étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) ont imprimé un nouvel élan international à la concrétisation intégrale de la participation des femmes et renforcé leur influence

sur les questions de paix et de sécurité. De même, l'adoption de la résolution 2242 (2015) a encouragé le Conseil de sécurité à examiner les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité de manière plus approfondie, y compris dans des contextes spécifiques à chaque pays par le biais du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Je saisis cette occasion pour saluer l'Espagne et le Royaume-Uni et les féliciter de leur direction avisée du Groupe informel d'experts, qui a permis d'enrichir les débats plus larges au sein du Conseil. Nous applaudissons les mesures prises par les États Membres pour adopter ou examiner leurs plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité, et appelons à la poursuite de leur mise en œuvre.

La mise en place d'un Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la paix et la sécurité constitue une autre plateforme utile permettant l'échange d'informations et de données d'expériences entre les États Membres, notamment en ce qui concerne les plans d'action nationaux.

S'il y a eu des progrès, nous soulignons que davantage peut et doit être fait pour mettre pleinement à profit le programme pour les femmes de la paix et la sécurité au service du règlement et de la prévention des conflits armés. À notre avis, il y a trois domaines clefs qui requièrent davantage d'attention, à savoir les processus de paix, le maintien de la paix et l'élaboration de politiques.

Nous appuyons pleinement les efforts visant à accroître et à privilégier la participation des femmes à tous les niveaux des processus de paix et des efforts de médiation. Le processus de paix en Colombie nous a montré que l'importante participation des femmes, aussi bien dans les pourparlers de paix à La Havane que dans les consultations nationales et régionales, a été essentielle à la conclusion de l'accord de paix initial entre le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire.

Le fait que les médiateurs internationaux et les parties aux négociations recourent plus souvent à des spécialistes de l'égalité des sexes lors de la rédaction d'accords de paix, ce qui a abouti à l'inclusion de dispositions sexospécifiques dans un plus grand nombre d'accords, constitue une autre évolution positive qui doit être poursuivie.

Nous partageons également l'évaluation selon laquelle la présence de femmes soldats de la paix dans les zones de conflit peut faciliter les mesures de confiance et favoriser l'interaction avec les communautés locales et les populations touchées, en particulier les femmes et les enfants.

En plus de souscrire aux « trois P » que sont la planification, les promesses de contributions et la performance, le communiqué de Londres, adopté par la réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, le mois dernier, a également réaffirmé l'engagement en faveur d'un accroissement de la participation des femmes dans les rôles en uniforme. À cet égard, il m'est agréable d'annoncer qu'au 16 septembre, la Malaisie avait augmenté de 26 à 40 le nombre de femmes militaires au sein de ses contingents déployés dans le cadre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Par ailleurs, conformément aux engagements en matière de renforcement des capacités que nous avons pris au Sommet sur le maintien de la paix de 2015, le Centre malaisien de maintien de la paix a organisé, au cours de la première moitié de 2016, trois cours de formation sur l'égalité des sexes, la diversité culturelle et la protection des civils, ce dernier en coopération avec le Gouvernement japonais. Ces cours ont profité à plus de 40 membres du personnel militaire et civil. Nous espérons pouvoir poursuivre et développer cette formation au cours des années à venir.

La résolution 1325 (2000) avait reconnu la nécessité de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans l'action politique, sécuritaire et humanitaire. Si des progrès ont été réalisés s'agissant d'intégrer les questions sexospécifiques dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies, notamment avec l'adoption récente de la stratégie de promotion de l'égalité des sexes de la Commission de consolidation de la paix, la route est encore longue pour mettre pleinement en œuvre ces politiques.

À cet égard, la Malaisie estime que l'augmentation du nombre de femmes à des postes de décision contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques holistiques et tenant compte de l'égalité hommes-femmes, qui profitent à la collectivité, à l'État et à l'Organisation dans son ensemble.

L'appel lancé dans la résolution 1325 (2000) en faveur d'une plus grande représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision reste aussi impératif

et pertinent aujourd'hui qu'il l'était à l'époque, y compris au sein de l'ONU. Nous continuons d'appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour parvenir à la parité des sexes au sein du système des Nations Unies, en particulier aux plus hauts niveaux de décision.

En conclusion, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est source d'inspiration : il s'agit de rétablir le rôle des femmes et des filles – la moitié de l'humanité – en tant qu'acteurs efficaces ayant toute leur place dans les efforts de paix et de sécurité. Notre tâche ne sera achevée que lorsque la représentation et la participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits ira de soi.

D'ici là, ma délégation affirme son ferme attachement et son plein appui à la réalisation du programme du Secrétaire général. Nous espérons que le Secrétaire général désigné, M. Guterres, continuera de faire fond sur l'initiative en faveur des femmes et de la paix et la sécurité, lancée par M. Ban Ki-moon.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la Secrétaire générale adjointe, Mme Mlambo-Ngcuka, et Mme Lopidia de leurs exposés et de leurs témoignages sur ce qui se passe dans le monde réel.

Je retire deux impressions de ce débat jusqu'ici : premièrement, l'énergie dans cette salle est palpable – ce n'est pas une énergie que l'on ressent souvent ici – et il est tout à fait juste de dire que ce point ne serait pas à l'ordre du jour du Conseil de sécurité sans le travail des organisations non gouvernementales (ONG), de la société civile et des groupes de femmes.

C'est quelque chose que je pense que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent garder à l'esprit, a fortiori ceux qui tentent de plus en plus d'empêcher les ONG, les groupes de la société civile et d'autres de participer à des réunions de l'ONU.

Deuxièmement, après avoir écouté les intervenants du Conseil, je suis frappée par le fait que nous puisons tous dans les mêmes exemples. Il est regrettable que nous n'ayons qu'une poignée d'exemples dont nous pouvons nous inspirer. Je crois que ce serait une véritable mesure de nos progrès si chacun d'entre nous parlait sans reprendre les mêmes exemples du Libéria, du Yémen, etc.

J'évoquerai moi-même les mêmes exemples que mes collègues; nous devons faire mieux. Il est incroyable que les femmes se battent dans le monde comme elles le font et soient pour nous de telles sources d'inspiration et d'apprentissage, mais cela ne devrait pas être aussi exceptionnel et il ne devrait pas y avoir si peu de cas.

Cela dit, que l'on ne se méprenne pas sur mes paroles. Il y a eu des progrès réels depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), il y a 16 ans, et on voit certains de ces progrès noir sur blanc. En 2015, 70 % des accords de paix signés comprenaient des dispositions sexospécifiques contre seulement 22 % en 2010, ce qui représente un grand bond en avant en un court laps de temps.

Au cours de la seule année écoulée, 11 nouveaux pays ont établi des plans d'action nationaux pour expliquer comment ils allaient autonomiser les femmes afin qu'elles puissent participer au règlement des conflits et à la promotion du développement. Comme nous l'avons entendu, le nombre total de pays est de 64. Certains progrès réalisés portent sur la représentation, quoique pas au Conseil de sécurité. En effet, il y avait au moins une femme présente dans les délégations dans 9 des 11 processus de négociation en 2015, contre 4 sur 14 en 2011. Ce n'est pas rien.

Les États-Unis continuent d'appuyer ces progrès. Le Président Obama a publié notre deuxième plan d'action national en juin et, outre notre contribution de 31 millions de dollars à de nouvelles initiatives lancées au cours de l'année écoulée, nous nous penchons également sur les moyens de relever de nouveaux défis par l'entremise de notre plan. Nous cherchons notamment à voir comment les femmes peuvent contribuer plus efficacement aux stratégies de lutte contre l'extrémisme violent.

Malheureusement, ce qui échappe aux statistiques, c'est l'écart persistant entre la manière dont les hommes et les femmes contribuent réellement aux processus de paix. Même si les femmes sont présentes à la table des négociations, ce qui est encore trop rare, les hommes sont presque toujours ceux qui décident quand et comment faire la paix.

C'est pourquoi je voudrais aujourd'hui aborder brièvement la raison pour laquelle nous devons faire davantage pour promouvoir non pas une simple participation, mais une participation réelle et effective, l'accent étant mis sur le mot « effective ».

Je voudrais commencer par décrire les avantages de la participation des femmes. Comme nous l'avons entendu – et ici encore, ce sont les mêmes études que nous citons tous – les processus de paix ont de

meilleures chances d'aboutir lorsque les femmes y participent. Une étude portant sur 40 processus de paix depuis 1989 a montré que plus les femmes influaient sur une négociation, plus un accord avait de chances d'être conclu. Une autre étude a montré que la probabilité qu'un accord de paix dure plus de deux ans augmentait de 20 % lorsque les femmes étaient impliquées.

Pourquoi? En partie, parce que les femmes bien souvent exigent des résultats. Lorsque les négociations s'enlisent, ce qui arrive inévitablement, les femmes peuvent pousser à une reprise des pourparlers et exhorter les parties à parvenir à un consensus.

Les femmes tendent à exiger plus que ce qui est politiquement commode ou sert leurs intérêts égoïstes. Une fois encore, les données dont on dispose sont limitées, faute d'une participation suffisante, mais les groupes de femmes sont connus pour plaider en faveur de causes qui vont au-delà de l'égalité des sexes, notamment les droits fondamentaux, la justice transitionnelle et la réconciliation, et dont il faut tenir compte dans les accords de paix. Ce sont des aspects qui sont bien trop souvent mis de côté ou négligés en l'absence des femmes.

Prenons l'exemple des Philippines. Dans les négociations entre le Gouvernement et le Front de libération islamique Moro, groupe qui cherche à obtenir une plus grande autonomie pour le sud du pays, les femmes ont eu leur mot à dire à tous les niveaux, que ce soit en tant que membres des groupes de travail ou en qualité de négociatrices en chef. Après que les négociations sont tombées dans l'impasse en 2010, les participantes ont convoqué un dialogue national qui a produit de nouvelles idées pour que les parties reprennent le dialogue. Lorsque des violences ont éclaté après la signature de l'accord-cadre de 2012, les femmes ont aidé à organiser des manifestations pour appeler les parties à revenir à la table des négociations.

On peut également citer le processus de paix en Colombie : les participants aux négociations ont compté jusqu'à un tiers de femmes. Ces représentantes ont fait pression sans relâche pour que les auteurs de violences sexuelles durant le conflit ne puissent bénéficier d'aucune remise de peine. Elles ont également plaidé pour que les femmes reçoivent un aide économique afin d'avoir accès à de nouvelles possibilités d'épanouissement dans les zones rurales.

Toutefois, ces exemples restent des exceptions. En Syrie, au Soudan du Sud et au Yémen, ce sont les hommes qui prennent les décisions, même si nous assistons aux négociations. Peut-être est-il temps de prêter du crédit au célèbre aphorisme selon lequel la folie consiste par définition à refaire sans arrêt la même chose en espérant aboutir à un résultat différent. Trop souvent, ce qu'on qualifie de participation des femmes n'est rien d'autre qu'une case que l'on coche – une réunion de pure forme entre des négociateurs masculins et des membres féminins de la société civile. Cela n'influe pas seulement sur la teneur de l'accord de paix en lui-même; lorsque les enfants voient des accords de paix signés par des groupes d'hommes, le message qu'ils reçoivent est que ce sont les hommes qui ont du poids dans les affaires d'État, et le pouvoir de mettre fin aux conflits. Nous ne voulons pas que les fillettes assimilent un tel message. Nous, membres du Conseil de sécurité, devons exiger que les femmes soient en mesure d'influencer le cours des négociations, non seulement parce qu'elles le méritent – et bien sûr qu'elles le méritent – mais parce que, lorsqu'elles participent véritablement aux négociations, nous avons plus de chances d'accomplir la mission du Conseil de sécurité, qui consiste à préserver la paix et la sécurité.

Cela m'amène à mon deuxième et dernier point. Dans les endroits où la violence sexuelle est employée comme arme de guerre, le Conseil doit impérativement répondre à des besoins plus fondamentaux : la protection des femmes et la garantie que les auteurs répondent de leurs actes. Ainsi du Soudan du Sud, dont on a déjà parlé. Dans l'État de l'Unité, des soldats du Gouvernement ont tué et violé des civils, pillé des maisons et décimé des élevages, forçant des familles à fuir dans les marais pour se cacher. Quiconque quittait les marais risquait l'agression sexuelle, de telle sorte que lorsque des femmes devaient s'aventurer au dehors pour trouver de la nourriture, on raconte que ces communautés désignaient les plus âgées pour partir en premier afin d'éviter aux fillettes et aux adolescentes d'être violées. Lorsque les premières devenaient trop faibles ou avaient été violées à de trop nombreuses reprises, ces communautés passaient à l'aînée suivante. Imaginons un instant l'impact que ces choix ont dû avoir sur les femmes de l'État de l'Unité, au Soudan du Sud; imaginons notre propre mère, ou notre propre grand-mère, partir devant pour protéger notre propre fille.

Ailleurs, des groupes extrémistes ont recours à des tactiques médiévales pour assujettir les femmes. On l'a vu avec Boko Haram, quand l'organisation enlevait des écolières pour les marier de force à des combattants ou leur faire subir un lavage de cerveau afin qu'elles

commettent des attentats-suicides. Nous le voyons avec l'État islamique d'Iraq et du Levant, quand des femmes et des filles yézidies sont vendues comme esclaves sexuelles sur des marchés. Par conséquent, pour établir la paix dans ces contextes, il faut d'abord mettre fin aux attaques contre les femmes et veiller à ce que les auteurs de ces violences ne restent pas impunis. Cela suppose de mettre fin à l'impunité en général, et pour l'instant nous ne nous en sortons pas très bien.

Néanmoins, ces femmes ne sont pas seulement victimes de la violence. Leurs expériences doivent être intégrées dans le long processus de guérison et de reconstruction après un conflit. La prise en compte de leur dignité ne consiste pas simplement à les inviter aux négociations mais à s'assurer qu'elles ne seront pas reléguées dans une petite salle en attendant que les hommes fassent une pause dans les pourparlers et daignent venir entendre leurs demandes et leurs vues. Cela peut sembler simpliste, mais il est fréquent que les États Membres traitent les violences faites aux femmes comme un à-côté stratégique des conflits, qui se règlera par lui-même quand les hommes auront cessé de se battre.

La protection des femmes contre les agressions et la garantie que les auteurs de ces violences répondront de leurs actes doivent être des éléments essentiels des initiatives de paix, que ce soit dans nos résolutions, dans les procédures de médiation ou dans les opérations de paix. Nous voyons chaque jour combien c'est difficile. Pour commencer, les membres du Conseil de sécurité peuvent s'assurer que toutes les composantes du système des Nations Unies font tout leur possible pour la sécurité des femmes en temps de conflit. C'est pourquoi les États-Unis continueront d'exiger que les missions de maintien de la paix s'acquittent de leur mandat consistant à protéger les civils, et c'est pourquoi le Secrétaire général doit veiller, comme il s'y est de nouveau engagé aujourd'hui et ainsi qu'il est prévu dans la résolution 2272 (2016), à ce que, lorsqu'il existe des preuves crédibles de violences et d'exploitation sexuelles généralisées et systématiques par une unité de maintien de la paix, cette unité soit rapatriée sans délai. Il faut que tolérance zéro finisse par vouloir dire tolérance zéro.

Je terminerai avec le Libéria. Leymah Gbowee, prix Nobel de la paix, a rassemblé des femmes qui en avaient assez de la violence de la guerre civile au Libéria. Lorsque les négociateurs se sont rendus au Ghana, Mme Gbowee et son mouvement de plus en plus fédérateur ont également fait le voyage, se positionnant autour des négociateurs dans la salle où ils étaient réunis, pour s'assurer qu'ils ne sortent pas avant qu'un accord de paix ait été trouvé. À l'époque, elle avait indiqué à un journaliste que la manifestation se voulait une façon de faire savoir au monde que les femmes libériennes venues au Ghana pour cette conférence en avaient assez de la guerre et étaient fatiguées de lutter pour que cesse le massacre de leur peuple.

M. Seck (Sénégal) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence russe d'avoir pourvu à l'organisation de ce débat annuel sur la question « Les femmes et la paix et la sécurité », à laquelle le Conseil de sécurité, et avec lui la communauté internationale, continue d'accorder une importance primordiale, en conformité avec sa mission première qu'est la prévention et la résolution des conflits.

L'acuité et la portée multidimensionnelle de cette question ressortent nettement des présentations que nous venons d'entendre ce matin et dont je voudrais remercier vivement les auteurs, j'ai nommé S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon, Mme Phumzile Mlambo-Ngucka, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et Mme Rita Lopidia, Directrice exécutive de EVE Organization for Women Development.

La délégation sénégalaise s'associe aussi à la déclaration qui sera faite par la délégation canadienne au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, auquel appartient 1e Sénégal.

L'insécurité déclinée sous toutes ses formes – sociale, politique, économique et environnementale – est un frein à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Dès qu'il y a insécurité, partout où il y a insécurité, les femmes et les filles en sont les premières touchées. Et pourtant, comme le disait l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, « les femmes, qui connaissent si bien le prix des conflits, sont également mieux à même que les hommes de les prévenir ou résoudre ».

Or, les expériences et vécus spécifiques des femmes en temps de conflit, tout comme leurs compétences, ne sont pas suffisamment pris en compte dans les processus de réconciliation, de reconstruction et de consolidation de la paix, parce que, précisément, les femmes et les filles sont souvent éloignées des instances de prise de décision.

C’est ainsi qu’en examinant, l’année dernière, les 15 années de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), nous reconnaissions ici-même l’impérieuse nécessité de la mise en œuvre effective de ses dispositions tant au niveau international, régional, sous-régional que national.

En ce qui le concerne, le Sénégal a été parmi les tout premiers pays africains à avoir érigé en norme légale la parité absolue entre hommes et femmes pour tous les postes électifs et semi-électifs. Et, dans la foulée, mon pays a poussé à l’adoption par l’Union africaine de cette même parité absolue au sein des instances dirigeantes de la Commission de l’Union africaine.

Le Sénégal est aussi le premier pays africain à avoir expérimenté avec succès le mécanisme performant de « situation rooms », ces salles de gestion de crise à travers lesquelles les femmes déploient toute leur énergie, tout leur engagement, tout leur sens des responsabilités pour veiller à ce que les processus électoraux soient les plus libres, les plus transparents et, par-dessus tout, les plus pacifiques possibles. Le Sénégal a aussi pris la démarche innovante de traduire la résolution 1325 dans les principales langues parlées par les populations, pour faciliter son appropriation et le renforcement des capacités des femmes, car là réside également le succès de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Sur un autre plan, il est mis en œuvre au Sénégal, par les ministères en charge des secteurs de la défense et de la sécurité, une stratégie sectorielle, qui se traduit notamment par l’institutionnalisation de l’approche « genre » dans les interventions des forces de défense et de sécurité sénégalaises. Le Sénégal a fait sienne la politique de tolérance zéro des Nations Unies concernant les violences sexuelles ou à caractère sexiste, notamment dans les opérations de maintien de la paix.

Pour leur part, les organisations de la société civile sénégalaise se montrent très actives dans le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), en particulier par la production de supports destinés à renforcer les capacités des femmes et des filles.

Cet engagement national en faveur de la résolution 1325 (2000), le Sénégal l’a projeté au niveau sous-régional ouest-africain, au niveau continental africain et aussi sur le plan international. Au niveau de 1a Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), le Sénégal a participé activement à la conception, à l’organisation et au suivi des conférences sous-régionales périodiques pour le partage d’expériences autour de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

C’est ainsi que la première Conférence du genre a été organisée en septembre 2010 à Dakar. C’est elle qui a adopté 1[e] Plan d’action sous-régional de la CEDEAO pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

C’est en conformité avec ce plan d’action sous-régional que le Sénégal a élaboré son propre plan national pour la résolution 1325 (2000), plan articulé autour de trois piliers, à savoir le pilier 1, la prévention, par la mise en place de structures de veille pour mieux détecter et lutter contre toutes les formes de violence à l’égard des femmes; le pilier 2, la participation, en favorisant l’implication des femmes dans les mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, ainsi que dans les instances de gouvernance; et le pilier 3, les secours et la restructuration, qui vise essentiellement la protection de la santé physique et mentale des femmes, leur autonomisation économique, le soutien spécifique aux femmes des groupes vulnérables, ainsi que le lancement de programmes et structures prenant en compte les besoins spécifiques des femmes durant les conflits et les phases post-conflits.

C’est dans cet esprit que beaucoup d’efforts sont en train d’être faits en Afrique, où l’engagement des organisations régionales démontre à suffisance que la paix est inextricablement liée à l’égalité entre les sexes. À cet égard, nous nous réjouissons de la tenue de rencontres consultatives périodiques entre les États membres de l’Union africaine afin d’évaluer les mécanismes régionaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). La dernière en date de ces rencontres s’est tenue en décembre 2015, à Addis-Abeba, sous l’impulsion de M[me] Bineta Diop, Envoyée spéciale de l’Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, celle-là même qui a conçu, animé et vulgarisé les « situation rooms » dont je parlais tout à l’heure. Nous saluons son leadership et ses efforts constants pour garantir la sécurité des femmes et des enfants dans les pays touchés par les conflits en Afrique.

Le Sénégal participe tout aussi activement à d’autres initiatives régionales, telles que l’organisation de dialogues intergénérationnels impliquant les femmes et les filles sur la paix et la sécurité. C’est dans la même veine que mon pays s’est joint à la belle initiative espagnole, que mon collègue Román Oyarzun Marchesi vient de développer avec éloquence, à savoir la création du Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la

paix et la sécurité, dont la première réunion s'est tenue ici, le 23 septembre dernier, avec la participation du Sénégal.

En dépit de tous ces efforts louables, beaucoup reste à faire, car le constat demeure que les femmes et les filles continuent encore à souffrir de façon disproportionnée en zone et en période de conflit, partout dans le monde. C'est la raison pour laquelle, dans un contexte de défis émergents en matière de paix et de sécurité, il est urgent d'investir davantage dans l'alerte précoce et les mécanismes nationaux d'intervention rapide, en veillant à assurer la pleine participation des femmes et des organisations de la société civile dans les processus de paix. De la même manière, il faudra penser à renforcer le dialogue entre les femmes et les autorités nationales et régionales sur les droits des femmes et leurs implications dans les processus de paix et de sécurité. C'est dans ce sens qu'il faut encourager également la tenue d'événements régionaux sur les conflits avant, pendant et après les élections. Il est tout aussi indispensable de promouvoir l'éducation à la paix en vue d'instaurer une véritable culture de paix dans tous les États, le tout en sensibilisant davantage les forces de défense et de sécurité, les praticiens du droit, ainsi que les chefs religieux et traditionnels sur toutes les implications de la résolution 1325 (2000).

Pour conclure, je voudrais souligner avec force que l'amélioration de l'accès des femmes à la justice, la lutte contre l'impunité, et l'autonomisation effective des femmes demeurent des objectifs prioritaires pour la pleine mise en œuvre des instruments internationaux, régionaux et nationaux de promotion et de protection des droits des femmes, comme nous y invite la résolution 1325 (2000).

L'année dernière, le sommet des leaders, présidé par le Président chinois ici même à New York, a vu la participation de mon président, le Président Macky Sall, et des engagements forts y ont été lancés, engagements fort encourageants pour la pleine participation et la meilleure représentation des femmes à tous les niveaux. C'est aussi à ce prix que nous parviendrons à asseoir des sociétés paisibles et inclusives d'ici 2030.

M. Delattre (France) : Je remercie le Secrétaire général pour son intervention et la présidence russe pour l'organisation de ce débat sur un thème qui est, depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) il y a seize ans, une priorité de tout premier plan pour la France au Conseil de sécurité. Je souhaite également saluer l'intervention et l'engagement exemplaire de Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, ainsi que le témoignage de Mme Rita Lopidia et le travail remarquable qu'elle conduit à la tête de l'organisation EVE pour le développement des femmes au Soudan du Sud.

La promotion des femmes aux Nations Unies n'est pas une opération de marketing ou de relations publiques. C'est un sujet fondamental en soi, et c'est aussi, ne nous y trompons pas, une condition du succès et de l'efficacité des Nations Unies. C'est vrai en particulier pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, où il s'agit de compléter mais plus encore d'opérationnaliser nos engagements.

Depuis l'adoption fondatrice de la résolution 1325 (2000), sept autres résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce sujet s'est imposé dans les travaux du Conseil, dans les institutions des Nations Unies et dans les opérations de maintien de la paix. Nous avons collectivement œuvré à une meilleure prise en compte de la situation des femmes dans les conflits, tant pour répondre aux menaces spécifiques à leur encontre et les protéger que pour assurer leur pleine participation dans la consolidation de la paix.

L'adoption à l'unanimité par le Conseil, voilà un an, de la résolution 2242 (2015) marquait une refondation de ces priorités et un renouvellement de notre engagement commun. La réforme engagée en 2015 est d'abord une réforme de portée politique. La résolution 2242 (2015) met l'accent sur la nécessité pour les États d'assurer une participation plus importante des femmes dans les processus politiques, les négociations de paix et les mécanismes de règlement et de prévention des conflits. Les États ont la responsabilité d'associer les organisations de femmes aux discussions relatives à la paix et à la sécurité internationales, non seulement pour entendre leurs voix, mais aussi et surtout pour leur permettre de contribuer aux décisions. Il revient aussi aux États de nommer plus de femmes à des postes de décision, notamment dans les structures compétentes en matière de prévention et de règlement des conflits. Une même responsabilité incombe à l'ONU : la nomination d'un plus grand nombre de femmes à des postes d'envoyés spéciaux ou de spécialistes de la problématique hommes-femmes de haut niveau auprès des représentants spéciaux du Secrétaire général est un signe encourageant mais doit encore se généraliser. Au cours des premières années de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, certains ont peut-être vu dans ces nominations des

symboles : nous devons désormais y voir une condition d'efficacité de notre action en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Ceci me conduit au deuxième aspect de la réforme engagée en 2015, qui concerne son caractère opérationnel. Une participation accrue des femmes au maintien et à la consolidation de la paix est indispensable. Cette exigence concerne bien sûr le nombre de femmes engagées dans les opérations de maintien de la paix, mais aussi le degré de participation des femmes à l'ensemble des activités liées au maintien et à la consolidation de la paix. La planification des opérations et la conception des mandats doivent prendre en compte ces enjeux à tous les stades de la crise : en amont, pour prévenir les risques, notamment en associant les femmes à la prise de décision et aux politiques de prévention des conflits; pendant la crise, pour protéger les femmes des violences, en particulier des violences sexuelles; après la crise, pour aider les victimes à se reconstruire, mais aussi pour permettre la pleine participation des femmes à la reconstruction de leur pays.

Pour cela, une coopération étroite entre, d'une part, les Départements des opérations de maintien de la paix, de l'appui aux missions et des affaires politiques, et ONU-Femmes, d'autre part, est indispensable. Beaucoup a déjà été fait pour mieux prendre en compte la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des opérations de maintien de la paix : les mandats de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ont intégré les éléments pertinents des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Il faut désormais aller plus loin et systématiser cette approche pour l'ensemble des mandats des opérations de mandat de la paix. La France continuera à se mobiliser autour de cet objectif. Enfin, la mise en place du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité permet un meilleur suivi de ces objectifs et une approche plus systématique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des questions liées à la paix et à la sécurité internationales. La France y participe activement et continuera à y jouer pleinement son rôle.

La France s'est elle-même fixé des objectifs ambitieux : au niveau national, nous avons adopté, le 4 mars 2015, un deuxième plan national d'action pour la période 2015-2018. Ce plan sera évalué à mi-parcours par la société civile, dans les prochaines semaines. Le Gouvernement français est, dans ce cadre, déterminé à poursuivre ses efforts sur la base des engagements affichés en 2015 dans le cadre de l'examen de haut niveau. Le Gouvernement français continue à agir en vue d'une meilleure visibilité de notre plan d'action national et de l'accès d'un nombre croissant de femmes à des postes de responsabilité liés à la paix et à la sécurité – notamment, pour n'en prendre qu'un exemple, autour de l'objectif de 40 % de femmes aux postes d'encadrement de notre réseau diplomatique d'ici 2018.

Sur le plan régional et international, nous continuons à promouvoir très activement les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Au sein de l'Union européenne, nous plaidons avec d'autres États membres pour que la politique de sécurité et de défense commune intègre de manière plus systématique la protection des femmes dans les situations de conflit et la promotion de leur rôle dans les sorties de crise. À l'ONU, je l'ai dit, nous travaillons à une meilleure prise en compte de cette question dans les mandats des opérations de maintien de la paix. Au sein du Groupe des Sept, nous encourageons, avec nos pays partenaires, une mise en œuvre ambitieuse du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Enfin, nous organisons, pas plus tard que demain, à Paris, une conférence de haut niveau sur les opérations de maintien de la paix en milieu francophone qui rappellera l'importance de cette question.

Parallèlement, nous demeurons engagés sur le terrain avec plus de 900 personnels déployés au sein de six opérations de maintien de la paix, qui bénéficient de formations intégrant les dimensions de droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des opérations de maintien de la paix. Au-delà du cadre strict de la paix et de la sécurité internationales, la France demeure pleinement mobilisée à l'ONU sur la question essentielle des violences faites aux femmes. À ce titre, nous présentons avec les Pays-Bas le projet de résolution biannuel de l'Assemblée générale relative aux violences contre les femmes.

La tenue du présent débat public et le succès qu'il rencontre témoignent de notre intérêt collectif à promouvoir un programme essentiel dans tous nos travaux relatifs à la paix et à la sécurité. La France souhaite plus que jamais jouer un rôle d'impulsion en ce domaine à travers ses politiques publiques nationales,

au Conseil de sécurité et dans toutes les enceintes internationales où notre pays est présent. La promotion des femmes au sein de l'ONU est notre combat à tous, et c'est un combat de tous les jours.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence russe d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui et pour le document de réflexion (S/2016/871, annexe) distribué. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon d'avoir présenté son rapport annuel sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2016/822), la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, de son exposé, et Mme Rita Lopidia, représentante du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité et représentante de la société civile du Soudan du Sud, de son appel courageux.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

La résolution 1325 (2000) a marqué un tournant pour ce qui est des priorités concernant les femmes et la paix et sécurité en reconnaissant les effets disproportionnés de la guerre et des conflits armés sur les femmes, les garçons et les filles. Aujourd'hui, 16 ans après l'adoption de la résolution, la multiplication des actes terroristes, la nature et la prolifération des conflits ainsi que le non-respect persistant du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, par les parties aux conflits armés ne font qu'accroître les effets mentionnés plus haut, intensifiant les souffrances de millions de personnes innocentes. La résolution 1820 (2008) a été la première à considérer la violence sexuelle comme une tactique de guerre.

Malgré les efforts déployés aux niveaux national et international, les femmes et les filles continuent d'être la cible d'attaques délibérées et victimes de viol, de violences sexistes, d'esclavage sexuel, de prostitution forcée, de mutilation génitale, de traite des personnes, de mariages et de grossesses forcées et d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les victimes de violences sexuelles dans les situations de conflit subissent des traumatismes physiques et psychologiques irréversibles et, à de nombreuses occasions, contractent des infections sexuellement transmises, y compris le VIH/sida. Les grossesses forcées sont particulièrement préoccupantes compte tenu des conséquences de ces maladies sur la santé de la mère et de l'enfant et de la stigmatisation et de l'exclusion sociale auxquelles ces personnes sont exposées et dont elles sont les principales victimes.

Les attaques ciblant des hôpitaux et le personnel humanitaire non seulement constituent une des plus graves violations du droit international, mais elles empêchent également les victimes de violences sexuelles ainsi que les nouveau-nés et les femmes enceintes d'avoir accès à des services de santé et de santé sexuelle et procréative, y compris les services d'avortement et les médicaments nécessaires pour leur survie. J'invite instamment les parties à un conflit armé à s'acquitter de leurs obligations internationales et, en particulier, à respecter les dispositions de la résolution 2286 (2016), dont l'application est fondamentale pour que les souffrances des plus fragiles puissent être apaisées.

De même, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir les droits sexuels et procréatifs des femmes en situation de conflit, pour leur fournir des services de santé complets et non discriminatoires et pour apporter un soutien psychologique aux victimes. Nous considérons également qu'il est fondamental d'intensifier les efforts de l'ONU et des États Membres pour prévenir et combattre les violences sexuelles à l'encontre des femmes dans les camps de réfugiés, qui représentent actuellement un défi de taille.

Par ailleurs, l'Uruguay souhaite s'arrêter sur le lien qui existe entre la violence sexuelle et l'entretien et le financement d'organisations terroristes, d'autant que ces dernières utilisent les femmes et les filles comme des récompenses ou des incitations pour recruter des hommes et des garçons, soumettant ainsi ces femmes et ces filles à une prostitution forcée. Face à cette cruelle réalité, nous considérons qu'il est fondamental de renouveler la volonté politique et l'engagement collectif de lutter contre la violence sexuelle et de mobiliser des ressources financières supplémentaires propices à l'adoption de programmes à même de répondre aux besoins des victimes, de mener des procédures efficaces d'enquête et de collecte de données et de garantir un accès à la justice au niveau national et international, y compris à la Cour pénale internationale.

De la même manière, nous demandons que l'on progresse dans la mise en œuvre des engagements contractés au niveau international pour éliminer toutes formes de traite des personnes et de discrimination de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de tout autre type, ou de condition sociale.

Nous sommes profondément préoccupés par les conséquences des conflits armés sur l'éducation, et en particulier sur l'alphabétisation des filles, dont la scolarisation subit des effets disproportionnés. Nous voyons également avec consternation les répercussions des mariages d'enfants, forcés et précoces sur l'éducation des filles, qui se voient exclues de l'éducation officielle et qui, dans de nombreux cas, sont obligées d'accomplir des travaux domestiques. Selon le rapport du Secrétaire général, dans les environnements de conflit, les filles ont un risque plus élevé de 90 % de ne pas être scolarisées dans le secondaire que les filles dans les autres pays. Un accès adapté aux systèmes éducatifs et politiques et l'autonomisation économique des femmes doivent être garantis pour continuer d'avancer sur la voie des objectifs susmentionnés.

Les femmes doivent faire partie des solutions apportées à ces défis mondiaux. Leur inclusion dans le maintien et la consolidation de la paix, ainsi que dans les processus de prise de décision, n'est pas seulement juste, mais nécessaire. Elle est une condition indispensable pour que soient adoptées des mesures et actions durables dans le temps et qui tiennent compte comme il convient des défis sur le terrain. L'expérience a montré que les femmes sont un acteur important de la prévention et du règlement des conflits. De même, elles s'acquittent d'un rôle fondamental dans le processus de consolidation de la paix, dans la reconstruction des sociétés et dans la promotion de nouvelles démarches tenant compte de la problématique hommes-femmes. Dans ce cadre, nous considérons qu'il faut pourvoir au renforcement du potentiel des femmes dans ces domaines, ainsi qu'à leur accès, de manière adaptée et planifiée, à des postes de décision.

La participation des femmes dans les composantes militaires et de police des opérations de maintien de la paix a un effet positif sur la population, car elle réduit le recours indu à la force et permet un rapprochement avec la population locale, en particulier dans les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles contre les femmes et les filles.

Malgré tout ce que je viens d'évoquer, nous nous heurtons fréquemment à de sérieuses difficultés pour concrétiser la participation et l'action des femmes dans les domaines relatifs à la paix et la sécurité. Le nombre de femmes prenant part aux négociations de paix est réduit, de même que leur présence parmi le personnel déployé dans les opérations de maintien de la paix, dans les composantes militaires comme de police. D'après le rapport du Secrétaire général. En décembre 2015, les femmes représentaient seulement 4,7 % du nombre total d'experts militaires, 3,2 % du nombre de soldats et 16,9 % des policiers.

Dans ce contexte, l'Uruguay réaffirme l'engagement qu'il a pris à cet égard, en particulier par l'intensification de mesures telles que : conserver un pourcentage supérieur à la moyenne des effectifs féminins déployés dans les missions de paix; continuer à dispenser aux contingents militaires, avant leur déploiement, une formation obligatoire aux questions de la prévention de la violence et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que de la réponse à leur apporter; et continuer d'appliquer une politique de tolérance zéro envers les cas de conduite répréhensible, les violences sexuelles et toute autre violation du code de conduite. De la même manière, nous renouvelons notre attachement à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général, ainsi que notre détermination à continuer de veiller à ce que ceux qui se rendent coupables d'exploitation et d'atteintes sexuelles aient à répondre de leurs actes.

Nous avons conscience que la problématique relative aux femmes et aux enfants en raison d'un conflit armé est très large et complexe, et qu'elle exige des efforts multiples pour pouvoir être abordée de manière cohérente et intégrale. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts de la société civile. Nous. prenons particulièrement acte des synergies découlant des divers instruments mondiaux, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les objectifs de développement durable, de la valeur des échanges d'expériences par le biais du Réseau des centres de coordination nationaux mis en place par l'Espagne, et de l'action menée par le du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

Il est indispensable de veiller à la qualité et la quantité des informations qui parviennent au Conseil de sécurité, et nous apprécions à cet égard le travail accompli par le Secrétaire général pour intégrer des informations spécifiques dans ses rapports sur la situation dans certains pays, tout en appelant à améliorer ces entités. Les efforts faits pour garantir une plus grande participation des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix, ainsi que pour adopter des mesures qui atténuent les effets disproportionnés que les conflits ont sur elles n'ont pas donné les résultats escomptés et n'ont pas réussi à relever de manière satisfaisante les défis sur le terrain. C'est pourquoi nous

considérons qu'il est indispensable de venir à bout de la logique qui consiste à exclure des solutions et mesures à adopter tout un pan de la population particulièrement vulnérable aux effets du conflit. Les femmes sont des acteurs clefs précisément parce qu'elles sont des victimes directes et parce qu'elles représentent environ 50 % de la population civile touchée.

À cet égard, l'Uruguay envisage d'organiser en décembre une réunion selon la formule Arria qui serait consacrée aux synergies entre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous appelons le Secrétaire général désigné, le système des Nations Unies et tous les États Membres à continuer d'accorder la priorité au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à tout ce qu'il implique.

Il est frustrant que, en plein XXI[e] siècle, et au terme de tant de débats internationaux, cette réalité reste inchangée. Nous devons focaliser notre travail sur les défis auxquels nous sommes confrontés. Ils exigent une participation plus équitable des femmes, à tous les niveaux, dans les discussions portant sur la paix et la sécurité. Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de cette réalité. Construisons des engagements et des règlements qui soient fondés sur l'inclusion et non sur l'exclusion. Des millions de personnes comptent sur nous.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de ses remarques liminaires, et remercions la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M[me] Phumzile Mlambo-Ngcuka, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2016/822). Nous souhaitons la bienvenue à M[me] Rita Lopidia, du Soudan du Sud, qui a pris la parole au nom de Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons été profondément touchés par le message qu'elle a transmis au Conseil sur la situation tragique des femmes au Soudan du Sud.

Après la tenue, il y a plus d'un an, du débat public (voir S/PV.7533) célébrant le quinzième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, et après l'examen de haut niveau, nous avons l'occasion de faire le point des progrès accomplis à ce jour.

L'étude mondiale sur l'application de la résolution a mis en exergue les contributions essentielles que les femmes apportent à la paix et à la sécurité. Nous nous associons à l'appel lancé par la Directrice exécutive d'ONU-Femmes aux États Membres, aux organisations régionales et aux Nations Unies, pour qu'ils redoublent d'efforts afin de donner suite aux recommandations issues de cette étude et de traduire leurs engagements en mesures concrètes.

Nous partageons en outre l'avis du Secrétaire général quant à la nécessité de renforcer la participation et le leadership des femmes dans le cadre des efforts de paix et de sécurité et de parvenir à une représentation équilibrée des sexes dans les effectifs de l'ONU à tous les niveaux, en mettant l'accent sur le lien important qui existe entre la participation des femmes aux efforts de prévention et de règlement des conflits et aux activités de reconstruction au lendemain des conflits et l'efficacité et la viabilité de ces processus. La Représentante permanente des États-Unis a décrit cette réalité avec une grande éloquence.

Le rapport du Secrétaire général (S/2016/822) fournit des informations clefs sur les progrès accomplis à la suite de l'examen de haut niveau, en mettant en évidence les progrès réalisés dans l'application de la résolution 1325 (2000). Les femmes sont plus nombreuses à participer aux pourparlers de paix, les accords de paix contiennent plus souvent des dispositions relatives aux besoins particuliers des femmes et des filles en vue de garantir leurs droits, on forme davantage de personnel pour prévenir et combattre la violence sexuelle et d'autres formes de violence à l'encontre des femmes et un nombre croissant de pays mettent en œuvre des plans d'action nationaux ou des stratégies dans ce sens. La mise en place d'un Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant au programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un pas en avant pour renforcer la mise en œuvre de ce programme et pour aider les États Membres et les organisations régionales grâce à l'échange de bonnes pratiques et l'amélioration des programmes de coordination, de financement et d'assistance.

En dépit de ces améliorations, y compris plusieurs affaires judiciaires concernant les violences sexuelles liées aux conflits, les violations des droits des femmes et des filles persistent, notamment de la part d'acteurs non étatiques et d'organisations terroristes dont les programmes politiques s'attaquent aux droits fondamentaux des femmes, ce qui fait que les femmes

et les enfants sont les principales victimes dans les situations de conflit et après les conflits. Nous exhortons les États à respecter le droit international, le droit humanitaire, le droit des réfugiés et le droit des droits de l'homme et à amener les auteurs de ces violations à répondre de leurs actes. La participation pleine et équitable des femmes à la diplomatie préventive et aux processus de prise de décisions y relatifs dans le domaine du règlement des conflits et de la consolidation de la paix est une priorité du Conseil de sécurité, comme l'atteste l'expertise de haute qualité fournie par les Nations Unies à certains processus de médiation en ce qui concerne la problématique hommes-femmes.

En Angola, la participation des femmes a joué un rôle décisif pour parvenir à la paix. Après la fin du conflit armé, leur participation directe aux efforts de consolidation de la paix a contribué à la fourniture d'un soutien psychologique aux victimes – en tant que conseillers pour la paix –, à la réconciliation nationale et au renforcement de la cohésion sociale. En outre, des mesures pertinentes ont été prises pour promouvoir l'autonomisation des femmes et les femmes jouent actuellement un rôle crucial dans la vie politique, économique et sociale du pays.

Suite à l'examen de l'application de la résolution 1325 (2000), des progrès importants ont été réalisés dans l'élaboration d'un plan d'action national, dont le projet a déjà été mis au point par la Commission des politiques sociales et qui devrait être adopté bientôt par le Conseil des ministres. Ce plan d'action définit sept objectifs assortis d'activités, d'objectifs et d'indicateurs de performance précis visant à accroître la participation des femmes et à intégrer la problématique hommes-femmes dans la prévention et le règlement des conflits; à former et à autonomiser les femmes, les filles et les garçons en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et la violence sexiste, la promotion et la protection des droits des femmes et des filles, leur autonomisation et leur éducation; à faire participer la société civile aux efforts visant à prévenir et à éliminer la violence sexiste; à mener des activités de sensibilisation sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans tous les ministères, notamment en prenant en compte de la problématique hommes-femmes dans le budget national en vue de la réalisation des engagements énoncés dans la résolution 1325 (2000); à promouvoir le développement socioéconomique des femmes en milieu rural; à renforcer la sécurité alimentaire et à contribuer à l'élimination de la pauvreté.

Enfin, nous sommes favorables à ce que des dispositions relatives à la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits soient inclues systématiquement dans les résolutions pertinentes concernant des pays spécifiques et dans les mandats des missions politiques spéciales et de maintien de la paix, et au déploiement d'un plus grand nombre de femmes et de conseillers pour la problématique hommes-femmes dans ces missions. Nous attachons la plus grande importance à l'autonomisation des femmes dans le cadre des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, grâce à leur pleine participation à la prévention et au règlement des conflits et aux activités de reconstruction au lendemain des conflits.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : En ma qualité de rédacteur des résolutions relatives aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à tous nos nombreux invités d'aujourd'hui et remercier le Secrétaire général et Mme Mlambo-Ngcuka de leurs exposés et de tous les efforts qu'ils déploient en faveur de ces priorités.

Je tiens également à rendre hommage à Rita Lopidia pour son exposé. Elles nous a permis de mieux comprendre ce que les mots « les femmes et la paix et la sécurité » signifient concrètement sur le terrain au Soudan du Sud. Je salue le travail qu'elle et d'autres comme elle font pour faire des mots « paix » et « sécurité » une réalité. Je me félicite également de ce que la Russie, dans l'organisation de ce débat, a pris en compte l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du rôle que la société civile joue dans ce domaine et, je l'espère, dans d'autres domaines. À propos de la société civile, je voudrais revenir à une observation qui a été faite par Rita et l'assurer que le Royaume-Uni invitera la société civile à faire des exposés au cours des séances consacrées à des pays spécifiques durant notre présidence en mars. J'invite les autres présidences à faire de même.

D'une manière plus générale, il ne suffit pas d'appuyer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aujourd'hui, un jour par an. Les discours prononcés dans cette salle ne suffisent pas. L'engagement suppose d'agir tous les jours, toute l'année, à l'heure de renouveler les mandats et dans le cadre d'autres négociations, ici et dans nos capitales. Malheureusement, la réalité en ce moment est que les femmes et les filles continuent d'être touchées de façon disproportionnée par les conflits et l'insécurité en Syrie, au Soudan du

Sud et dans bien d'autres endroits. Et comme si cela ne suffisait pas, alors que la vie des femmes est en danger, leurs voix se font rarement entendre dans le cadre des efforts de paix. Il suffit de regarder ce qu'il en est de la représentation des sexes au Conseil de sécurité.

Et pourtant, dans cette même salle il y a un an, nous nous sommes tous engagés à agir, à traduire les mots contenus dans la résolution 2242 (2015) – que je suis fier d'avoir rédigée avec Román –, en quelque chose de significatif, en quelque chose de réel. Nous avons eu toute une année – une année pour renforcer la participation effective des femmes aux processus de paix; une année pour renforcer le rôle des femmes dans l'armée et dans les opérations de maintien de la paix; une année pour accroître les financements à l'appui de tous ces efforts et plus encore. Alors, où en sommes-nous? Eh bien, je voudrais évoquer ces trois aspects – participation, maintien de la paix et financement – à tour de rôle.

En ce qui concerne le premier aspect, durant l'année écoulée, le Royaume-Uni a fait pression pour que les femmes occupent la place qui leur revient à la table des négociations, et non seulement pas parce que c'est ce qu'impose la morale. Nous le faisons parce que cela marche. Comme le Secrétaire général et Samantha nous l'ont rappelé, lorsqu'il y a des femmes à la table des négociations, les chances de parvenir à la paix augmentent de 20 à 35 %. Or, moins d'un négociateur sur dix est une femme. Au Yémen, grâce à l'appui du Royaume-Uni, l'Envoyé spécial des Nations Unies a pu recruter un expert en matière de participation politique des femmes. L'appui du Royaume-Uni a permis à un projet d'ONU-Femmes de renforcer l'influence des femmes yéménites dans le processus de paix. En Syrie, nous avons consenti des efforts considérables pour que les points de vue des femmes soient pris en compte, notamment en appuyant le Conseil consultatif pour les femmes syriennes et le Comité consultatif des femmes, que Carolyn a mentionnés à juste titre.

Certains pourraient dire que tout cela ne sert pas à grand-chose alors que les bombes continuent de tomber – qu'il ne s'agit que de gestes symboliques. Mais comme beaucoup de mes collègues l'ont fait, je voudrais évoquer le cas de la Colombie. Les armes se sont tues. Une sous-commission chargée de la problématique hommes-femmes a participé aux négociations. Trois délégations d'organisations de femmes ont eu des entretiens avec l'équipe de négociation à La Havane. Ce ne sont pas des gestes purement symboliques, mais des mesures concrètes visant à mettre durablement fin à plus de 50 années de guerre, et je suis fier du soutien diplomatique et financier apporté par le Royaume-Uni, qui a permis que cela ait lieu.

Deuxièmement, toutefois, dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies et dans nos propres forces armées, nous devons prendre des mesures similaires à celles prises à la table des négociations. Les femmes ont un rôle à jouer aussi bien dans le maintien de la paix que dans sa négociation. C'est pourquoi la réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix qui s'est tenue à Londres le mois dernier s'est beaucoup focalisée sur les femmes et la paix et la sécurité, comme Siti nous l'a rappelé tout à l'heure. Plus de 60 pays ont signé notre ambitieux communiqué, et il nous faut à présent nous en montrer à la hauteur, en doublant le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'ici à 2020, en augmentant le nombre des femmes dans toutes les missions et en examinant toute allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles, jusqu'à ce que ces pratiques horribles cessent. Nos efforts ne doivent pas s'arrêter au maintien de la paix. Le Royaume-Uni est en train de mettre à jour la formation que reçoivent nos forces armées afin que chacun comprenne les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et apprenne comment prévenir la violence sexuelle en temps de conflit. Et nous ferons de même pour les contingents d'autres pays auxquels nous dispensons une formation.

Enfin, une revue à la hausse de nos ambitions s'agissant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être accompagnée d'une hausse du financement qui le sous-tend. Cela inclut un plus grand appui à l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire, à ONU-Femmes et à la société civile. Cela signifie qu'il nous faut tenir compte, dans nos dépenses consacrées au développement, de la problématique hommes-femmes, ce à quoi le Royaume-Uni s'emploie continuellement. Et dans les termes les plus simples, cela signifie que nous devons accroître notre financement des projets liés aux femmes et la paix et la sécurité. Au cours de cette année fiscale, le Royaume-Uni a accru ses dépenses de plus de 50 %, soit de 10 millions de dollars, y compris 1 million de dollars pour l'Instrument mondial, et j'espère que d'autres feront autant.

Mais, je voudrais dire pour terminer que nous avons besoin de quelque chose de plus que l'argent. Nous avons besoin de leaders – de leaders comme Rita

Lopidia. Nous n'avons pas choisi une femme comme prochain Secrétaire général, mais en nommant António Guterres, nous avons choisi un vrai défenseur de la parité entre les sexes, et en désignant une équipe de transition dont l'effectif est équilibré entre hommes et femmes, il adéjà pris un bon départ. Nous attendons de lui qu'il poursuive réellement ce travail dès son entrée en fonctions, et qu'il contribue à faire du deuxième anniversaire de la résolution 2242 (2015) un succès encore plus retentissant.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

L'année prochaine mon pays – et, nous en sommes convaincus, d'autres pays situés loin de ses frontières – célébrera le centenaire d'un évènement qui a marqué profondément l'histoire du monde : la Révolution d'octobre. Avec du recul, nos évaluations de l'impact de cet évènement peuvent être mitigées. Mais une chose est certaine : il a consacré pour les femmes dans notre pays la pleine égalité, qui est désormais fermement intégrée dans les programmes socioéconomiques et politique mondiaux. Dans un certain sens, le travail qu'a fait le Conseil de sécurité au cours des 16 dernières années est une continuation de ce processus qui a commencé il y a un siècle.

Depuis l'an 2000, le Conseil de sécurité organise traditionnellement un débat public sur les femmes et la paix et la sécurité durant le mois d'octobre. Il y a 16 ans, notre délégation a appuyé fermement l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Comme M. Sergey Lavrov, alors Représentant permanent de la Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'avait indiqué à la première séance du Conseil de sécurité consacrée à la question, les femmes

> « représentent une énorme force et peuvent fournir une aide inestimable dans la réconciliation des parties belligérantes et dans la guérison des blessures de la guerre" (S/PV*.4208, p.24*).

Le débat annuel au Conseil a toujours suscité un grand intérêt de la part de toutes les délégations et c'est une bonne occasion d'analyser les progrès faits dans la réalisation des objectifs qui ont été fixés et la façon dont nous pouvons renforcer l'efficacité de nos efforts. Durant les années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), beaucoup a été fait pour traduire ses dispositions en actions concrètes visant à améliorer la protection des femmes dans les conflits armés et à garantir leur participation pleine et efficace aux efforts de prévention et de règlement des conflits.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité fait l'objet d'une attention accrue aussi bien de la part du Conseil de sécurité que du système des Nations Unies en général, comme l'atteste le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2016/822). S'il est indispensable de veiller à la poursuite de l'action engagée, il importe aussi de veiller à ce qu'en élaborant des approches complexes nous ne négligions en définitive les spécificités d'une situation donnée et que l'intégration de la dimension du genre dans ce travail ne devienne pas une fin en soi. C'est en mettant l'accent sur des mesures concrètes que nous obtiendrons de meilleurs résultats. Cela s'applique pleinement à l'élaboration de plans d'action nationaux, qui peuvent s'avérer des outils efficaces pour les États concernés lorsqu'ils sont impliqués dans un conflit armé.

Pour ce qui est de mon pays, nous ne sommes pas prêts de commencer à élaborer ce genre de plan national. En lieu et place, nous travaillons en Russie sur un document de différent type – le plan d'action national de la Fédération de Russie en faveur des femmes pour la période 2017-2022. Ses domaines de préoccupation clefs sont la participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décisions, l'amélioration de leur situation économique, la promotion de l'entrepreneuriat féminin, la création de conditions propices à une meilleur santé des femmes, la prévention de la violence, la protection des femmes contre la violence, et la lutte contre les préjugés concernant les rôles des hommes et des femmes.

Il faut dire que dans notre pays, les femmes occupent de nombreux postes gouvernementaux de haut rang et d'autres postes de responsabilité – Présidente Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale, Vice-Premier Ministre, Présidente de la Banque centrale, Ministre de la santé, Ministre de l'éducation, entre autres. Les femmes jouent aussi un rôle très important à la Douma d'État. Elles représentent 17 % – six policières sur 36 agents – des effectifs de la composante police des contingents russes à l'étranger.

Nous sommes d'accord avec la recommandation du Secrétaire général tendant à l'amélioration de la coordination entre les entités des Nations Unies aux fins de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le contexte des conflits armés. Toutefois, il importe d'éviter le double emploi et les chevauchements des activités et de veiller à ce que

les actions qu'elles entreprennent soient fondées sur des sources d'information fiables. Les programmes et projets préparés par les experts du Secrétariat doivent faire l'objet de discussions intergouvernementales avant d'être approuvés, ainsi que d'un suivi. Ce les États après tout qui jouent un rôle directeur dans l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Il est tout aussi important de veiller à ce que l'action du Conseil de sécurité porte sur les questions liées à son mandat. Intégrer artificiellement toute la gamme des questions de genre dans l'activité du Conseil conduira à un déséquilibre du point de vue de la coordination à l'échelle du système et entravera la mise en œuvre effective de la résolution 1325 (2000). Le Conseil doit s'intéresser principalement à la situation des femmes en période de conflit armé extrêmement grave et à large échelle. Cet objectif correspond à l'intégration de l'élément genre dans les rapports du Secrétaire général sur la situation de pays donnés. Nul n'est besoin de rappeler que cela ne diminue en rien la tâche urgente de lutter contre la menace que représente la barbarie des groupes terroristes pour la vie des femmes et pour la sécurité.

Je voudrais dire encore une fois que nous sommes convaincus qu'il importe de veiller à ce que la communauté internationale accorde l'attention voulue à la situation des femmes dans les conflits armés et à leur participation au maintien de la paix. Dans le même temps, il est bien entendu que nous devons garder à l'esprit que le seul moyen fiable de protéger l'humanité, notamment les femmes et les enfants, contre les horreurs de la guerre c'est de régler les situations de crise dès que possible.

Pour finir, je me vois dans l'obligation de faire une observation supplémentaire. Dans sa déclaration, la représentante de l'Ukraine est – et ce n'est pas la première fois – sortie du cadre établi pour le débat d'aujourd'hui en évoquant le conflit dans l'est de l'Ukraine. Ce conflit n'aurait pas eu lieu si Kiev n'avait choisi de réprimer par les armes les manifestations qui ont éclaté après que le Gouvernement a été renversé avec le soutien direct de forces extérieures. Cela fait deux ans que les forces ukrainiennes tirent des roquettes contre des zones résidentielles de Donetsk et de Louhansk, tuant des civils pacifiques, y compris des femmes et des enfants.

Pour ce qui est de l'attitude des autorités ukraines envers les femmes, je ne citerai que quelques faits tirés d'un récent rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Le 19 janvier 2015, des hommes masqués et en tenue de camouflage ont arrêté une femme dans sa maison. Pendant plus d'une semaine, ils l'ont retenue dans le sous-sol d'un bâtiment des forces de sécurité ukrainiennes, où ils l'ont battue et torturée à l'aide de décharges électriques et de plastique fondu. Ils ont menacé de violer sa fille si elle refusait d'avouer. Dans un autre cas, en juin 2015, 10 hommes armés, masqués et portant des uniformes noirs ont arrêté une autre femme. Ils l'ont retenue dans le sous-sol d'un bâtiment en construction où ils lui ont donné des coups de poing à la tête et au corps et frappée avec un tuyau métallique, en menaçant de la violer et de la tuer. En août, cette femme était toujours en détention. Ce ne sont là que deux des nombreux exemples que les membres peuvent trouver dans le rapport.

J'ajoute que le conflit dans l'est de l'Ukraine aurait été réglé il y a longtemps si les autorités de Kiev n'avaient pas essayé à maintes reprises de réécrire ou de modifier l'accord signé à Minsk il y a un an et demi. Dans sa déclaration, la représentante de l'Ukraine a fait référence à Nadiya Savchenko. Après que cette dernière a été grâciée par la Russie et s'est rendue à Kiev, elle a déclaré que Kiev devrait présenter des excuses aux habitants de Donetsk et Louhansk. Malheureusement, les autorités ukrainiennes n'ont ni la sagesse ni la volonté politique nécessaires pour le faire.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je prie tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs interventions à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle. Je demande également aux orateurs de bien vouloir s'exprimer à une vitesse normale afin que l'interprétation puisse être convenablement assurée.

J'informe les participants que, compte tenu de la longue liste d'orateurs, nous poursuivrons cette séance durant l'heure du déjeuner, et peut-être jusque dans la soirée. Les orateurs qui souhaitent faire une deuxième déclaration en auront la possibilité une fois que tous les orateurs inscrits sur la liste se seront exprimés.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède.

Mme Söder (Suède) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité à l'occasion de ce débat public

annuel. Il s’agit en fait d’un débat sur la paix et la sécurité et sur le règlement et la prévention des conflits. Il porte sur les tâches fondamentales du Conseil, et non sur une question supplémentaire ou spéciale concernant les femmes et les filles. La participation pleine et effective des femmes et des filles aux processus de paix est une condition nécessaire à l’instauration d’une paix durable et équitable pour tous. Nous appuyons fermement l’appel du Secrétaire général désigné, Antonio Guterres, à la relance d’une diplomatie pacifique et son attachement manifeste à la concrétisation de l’égalité des sexes. Ces deux éléments vont de pair. Nous sommes convaincus que pour être efficace, cette relance doit faire de la participation des femmes et des filles un élément central. Cet objectif nous guidera alors que nous nous préparons à occuper notre siège au Conseil en janvier.

Le monde et le Conseil ont progressé, mais ces progrès restent insuffisants. La tâche du Conseil consiste à rétrécir le fossé entre ambitions et réalité. À la suite de l’étude mondiale et de l’adoption ultérieure de la résolution 2242 (2015) l’année dernière, nous devons concentrer toute notre attention sur l’intégration et la mise en œuvre effectives du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le contexte des activités quotidiennes du Conseil. Je souhaite souligner certains domaines dans lesquels nous estimons que des progrès sont nécessaires.

Premièrement, nous devons d’emblée adopter une perspective d’égalité des sexes, en mettant l’accent sur la nécessité d’améliorer la situation des femmes et des filles en situation de conflit. Leurs besoins, leurs problèmes et leurs perspectives doivent être portés à l’attention du Conseil – par le Secrétariat, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, ONU-Femmes et d’autres organismes – et donner lieu à des mesures. Il est donc essentiel d’instaurer un dialogue continu avec des organisations de femmes et les acteurs compétents sur le terrain, par l’intermédiaire des divers organismes des Nations Unies avec lesquels le Conseil doit collaborer activement.

Deuxièmement, il importe d’améliorer l’efficacité de la collecte de données, notamment les statistiques ventilées par sexe. Trop souvent, nous prenons des décisions sur la base de données et d’analyses incomplètes. Nous ne pouvons nous permettre de ne pas comprendre les causes profondes des conflits ou les dividendes et agents de la paix. Par exemple, les mères, les sœurs, les épouses et les filles savent souvent où se trouvent les armes légères, et il est plus probable qu’elles veilleront à ce que ces armes soient déposées dans le cadre des programmes de désarmement. Elles doivent participer à ce type de programmes de leur conception à leur mise en œuvre. C’est pourquoi nous avons besoin de données précises. Le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent s’employer ensemble à garantir que chaque décision soit prise sur la base d’une perspective sexospécifique solide et applicable.

Troisièmement, nous devons garantir la participation pleine et effective des femmes et des filles aux processus de paix. Cela exige que le Conseil de sécurité adopte des mandats solides en ce qui concerne la participation, mais également que nous renforcions le suivi de l’application de ces mandats. Nous devons veiller à ce que les directives soient appliquées et à ce que les efforts nationaux soient reconnus et soutenus, ou encouragés et exigés s’ils sont déficients. Nous devons tenir les médiateurs, les missions de maintien de la paix et les missions politiques des Nations Unies pour responsables de l’exécution de leurs mandats relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité. C’est ainsi que nous pouvons aider les femmes colombiennes à poursuivre leur travail remarquable en faveur de la paix; ou aider des filles afghanes à accéder à l’éducation; ou des femmes somaliennes à être dûment représentées à la prochaine assemblée législative.

Quatrièmement, nous devons fournir des encouragements financiers et autres. Nous devons veiller à ce que des ressources suffisantes soient consacrées à la réalisation de ce programme. L’objectif de 15 % cité dans les trois examens de l’architecture de paix et de sécurité est un pas dans la bonne direction, mais ce n’est qu’un premier pas. Je me félicite que le Fonds pour la consolidation de la paix montre l’exemple.

À l’inverse, nous devons procéder à un examen critique des missions, opérations, projets et programmes de paix et de sécurité qui ne promeuvent pas activement l’égalité des sexes et la participation des femmes et des filles. Nous devons envisager de couper les financements des initiatives qui ne respectent pas ce principe. En effet, il est crucial de généraliser la prise en compte de la perspective d’égalité des sexes dans les budgets ordinaire et de maintien de la paix de l’ONU. La Suède estime qu’il faut demander au Secrétaire général, dans le projet de résolution pour le prochain exercice biennal, de présenter des propositions en vue de combler cette lacune.

Je suis heureuse de représenter un gouvernement féministe qui a une politique étrangère féministe. Dans

ce contexte, la Suède suit naturellement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous comptons trois aspects essentiels : droits, représentation et ressources. Nous déploierons des efforts intenses pour appliquer ce programme durant notre mandat au Conseil de sécurité, non seulement parce que c'est une cause juste, mais également parce que c'est une démarche intelligente. Nous comptons sur la collaboration de tous les membres du Conseil. Plus de femmes est synonyme de plus de paix.

Le Président (*parle en russe*) : Étant donné que la Suède deviendra un membre non permanent du Conseil de sécurité en janvier, la déclaration que vient de prononcer sa représentante est très prometteuse.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Amolo (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence en début de séance du Secrétaire général ainsi que celle de ma sœur, la redoutable Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, et à ajouter les compliments de ma délégation à ceux déjà formulés suite à la convocation de cet important débat sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Kenya accueille avec satisfaction le rapport (S/2016/822) du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité et prend note des recommandations et des conclusions qu'il contient. Elles fournissent des informations utiles concernant les domaines clefs dans lesquels nous devons améliorer notre action afin de renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre des initiatives de paix et de sécurité.

La résolution 1325 (2000) a été adoptée un an après la fin du mandat du Kenya au Conseil de sécurité. Le Kenya félicite le Conseil de son engagement soutenu et résolu en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité au cours des 16 dernières années. L'attachement du Kenya à la pleine mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, est sans équivoque. Il est renforcé par le fait que nous appuyons pleinement, au niveau régional, la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que notre gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures importantes à cet égard.

En 2016, le Kenya a lancé un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), fort justement intitulé « Kuhusisha Wanawake ni Kudumisha Amani » – « Impliquer les femmes, c'est pérenniser la paix » en swahili – qui prend en compte la nature changeante de l'insécurité en incorporant la question spécifique de la sécurité des femmes.

Deuxièmement, le plan d'action va continuer d'intégrer les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) dans le cadre de développement national du Kenya. Il tient également compte des progrès faits par le Kenya en matière de promotion et de protection des femmes et des filles, conformément à la Constitution kényane et aux politiques intergouvernementales et régionales relatives à la sécurité, à la consolidation de la paix et au règlement des conflits, ainsi qu'en matière d'amélioration de la qualité de la participation des femmes à la sécurité au niveau national grâce à des campagnes de recrutement bien ciblées visant à accroître les effectifs féminins, et dans l'élaboration au sein de l'académie militaire de programmes de formation sur la problématique hommes-femmes avant que les contingents ne soient déployés dans les opérations de maintien de la paix menées conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Constitution kényane, promulguée en 2010, aborde désormais les problèmes structurels de discrimination et protège et garantit les libertés fondamentales et les droits civiques et socioéconomiques des hommes comme des femmes. À la lumière de notre expérience nationale, je voudrais souligner le rôle important que l'éducation, le renforcement des capacités et la communication peuvent jouer dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles. Le Kenya invite donc instamment tous les acteurs concernés, les États Membres et l'ONU à donner la priorité à l'éducation et à sensibiliser au rôle déterminant des femmes dans la consolidation de la paix, la paix et la sécurité.

En tant que Président en exercice de la Commission de consolidation de la paix, le Kenya est à la pointe des efforts pour rendre opérationnelles les priorités de l'ONU concernant les femmes et la paix et la sécurité. Le 7 septembre, la Commission a adopté une stratégie pour l'égalité des sexes afin de promouvoir des activités de consolidation de la paix qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Cette stratégie reconnaît le rôle absolument primordial de la participation des femmes, y compris à des niveaux de direction, dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Le Kenya exhorte tous les États Membres à s'employer à remédier aux insuffisances existantes en la matière. Je

suis convaincu que ce n’est qu’ainsi que nous pourrons honorer nos engagements collectifs en ce qui concerne la question des femmes et la paix et la sécurité. C’est pourquoi nous nous félicitons des arguments très convaincants avancés par le représentant du pays en charge de la rédaction de la résolution, le Royaume-Uni, qui a plaidé pour des leaders et des champions, et il nous plaît de signaler que la représentante de la Suède est une bonne candidate pour devenir un tel fer de lance.

Le Kenya se félicite également des commentaires du représentant chinois, qui a particulièrement pointé du doigt les terroristes qui s’en prennent de manière flagrante aux femmes, en particulier sur notre continent, l’Afrique. Plus tôt ce matin, le Président de la République du Kenya, S. E. M. Uhuru Kenyatta, a condamné dans les termes les plus vifs l’attaque terroriste commise à Mandera par de tels individus dépravés. Nous apprécions aussi à sa juste valeur l’approche volontariste du Japon pour permettre la tenue de la réunion de l’Assemblée mondiale des femmes l’année prochaine au Japon. Il est donc indispensable que nous fournissions des fonds prévisibles et durables à la consolidation de la paix, en consacrant davantage de ressources à la question de l’égalité des sexes et en appuyant les fonds spéciaux tels que le Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies à l’appui de la lutte contre la violence à l’égard des femmes et le Fonds pour l’égalité des sexes.

Enfin, le Kenya estime que si on ne s’attaque pas d’urgence au fait que les ressources pour le développement sont détournées au profit de la guerre, nos efforts pour honorer nos engagements envers les femmes et les filles continueront d’accuser du retard.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nigéria.

Mme Ibrahim (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation russe d’avoir convoqué ce débat public et préparé un excellent document de réflexion (S/2016/871, annexe) pour guider nos discussions.

Nous remercions le Secrétaire général de son dévouement indéfectible à la cause des femmes, la Directrice exécutive d’ONU-Femmes de son exposé très lucide et la représentante des organisations non gouvernementales de nous avoir présenté son point de vue.

Le Nigéria se félicite de cette occasion de se pencher sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité 16 ans après l’adoption historique de la résolution 1325 (2000). Tout en reconnaissant les avancées substantielles réalisées à cet égard, nous estimons qu’il subsiste un certain nombre de défis à relever et d’écarts importants à combler. Je pense notamment à la présence des femmes dans des rôles décisionnels et de direction, à une plus grande participation des femmes à la prévention des conflits et aux efforts de paix, à l’insuffisance des financements, au manque de données ventilées par sexe, aux déplacements forcés exacerbés par des conflits armés prolongés, et au fait que les violences et agressions sexuelles continuent d’atteindre des niveaux sans précédent. Nous espérons sincèrement que le présent débat pourra proposer des solutions potentielles pour remédier aux difficultés et aux insuffisances actuelles, ainsi que des suggestions pour mobiliser les ressources nécessaires pour promouvoir le rôle des femmes dans le contexte du dispositif mondial de paix et de sécurité.

Il est impératif de relever ces défis si nous voulons progresser dans la réalisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Pour cela, il faut une démarche multipartite qui mobilise les acteurs aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. Les communautés, la société civile et les individus ont également un rôle déterminant à jouer.

Au niveau mondial, nous considérons que le Conseil de sécurité a fait montre de l’esprit d’initiative nécessaire pour alimenter la dynamique en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à commencer par l’adoption de la résolution 1325 (2000), qui a fourni le cadre pour les résolutions que le Conseil a ensuite adoptées afin d’établir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

En Afrique, l’Union africaine a été une plateforme très utile pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il convient de noter que l’Agenda 2063 de l’Union africaine, qui a été adopté par les chefs d’État et de gouvernement africains à Addis-Abeba en janvier, met un accent particulier sur la participation des femmes et des jeunes au développement du continent.

Au niveau sous-régional, en Afrique de l’Ouest, la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) a été un des grands promoteurs des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. En septembre 2010, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest, la CEDEAO a élaboré un plan d’action intégré pour la mise en oeuvre de la résolution 1325 (2000). Ce plan d’action insiste sur l’importance du rôle des femmes dans la prévention et

le règlement des conflits, la médiation et les efforts de consolidation de la paix, ainsi que la reconstruction des sociétés après un conflit.

Conformément aux efforts sous-régionaux, en août 2013, le Nigéria a lancé son plan national d’action pour pleinement mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution 1325 (2000). Ce plan traduit la volonté du Gouvernement fédéral de garantir la sécurité des femmes et des filles pendant les conflits armés et d’améliorer leur participation active et directe aux efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Le Nigéria attache également beaucoup d’importance aux dispositions de la résolution 1820 (2008), qui vise à mettre fin aux actes de violence sexuelle dont sont victimes les femmes en période de conflit armé.

Nous coopérons avec nos voisins du Tchad, du Cameroun, du Niger et du Bénin, dans le cadre de la Force multinationale mixte, pour combattre les insurgés de Boko Haram, qui s’en prennent tout particulièrement aux femmes et aux filles. Notre expérience à ce jour prouve qu’avec la collaboration résolue de la communauté internationale, le terrorisme peut être vaincu. Les efforts soutenus du Nigéria et de ses partenaires internationaux ont permis la libération de plusieurs territoires autrefois occupés par Boko Haram.

Il est important de noter que 80 % des deux millions de déplacés internes dans le nord-est du Nigéria sont des femmes et des filles. Nous prenons des mesures concrètes pour répondre à leurs besoins humanitaires et faire en sorte que les conditions nécessaires soient en place pour permettre le retour librement consenti des personnes déplacées sur leur lieu d’origine, dans la sécurité et la dignité. À cet égard, suite aux efforts mentionnés plus haut, 21 des filles capturées à Chibok ont été relâchées la semaine dernière. Ces efforts se poursuivront jusqu’à ce que la dernière des captives soit ainsi libérée.

Nous saluons la contribution des organisations de la société civile en tant que partenaires dans la prévention, la gestion et le règlement des différends. Le Gouvernement nigérian va poursuivre sa collaboration avec elles, car ces organisations sont des acteurs et des partenaires clefs dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Nigéria demeure pleinement et résolument attaché à promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles en période de conflit et après les conflits. Nous allons œuvrer de manière assidue pour améliorer la participation des femmes aux initiatives de paix et de sécurité. Nous sommes déterminés à renforcer et respecter les principes de la résolution 1325 (2000) et, dans ce contexte, à nous attaquer aux facteurs qui ont un effet négatif sur la vie des femmes et des filles.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

Mme Bokhari (Norvège) (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de faire cette déclaration au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l’Islande, la Suède et mon propre pays, la Norvège. Je voudrais remercier tous les orateurs précédents, et notamment Mme Lopidia, dont la déclaration saisissante est un rappel à tous de la raison de notre présence ici.

La huitième résolution sur les femmes, et la paix et la sécurité, la résolution 2242 (2015), a été adoptée au débat public de l’année dernière (voir S/PV.7533). Jamais auparavant autant de pays ne s’étaient portés coauteurs d’une résolution du Conseil de sécurité. Jamais auparavant on n’avait fait tant de déclarations. Nous avons pris des engagements, nous avons créé des attentes et nous avons eu raison de le faire, parce que nous avions connaissance, alors, de ce dont auparavant nous n'avions qu'une idée : là où l’on fait une place aux femmes et où elles peuvent avoir une influence, nous avons plus de chances de parvenir à un accord de paix et la paix a plus de chances de durer. Là où les femmes prennent part au maintien de la paix, l’opération jouit de plus de confiance et de plus d’efficacité. Là où existe la volonté politique, on peut s'attaquer à la violence sexuelle, même dans les crises humanitaires.

Pourtant, en dépit de ce que nous savons et de l’expérience accumulée, en dépit de nos engagements, nous avons encore un long chemin à parcourir. Les femmes sont toujours exclues de nombreux processus où il sera décidé de leur avenir. Les femmes souffrent toujours de sévices et sont même directement ciblées. Nous ne tirons toujours pas parti des ressources de 50 % de nos populations lorsque, pourtant, cela importe le plus. Mais des dispositions ont été prises. Nous accueillons avec satisfaction le nouveau Groupe informel d’experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui informe le Conseil en la matière, et nous accueillons avec satisfaction le réseau de cellules de coordination nationale qui a été formé pour veiller à une responsabilisation accrue des acteurs. Nous accueillons avec satisfaction le nouveau programme phare d’ONU-Femmes sur les femmes et la paix et la sécurité. Et sur le terrain, en dépit des défis qui l’attendent, le processus

qui se déroule en Colombie a contribué à mettre la barre plus haut.

À partir de maintenant, les femmes s'attendront à prendre part aux processus. La société civile exigera d'être entendue. Davantage de parties prenantes voudront avoir leur mot à dire, parce que cela aura déjà été fait. Et même si les pourparlers sur la Syrie n'évoluent pas dans la direction que nous espérions, le processus de Genève a permis d'obtenir quelque chose de nouveau : les femmes et la société civile sont consultées régulièrement, dans le cadre de mécanismes officiels novateurs. Nous disposons maintenant d'exemples très concrets de leur intégration aux processus. Nous avons été très heureux d'appuyer ces évolutions.

Inspiré d'une initiative sud-africaine, un réseau nordique de médiatrices a été mis sur pied en novembre dernier à Oslo. Cela signifie que des femmes nordiques font désormais partie d'un réseau mondial de médiatrices, dont l'expérience et la compétence devraient être mises à profit pour les opérations futures de paix et de sécurité. Invoquer le manque de femmes compétentes n'est plus une excuse viable.

La Finlande et la Norvège coopèrent également avec le Département des affaires politiques à la formation de médiateurs de haut niveau. Alors que la question de la pérennisation de la paix figure désormais au premier plan des efforts des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, les pays nordiques s'emploient à ce que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit au cœur de ces efforts. Il est important de noter que, dans notre travail de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, nous appuyons les organisations féminines et les réseaux de jeunes, parce que nous pensons que ce sont des acteurs clefs. Nous les écoutons dans le cadre de l'élaboration de notre politique et les appuyons par des programmes concrets. La Première Ministre norvégienne a récemment lancé un nouveau forum de dialogue à l'intention des femmes architectes de la paix qui œuvrent sur le front de l'extrémisme violent ainsi que des décisionnaires au plus haut niveau. La formation contribue considérablement à la sensibilisation, comme à une meilleure mise en œuvre des aspects des missions de maintien de la paix intéressant les femmes. C'est pourquoi les pays nordiques ont mis en place le Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires. En septembre, les forces armées suédoises ont fait paraître un manuel – premier du genre – consacré à la généralisation d'une perspective antisexiste au sein des opérations.

À cet égard, nous tenons également à dire que nous soutenons fermement la proposition de l'Espagne et du Royaume-Uni portant sur un réseau destiné à la consolidation du Groupe des services consultatifs sur la problématique hommes-femmes au sein du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Cela permettrait en effet d'améliorer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à court comme à long terme.

Les pays nordiques déploient un grand nombre de femmes dans les opérations de paix des Nations Unies : 35 % des policiers déployés par la Norvège et 50 % de ceux que déploie la Suède sont des femmes, et les femmes constituent encore 40 % de tout le personnel que la Finlande envoie dans les opérations civiles de gestion des crises. Cinquante pour cent des experts déployés par le Groupe islandais d'intervention en cas de crise, l'an dernier, étaient des femmes. C'est parce que nous savons que nos contingents sont meilleurs quand il y a parité entre les sexes. Nous appuyons également l'Union africaine et plusieurs pays africains dans les efforts qu'ils font pour former un nombre plus important de femmes et sensibiliser leurs forces de police aux questions hommes-femmes.

La violence détruit les individus et les communautés et met à mal la paix et le développement. C'est pourquoi les pays nordiques s'emploient à prévenir et combattre de telles atrocités. Nous prenons part à l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, que dirige actuellement la Suède. Nous travaillons avec l'Union africaine et appuyons l'action des Nations Unies, l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, et la société civile.

Les pays nordiques continueront de promouvoir les priorités fixées dans la résolution 1325 (2000) dans toute discussion sur la paix et la sécurité, parce que nous voulons la paix et nous voulons une paix qui dure.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

Mme Marinaki (*parle en anglais*) : Avant toute chose, nous aimerions tout particulièrement adresser nos remerciements à Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2016/822) et pour la remarquable impulsion qu'elle donne à la promotion du programme d'ONU-Femmes, ainsi qu'à

Mme Rita Lopidia, pour son témoignage émouvant. J'ai l'honneur de présenter cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. J'aimerais exprimer nos félicitations à la Fédération de Russie, Présidente du Conseil de sécurité, pour l'organisation de ce débat public.

La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

L'application intégrale et efficace du programme pour les femmes, et la paix et la sécurité, demeure une priorité pour l'Union européenne. La stratégie mondiale suivie par l'Union européenne, dans le cadre de sa politique étrangère et de sécurité, définit clairement une direction : poursuivre la prise en compte systématique des priorités concernant les femmes, et la paix et la sécurité dans toutes nos interventions extérieures. Nous restons résolument fidèles aux engagements que nous avons pris il y a un an et défendons le programme pour les femmes, et la paix et la sécurité, dont nous avons fait une priorité. Nous avons activement donné suite à nos engagements sur la base de quatre grandes priorités.

Premièrement, nous avons œuvré en faveur de la participation des femmes aux processus et de leur prise en charge de ces processus, et nous restons déterminés à montrer la voie, comme dans le cas de la conclusion de l'accord sur la question nucléaire iranienne, en 2015, où la Haute Représentante et Vice-Présidente de la Commission européenne, Mme Federica Mogherini, ainsi que la Secrétaire générale du Service européen pour l'action extérieure, Mme Helga Schmid, dirigeaient l'équipe de négociation de l'Union européenne; elles dirigent actuellement et encadrent l'importante phase de mise en œuvre suivante. Sur 10 missions civiles de gestion des crises déployées par nous, cinq sont actuellement dirigées par des femmes. De la Syrie au Soudan du Sud, en passant par le Kosovo, nous avons usé de notre influence à l'extérieur pour appuyer la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité et aux activités humanitaires.

Deuxièmement, nous avons pris des mesures contre la violence sexuelle et sexiste en période de conflit en mettant fortement l'accent sur la dimension humanitaire. Nous avons financé les processus de justice transitionnelle au Kosovo, en Colombie et aux Philippines afin que les cas de sévices commis par le passé soient examinés. Nous appuyons en Ukraine et au Burundi des projets destinés à empêcher le recours à la violence à l'encontre des femmes. Nos projets humanitaires axés sur la violence sexuelle et sexiste ont permis d'atteindre près de 3,5 millions de bénéficiaires directs et nous continuons d'apporter notre appui à l'excellent travail accompli par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Zainab Bangura.

Troisièmement, nous avons continué à intégrer la question de la problématique hommes-femmes dans la lutte contre les menaces émergentes, y compris le terrorisme et l'extrémisme violent, et suscité la participation directe des femmes à la lutte contre les causes profondes de la violence et de l'extrémisme. Nous avons financé divers projets communautaires dans la Corne de l'Afrique, au Pakistan et dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Quatrièmement, nous avons renforcé nos cadres de coopération, tant au sein de l'Union européenne qu'avec nos partenaires extérieurs. Au mois de juin, nous avons également reconfirmé notre partenariat stratégique avec ONU-Femmes et nous sommes en train de finaliser le Réseau européen du réseau des coordonnateurs pour les questions relatives à l'égalité des sexe et du réseau national des coordonnateurs sur les femmes et la paix et la sécurité afin de relier toutes les parties prenantes de l'Union européenne œuvrant sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons considérablement concrétisé les engagements financiers pris il y a un an, et nous publierons sous peu de nouvelles propositions de projet axées sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les pays partenaires.

Je terminerai en réitérant l'engagement que nous avions pris lors du débat de l'an dernier (voir S/PV.7704). L'ONU peut compter sur le plein appui de l'Union européenne, notamment en faveur d'une promotion plus rapide, plus importante et plus effective partout dans le monde des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Mme Mejia Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général, la Directrice exécutive

d’ONU-Femmes et les membres du Conseil de leur appui à la participation des femmes au processus de paix dans mon pays. Je remercie également Mme Rita Lopidia et son organisation d’avoir partagé son témoignage, et je suis convaincue que son appel lancé à la communauté internationale au nom des femmes bâtisseuses de la paix de la société civile de Colombie afin que l’accord conclu à La Havane soit couronné de succès sera entendu.

Ma délégation remercie la Russie d’avoir organisé ce débat public près de 16 ans après l’adoption de la résolution 1325 (2000).

Comme l’indique le document de réflexion (S/2016/871) distribué par la délégation russe, toutes les études demandées par le Secrétaire général l’année passée soulignent le lien profond qui existe entre la participation des femmes aux efforts de prévention et de règlement des conflits et la reconstruction après un conflit et dans l’efficacité et la durabilité de ces efforts. C’est la conclusion à laquelle arrive la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité.

La participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix doit rester prioritaire, et les États doivent assumer avec détermination la responsabilité de protéger et de garantir les droits des femmes dans un environnement sûr et porteur.

En Colombie, où nous mettons fin au passé difficile du conflit le plus long des Amériques, nous avons bien compris que les femmes et les filles jouent un rôle fondamental, un rôle proactif dans la consolidation de cette paix tant souhaitée. Ce processus a été une nouvelle expérience, presque unique en son genre. C’est la première fois qu’un processus de paix inclut expressément la question de la problématique hommes-femmes, non seulement au travers de la participation des femmes en tant que membres plénipotentiaires tant du côté des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire que du Gouvernement, mais grâce à la création et au travail de la sous-commission de l’égalité des sexes que le Secrétaire général et nombre de délégations ont reconnue ce matin, et dont le dialogue, souvent très difficile mais toujours respectueux, a permis que tous les chapitres de l’Accord final de paix prévoient des dispositions axées expressément sur la question du genre.

Comme l’indique le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2016/822), les femmes « ont constitué jusqu’à un tiers des participants aux négociations de paix, environ la moitié des participants aux consultations, et plus de 60 % des victimes et experts ayant témoigné au cours des négociations » à La Havane.

Nous reconnaissons que la société civile, en particulier les organisations de femmes, a donné un élan à l’élaboration et au suivi du programme en faveur des droits des femmes. C’est pourquoi ces organisations forment des partenariats stratégiques avec des entités gouvernementales pour réaliser cet objectif commun.

En dépit des défis et des problèmes persistants, le Gouvernement à la volonté de les vaincre. C’est pourquoi il s’engage à indemniser les femmes pour leurs années de souffrances, à garantir que cette situation ne se reproduira pas et à prendre des mesures préventives. Mon pays continuera de promouvoir une culture de la liberté exempte de discrimination et de violence.

À cette fin, nous avons souscrit au Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la paix et la sécurité créé récemment à l’initiative de l’Espagne et d’autres pays.

En dépit des résultats difficiles du plébiscite du 2 octobre, le Gouvernement national a appelé à un dialogue national, convoquant toutes les parties afin que l’Accord soit mis en œuvre le plus rapidement possible. Et l’engagement en faveur de l’égalité des sexes et de la paix a été renforcé le 21 octobre dernier lorsque le Président Santos et 109 organisations de femmes ont réitéré leur appui à l’Accord de paix et déclaré apprécier le fait que les droits des victimes sont au cœur de cet accord qui reconnaît le rôle fondamental des femmes, des filles et des jeunes filles dans la consolidation de la paix. Le Président de la Colombie ne renoncera pas à la recherche de la paix jusqu’à la dernière minute de son mandat.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Zehnder (Suisse) : Nous remercions la Fédération de Russie d’avoir organisé ce débat, ainsi que le Secrétaire général et les deux intervenants pour leur engagement sans relâche en faveur de cette thématique.

En matière de construction de la paix, le bilan de la communauté internationale n’est pas positif cette année. Jamais, depuis 1945, il n’y a eu autant de personnes déplacées, dont un grand nombre de jeunes filles et de femmes. Les conflits armés se poursuivent,

notamment en Syrie, au Yémen et en Iraq, infligeant d'immenses souffrances aux populations civiles.

II est indispensable, dans cette période difficile, de privilégier le partenariat avec la société civile, et avec les réseaux de femmes en particulier. La Colombie illustre parfaitement le rôle que peuvent jouer les réseaux de femmes de la société civile dans l'effort de paix et la consolidation de la paix. Dans ce contexte, je souhaite remercier l'organisation non gouvernementale (ONG) « Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité », et toutes les organisations qui lui sont affiliées pour leurs efforts sans relâche pour faire progresser le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité ici à New York.

Le plan d'action national de la Suisse est un instrument gouvernemental qui prévoit un mécanisme participatif spécial pour la société civile. Cette année, nous appliquons la troisième révision de ce plan. Dans ce contexte, des organisations de la société civile ont élaboré un rapport de mise en œuvre alternatif. La Suisse prendra en compte ces conclusions lors de la mise à jour du plan d'action national en 2017. Les rapports de mise en œuvre de ce plan sont régulièrement soumis au Parlement pour contrôle.

Concernant la concrétisation des engagements pris l'an dernier, nous souhaiterions souligner les trois points suivants. Premièrement, afin de soutenir le dialogue politique en Libye et le processus d'élaboration de la Constitution, la Suisse a facilité les discussions de groupes de femmes. Pas moins de 38 groupes de femmes d'horizons divers ont ainsi négocié et rédigé un programme pour la paix, qu'elles ont lancé lors d'une conférence de haut niveau en novembre 2015 à Genève.

Deuxièmement, les groupes armés non étatiques sont des acteurs qu'on ne peut ignorer dans la mise en œuvre du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité. La Suisse poursuit ses efforts pour faciliter le dialogue direct avec ces groupes, qui doivent connaître les principes du droit international humanitaire et s'engager à respecter les règles en vigueur, y compris celles relatives à la violence sexuelle et sexiste. À cet égard, la Suisse apporte son soutien à l'organisation Women's Initiatives for Gender Justice. Cette ONG s'attache à réhabiliter et à réinsérer les anciens enfants soldats de l'Armée de résistance du Seigneur en Ouganda et les victimes de violence sexuelle en République démocratique du Congo en leur fournissant un soutien psychologique et un accès à l'aide médicale. Ce projet contribue également à placer les auteurs de violence sexuelle face à leurs responsabilités au regard du droit national et international. À titre d'exemple, la documentation sur les actes de violence sexuelle et sexiste constituée dans ce contexte a été utilisée contre deux dirigeants rebelles congolais devant la Cour pénale internationale.

Troisièmement, la violence sexuelle et sexiste est une question capitale et urgente.

La Suisse en fera donc une priorité de son engagement humanitaire. II s'agira notamment de favoriser l'accès des victimes à de multiples services, de promouvoir l'intégration de cette thématique dans les différents secteurs de l'aide humanitaire et de soutenir les organisations humanitaires partenaires qui œuvrent dans ce domaine.

La Suisse reste l'un des donateurs les plus importants d'ONU-Femmes. Elle a augmenté sa contribution à 48 millions de francs pour la période 2015-2017 et, au début de ce mois, a inauguré le Bureau de liaison d'ONU-Femmes à Genève. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, les États Membres restent les principaux responsables de la mise en œuvre de ce programme.

La Suisse est prête à assumer ce rôle et renouvelle son engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Sandoval Mendiolea (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Fédération de Russie d'avoir convoqué le présent débat annuel sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général, la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes et la représentante de la société civile.

Les conclusions du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490) et de l'étude mondiale sur la résolution 1325 (2000) mandatée par la résolution 2122 (2013) doivent permettre de donner une nouvelle impulsion au rôle joué par les femmes dans les situations de conflit, à la prise en compte d'une perspective sexospécifique dans toutes les phases des processus de paix et à l'importance d'accroître la participation des femmes à la prévention des conflits, à la riposte et à la reconstruction post-conflit.

Si nous reconnaissons que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de ces priorités, ces progrès ne sont pas encore généralisés, puisqu'ils restent limités géographiquement et politiquement. Il est donc important que nous saisissions l'occasion que nous présente l'examen du programme de paix pour renouveler l'engagement des États Membres et reconnaître que les femmes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes constituent des aspects essentiels du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il nous faut également, et par-dessus tout, reconnaître le rôle que jouent les femmes et le développement dans la consolidation d'une paix durable.

L'adoption de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité a permis de susciter un changement de paradigme dans le programme de l'ONU pour la paix et la sécurité internationales grâce à la notion de paix durable. Une paix durable exige des approches globales et à long terme, qui établissent un lien entre les actions politiques en matière de sécurité, de justice, de développement et de promotion des droits de l'homme à l'appui des efforts nationaux dans le cadre desquels les femmes jouent un rôle central. Nous sommes particulièrement conscients de la nécessité de promouvoir une plus grande participation des femmes aux initiatives de l'ONU concernant la prévention des conflits, la médiation, la cessation des hostilités, le désarmement et la surveillance des accords de paix.

À cet égard, le Mexique souligne l'exemple concluant de la Colombie dont le processus de négociations, qui a abouti à l'accord de paix, a été marqué par une présence et une participation importantes des femmes. Nous reconnaissons également les efforts déployés par la Mission des Nations Unies en Colombie pour accroître le nombre d'observatrices et de femmes à tous les autres postes et fonctions. Les cas comme celui de la Colombie doivent devenir la norme. C'est pourquoi nous appuyons les appels lancés au Secrétaire général pour qu'il désigne plus de femmes en tant que médiatrices principales ou cheffes de groupe de médiation, et veille à ce que les processus de médiation lancés par l'ONU tiennent compte de l'égalité entre les sexes. De même, la problématique hommes-femmes et les besoins particuliers des femmes doivent être systématiquement inclus dans tous les accords de paix.

Il est essentiel que les activités menées dans une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale tiennent compte des besoins spécifiques des femmes et des filles et reconnaissent l'importance de leur participation à l'interaction avec les communautés locales. C'est pourquoi nous appuyons l'idée selon laquelle toutes les opérations de maintien de la paix doivent prendre en compte la problématique hommes-femmes dès le stade de la planification et à toutes les autres étapes de leurs activités. Nous appuyons également l'inclusion dans ces opérations de conseillers pour la problématique hommes-femmes afin d'accorder une attention spécifique et différenciée aux femmes et aux filles, qui sont victimes de conflits et de violences. Nous prenons acte du fait que les 16 opérations de maintien de la paix ont déjà des unités ou des points de contact dédiés à l'égalité des sexes, et appelons à ce que le même effort soit fait dans les missions politiques spéciales, étant donné que les spécialistes de la problématique hommes-femmes ne participent qu'à six des 10 missions en cours. À cet égard, nous soulignons également que le déploiement d'un plus grand nombre de femmes sur le terrain et l'augmentation du nombre de personnel féminin dans les armées nationales des États Membres restent une priorité.

Les crises ne sont pas neutres d'un point de vue sexospécifique. Les conflits armés touchent davantage les femmes, parce que, malheureusement, les atteintes et l'exploitation sexuelles sont devenues une arme de guerre. Le Mexique condamne dans les termes les plus énergiques la violence et l'exploitation sexuelle dont les femmes et les filles sont victimes dans les situations de conflit armé. C'est la raison pour laquelle notre pays est le champion régional de l'initiative sur la prévention de la violence sexuelle en temps de conflit.

Mon pays se félicite des mesures prises par le Secrétaire général en vue d'empêcher que des atteintes sexuelles ne soient commises par le personnel servant sous le drapeau des Nations Unies. Ces actes inacceptables ne doivent pas pouvoir se reproduire. Nous nous félicitons en particulier de la nomination d'une coordonnatrice spéciale chargée de traiter ces questions et appelons tous les pays fournisseurs de contingents à appliquer strictement la politique de tolérance zéro à l'égard des atteintes sexuelles commises par leur personnel. Dans le même temps, nous appuyons les efforts internationaux visant à harmoniser la formation du personnel militaire, de police et civil aux questions d'égalité entre les sexes et de prévention de la violence sexuelle.

Le Mexique exprime également sa préoccupation quant à l'augmentation alarmante du recours à la violence

sexuelle en tant que tactique employée par les groupes terroristes, en particulier ceux qui sont impliqués dans des conflits armés. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par le Secrétaire général de définir l'égalité des sexes comme l'une des priorités de son plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent et considérons comme positif le fait que la résolution de l'Assemblée générale 70/291, qui est l'aboutissement du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, souligne l'importance de renforcer les synergies entre les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations de femmes dans l'élaboration de stratégies visant à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Enfin, je voudrais réitérer l'attachement du Mexique à la pleine mise en œuvre de l'ensemble des priorités en matière de paix durable, ainsi qu'à une promotion globale de programmes qui répondent aux besoins particuliers des femmes dans le cadre de la prévention et à tous les autres stades des conflits.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son exposé incisif et du rôle énergique qu'il joue en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous félicitons également de l'exposé fait par la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes et de l'importante perspective de la société civile qui nous a été présentée ce matin.

L'examen de haut niveau de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), réalisé en 2015 en application de la résolution 2122 (2013), a été une occasion importante non seulement pour faire le point sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution, mais aussi pour adapter notre ambition collective afin de promouvoir notre objectif commun qui est de renforcer le rôle des femmes dans la résolution des conflits, la consolidation de la paix, le maintien de la paix et les systèmes de justice transitionnelle.

La résolution 2242 (2015) a réaffirmé notre ferme attachement au cadre normatif, qui considère les femmes comme un élément essentiel du paradigme de règlement des conflits. Nous nous félicitons également de la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité, en tant que complément important qui renforce ce programme.

Les femmes à travers le monde, de la Colombie à l'Ouganda en passant par le Burundi et la Tunisie, se sont avérées être des leaders et des bâtisseurs de consensus, qui inspirent des espoirs de paix et de prospérité dans les situations de conflits, de chaos et de violence. Pourtant, des millions de femmes et de filles restent extrêmement vulnérables en période de conflit armé. Les auteurs de ces crimes contre les femmes et les filles incluent Daech et Boko Haram, ainsi que les États qui utilisent la violence sexuelle comme arme de guerre. Dans notre région, nous avons vu des milliers de femmes devenir les victimes de l'oppression brutale. D'innombrables autres ont subi des viols et des sévices sexuels, la pire et la plus traumatisante forme de violence.

Nous convenons avec le Secrétaire général que, malgré la dynamique de changement, l'appui doit aller au-delà des simples mots. Il est donc essentiel de réaffirmer la priorité qui doit être accordée à la mise en œuvre du programme commun. C'est la clef pour surmonter les lacunes et les problèmes opérationnels et tenir notre promesse de paix et de sécurité. En tant qu'agents de la paix, les femmes ont un rôle vital à jouer dans la réalisation du développement durable, car la paix et le développement, nous en convenons tous, sont inextricablement liés. L'autonomisation des femmes est donc essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable, y compris en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, les soins de santé, l'éducation et le développement inclusif.

Les compétences spéciales des femmes en matière de médiation les rendent particulièrement aptes à occuper les postes d'envoyée spéciale et de représentante spéciale du Secrétaire général; or, elles n'assument que rarement de telles fonctions. Il faut clairement que cela change.

Le Pakistan appuie sans réserve les objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et joue un rôle important dans leur promotion, en fournissant de vastes contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Des femmes soldats de la paix servent comme policières – des policières courageuses – et comme docteurs et infirmières dans des missions déployées en Asie, en Afrique et dans les Balkans. La sensibilisation à la problématique hommes-femmes est obligatoire dans la formation de nos Casques bleus. Mon pays est prêt à partager son expérience en menant des programmes de formation à l'intention des femmes au sein des services de sécurité afin de renforcer leur capacité de réaction dans les situations de crise.

En tant que pays qui accueille la plus importante population de réfugiés de longue durée au monde, le Pakistan offre aux réfugiés afghans, y compris les femmes et les filles, un accès total et gratuit à l'éducation et à la santé et s'assure qu'ils puissent trouver un emploi. Il est gratifiant de constater que nos sœurs afghanes mettent les compétences de base qu'elles ont acquises dans notre pays au service de leur propre pays, l'Afghanistan.

Le Pakistan est convaincu que la meilleure façon de promouvoir et de défendre les intérêts des femmes en temps de conflit consiste à remédier aux causes profondes des conflits et à traiter les questions transversales qui ont trait à la gouvernance. Cela nécessite de faire converger les efforts vers la prévention et le règlement des conflits. Nous estimons également que le Conseil de sécurité devrait rester saisi des questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité, en vertu de la responsabilité qui lui incombe au premier chef de maintenir la paix et la sécurité internationales. En s'écartant de ce mandat ou en multipliant ses mandats, il court le risque de fragiliser le consensus réuni autour de cette question vitale.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence russe d'appeler l'attention sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et sais gré au Secrétaire général des recommandations inspirées qu'il a faites dans son rapport annuel (S/2016/822). Nous félicitons chaleureusement la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et son équipe pour le travail qu'elles accomplissent. Nous remercions également Mme Rita Lopidia, représentante de la société civile.

Nous accueillons avec satisfaction les mécanismes permanents qui ont été mis en place comme suite aux travaux des groupes indépendants de haut niveau chargés d'étudier les opérations de paix et à l'examen après 15 ans de la résolution 1325 (2000), par quoi le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été nettement mis en exergue. Parmi ces mécanismes ressortent le nouveau Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire, le réseau de coordonnateurs nationaux des activités menées au profit des femmes et de la paix et de la sécurité, et la stratégie de la Commission de consolidation de la paix qui concerne l'égalité des sexes.

En même temps, malgré les avancées louables qui ont été enregistrées, la participation des femmes reste insuffisante et elles ne jouent pas encore assez un rôle moteur, en temps de conflit comme en temps de paix. Ainsi que le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, la représentation des femmes dans divers domaines essentiels a stagné, voire régressé. Il est donc impératif de franchir le pas qui sépare l'intention de la concrétisation et les mots des actes. Il faut s'assurer de disposer de plus de données ventilées par sexe et de rapports sur les progrès accomplis dans la mise à exécution et le suivi de ces engagements, intensifier encore le renforcement des capacités et élaborer de nouvelles politiques et lois robustes pour la promotion des femmes. Nous avons besoin que les femmes participent à la médiation et au règlement des conflits et aux étapes qui suivent, dont le relèvement, en coordination plus étroite avec les entités compétentes des Nations Unies.

Les processus mondiaux ne deviennent efficaces que dès lors qu'ils ont trouvé un ancrage solide sur le plan local. Je tiens ici à détailler les mesures prises par le Kazakhstan pour appuyer les initiatives mondiales.

En collaboration avec le bureau multipays d'ONU-Femmes à Almaty, les organisations régionales, le Parlement et la société civile, le Kazakhstan a formulé son plan d'action national concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), assorti d'un budget propre, qui doit être adopté au mois de décembre courant. Nous nous emploierons à renforcer la sensibilisation des militaires et des membres des forces de sécurité à la question de l'égalité des sexes, à promouvoir la participation de femmes soldats aux opérations de maintien de la paix et à appliquer strictement la tolérance zéro à l'égard de la violence sexuelle. Nous veillerons à ce qu'il y ait des femmes dans les équipes de médiation et nous désignerons des conseillers pour la problématique hommes-femmes, dans les ministères et départements intéressés. Nous nous efforcerons d'atteindre l'objectif mondial qui consiste à préaffecter 15 % de notre aide publique au développement aux femmes et à la paix et la sécurité. En 2017, nous établirons des cadres de suivi comportant des indicateurs de progrès pour évaluer la réalisation des objectifs pertinents.

Nous reconnaissons le rôle vital des femmes dans les activités de l'ONU qui ont trait au règlement des conflits et au maintien de la paix. Nous y contribuons actuellement par le déploiement d'observateurs militaires kazakhs très qualifiés et compétents pour les

questions d'égalité des sexes auprès de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Le Kazakhstan a signé le Communiqué de Londres, où l'accent est mis entre autres sur le rôle des femmes dans le maintien de la paix. Nous soutenons également l'initiative tendant à nommer plus de femmes à des postes de haute direction de l'ONU et à doubler en même temps le nombre de femmes déployées dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'ici à 2020.

Nous nous réjouissons des liens étroits qui sont établis entre paix, sécurité et développement durable dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, car il s'agit là du noyau essentiel à la prévention des conflits. Nous nous concentrons sur l'Afghanistan, dont nous abordons la situation sous différents angles (prévention et règlement des conflits, relèvement, réintégration et assistance humanitaire) par l'intermédiaire de notre programme d'aide publique au développement, KazAID. En coopération avec le Japon et le Programme des Nations Unies pour le développement, au mois d'août 2016, nous avons lancé de nombreuses interventions au profit de l'égalité des sexes en Afghanistan, notamment en apportant au Ministère des femmes un appui en matière d'élaboration de politiques et de renforcement des capacités.

Le Kazakhstan s'engage à servir sans relâche les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité lorsqu'il occupera son siège de membre non permanent du Conseil de sécurité, et souhaite qu'elles gardent valeur de question transversale de première importance dans les délibérations du Conseil. On peut compter sur mon pays pour parler fort au nom de la protection et de l'autonomisation des femmes.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Zehnder (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom de l'Autriche, de la Slovénie, de la Suisse et de mon propre pays, le Liechtenstein.

Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée d'examiner l'application de la résolution 1325 (2000) et de celles qui lui ont fait suite sur le même sujet, notamment la résolution 2242 (2015), adoptée l'an dernier au lendemain de l'examen de haut niveau.

Nous en profitons pour remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de son appui jamais démenti au programme pour les femmes et la paix et la sécurité durant ses deux mandats. Nous attendons avec intérêt de travailler avec son successeur, M. António Guterres, à la mise en œuvre des priorités y afférentes. Nous saluons également le Conseil de sécurité pour la création du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui concrétise un aspect important de la résolution 2242 (2015). Nous espérons que le Conseil tiendra tous les États Membres informés des activités du Groupe informel d'experts et que ses travaux aboutiront à une présence accrue des femmes et permettront de multiplier les débats sur la paix et la sécurité et les projets de résolution sur les situations de conflit dont le Conseil est saisi.

Comme nous le voyons dans l'intitulé, la paix est au centre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il ne s'agit pas seulement de faire en sorte que les femmes soient plus en sécurité en temps de conflit ou de veiller à ce qu'elles participent à la reconstruction après les conflits; il faut surtout leur donner plus d'autonomie afin de prévenir les conflits.

La nécessité pour l'ONU de gagner en efficacité dans la prévention des conflits a été l'une des grandes conclusions des trois examens de haut niveau tenus l'an dernier et l'un des principaux aspects de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000). Par conséquent, nous invitons instamment le Conseil de sécurité, l'Organisation et ses États Membres à insister davantage sur le souci de l'égalité des sexes dans la prévention des conflits et l'alerte rapide. Nous voyons dans l'initiative Les droits avant tout un outil important pour y parvenir. Nous constatons aussi que l'ONU doit vraiment mieux appliquer la résolution 1325 (2000) en ce qui concerne les missions de maintien de la paix. Nous souscrivons donc à l'appel lancé afin que les conseillers pour la problématique hommes-femmes du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions disposent de ressources propres.

Au vu des exemples d'intégration réussie des femmes dans les processus de paix (en Colombie, par exemple), il apparaît clairement indispensable d'autonomiser les femmes de telle façon qu'elles deviennent des agents de paix. Nous avons des données qui montrent que la participation des femmes accroît de 20 % la probabilité qu'un accord de paix tienne au moins deux ans, et de 35 % qu'il tienne au moins 15 ans. Pour que cela soit possible, nous avons besoin d'éliminer les obstacles à leur participation aux activités liées à la paix. Il nous faut également veiller à ce qu'elles prennent

pleinement part à l’élaboration et à la mise en œuvre des mécanismes d’alerte rapide et des efforts de maintien et de consolidation de la paix à tous les niveaux.

Au cours de l’année écoulée, le déplacement massif de personnes dans différentes zones de conflit a démontré une fois encore que, lorsque les conflits surviennent, les femmes et les enfants sont parmi les premiers à souffrir, non seulement dans la zone de conflit en question mais aussi quand ils la fuient. Nous devons donc aussi renforcer davantage la lutte contre la traite des êtres humains. C’est pour cette raison que nous allons organiser avec l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime une manifestation parallèle, le jeudi 27 octobre à 11 h 15 dans la salle de conférence 9, sur la lutte contre la traite des êtres humains et la réalisation de la ratification universelle du Protocole de Palerme, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Nous demandons à tous les États qui ne l’ont pas encore fait de ratifier et d’appliquer effectivement le Protocole de Palerme.

Pour conclure, je tiens à souligner une nouvelle fois notre plein attachement à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et de toutes les résolutions de suivi. Nous continuons d’honorer les engagements que nous avons pris l’année dernière à l’occasion du quinzième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et nous espérons que toutes les nombreuses promesses faites par d’autres États seront également mises en œuvre en temps opportun.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas s’associe à la déclaration faite par l’observatrice de l’Union européenne et à la déclaration faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. En outre, compte tenu de notre coopération relative à notre futur mandat partagé au Conseil de sécurité, nous appuyons pleinement la déclaration qui sera faite tout à l’heure par la représentante de l’Italie. Avec l’Italie, nous continuerons de placer la problématique hommes-femmes au cœur des questions de paix et de sécurité. Nous sommes fiers que la résolution 1325 (2000) ait été adoptée par le Conseil la dernière fois que le Royaume des Pays-Bas en était membre, en 2000.

Je vais me concentrer sur trois questions : premièrement, la perspective néerlandaise; deuxièmement, l’intégration de la résolution 1325 (2000) dans nos politiques étrangère et de sécurité; et troisièmement, l’importance des plans d’action nationaux.

Ma première observation concerne la perspective néerlandaise. J’ajouterai peut-être également un commentaire sur notre appui au Groupe informel d’experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous appuyons fermement toutes les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Comme l’étude mondiale sur l’application de la résolution 1325 (2000) nous l’a montré, nous devrions nous concentrer sur la mise en pratique au quotidien du cadre normatif que nous avons élaboré ensemble au cours des 15 dernières années. Nous sommes convaincus que la seule façon de réaliser la paix durable, c’est de faire participer véritablement les femmes à la prévention des conflits, à leur règlement, aux efforts de médiation et aux processus de paix.

Nous sommes pour que les femmes et les hommes s’engagent afin de modifier les rapports de force et les normes en matière d’égalité des sexes à l’appui d’une société plus inclusive. Nous pensons que la voie à suivre consiste à prendre nos meilleures pratiques et à en faire des normes standards. L’inclusion des femmes dans les processus de paix devrait être la règle et non l’exception. Nous nous félicitons que, dans le prolongement de la résolution 2242 (2015), le Conseil de sécurité ait mis en place le Groupe informel d’experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous saluons les efforts déployés par l’Espagne pour que cette résolution voie le jour. Nous sommes pour que la société civile participe de manière régulière aux travaux de ce groupe, et nous espérons qu’il continuera de démontrer sa valeur ajoutée dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Cela m’amène à ma deuxième observation, à savoir l’intégration de la résolution 1325 (2000) dans nos politiques étrangère et de sécurité. C’est un objectif clef pour les Pays-Bas. J’en donnerai un exemple. Dans les initiatives conjointes de formation entreprises par l’Espagne et les Pays-Bas en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les opérations, nous essayons de former les diplomates et le personnel militaire aux questions de parité entre les sexes et de droits de l’homme. C’est notre manière de contribuer à l’efficacité des missions de paix et des opérations de gestion des crises. Un autre exemple concerne la Mission de l’Organisation des Nations Unies

pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Le Royaume des Pays-Bas a mis à la disposition de ces missions des spécialistes de haut niveau de la problématique hommes-femmes pour tenter de réduire le nombre élevé de cas de violence sexuelle en République démocratique du Congo et au Mali.

Ma troisième observation porte sur la mise en œuvre de notre plan d'action national et sur notre appui aux plans d'action nationaux d'autres pays. Nous avons publié notre troisième plan d'action national en mars dernier. Nous l'avons élaboré en partenariat avec une cinquantaine d'organisations de la société civile néerlandaise et d'instituts compétents. En essayant de coordonner nos activités avec celles de la société civile, nous visons à nous renforcer mutuellement et à obtenir des résultats meilleurs et plus durables. Le Royaume des Pays-Bas encourage d'autres pays à mettre au point leurs propres plans d'action nationaux et nous essaierons de les y aider. Actuellement, au titre de notre troisième plan d'action national, nous nous concentrons sur huit pays situés en Afrique et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Nous appuyons la participation des femmes aux processus de paix en soutenant des organisations de la société civile. Par exemple, avec ONU-Femmes – et je suis ravi que la Directrice exécutive d'ONU-Femmes soit présente aujourd'hui – nous aidons des femmes de la société civile syrienne à s'unir au sein de l'Initiative des femmes syriennes pour la paix et la démocratie. Avec cette initiative, qui remonte à plusieurs années, notre but est d'aider des Syriennes de différents horizons à poursuivre un ensemble d'objectifs communs et à se faire entendre dans les pourparlers de paix syriens. Certaines des femmes que nous avons soutenues sont devenues membres du Conseil consultatif pour les femmes mis en place par l'Envoyé spécial pour la Syrie, M. Staffan de Mistura.

Promouvoir le rôle des femmes est crucial pour tous nos efforts en faveur de la paix, de la justice et du développement. Le Royaume des Pays-Bas demeurera un partenaire pour promouvoir les droits des femmes dans toutes ces domaines.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je remercie la Fédération de Russie de nous avoir invité à participer à cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, à l'occasion du seizième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), que l'Argentine avait appuyée en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité en l'an 2000.

La résolution 1325 (2000) a eu pour mérite de reconnaître le rôle important que jouent les femmes en tant que protagonistes clefs dans les processus de paix. Il est nécessaire que la communauté internationale unisse ses forces pour rendre ce rôle possible. L'un des principaux défis qui persistent, c'est la mise en œuvre sur le terrain, par tous les acteurs concernés, des engagements pris dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Une paix durable ne sera possible que si l'on accroît la participation des femmes en tant que protagonistes à toutes les étapes des processus de paix, notamment les opérations de maintien de la paix. Nous soulignons à cet égard que, d'après les données les plus récentes, 15 % du personnel argentin qui participe à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales sont des femmes, un chiffre supérieur à la moyenne générale qui est de 4,22 %. Nous continuerons de travailler pour renforcer cet engagement.

L'Argentine salue la création du Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la paix et la sécurité, et félicite le Royaume d'Espagne de cette initiative. La mise en place de ce réseau démultiplie les efforts en vue de la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes dans les pays en conflit, ce qui contribue au respect par les États de leurs obligations et engagements.

L'Argentine est tout à fait d'accord avec l'importance que l'ONU octroie au rôle des femmes dans la diplomatie préventive, à la table des négociations de paix et pendant les étapes de reconstruction après les conflits. Cet angle d'approche s'inscrit tout naturellement dans la lignée de la notion de pérennisation de la paix, qui tient compte du rôle important que doivent jouer les femmes.

Pour l'Argentine, la problématique hommes-femmes est un axe prioritaire pour l'élaboration et l'exécution de ses politiques publiques. En conséquence, la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures s'inscrit dans le cadre du ferme engagement pris par le Gouvernement de mon pays d'atteindre l'égalité entre les sexes, l'autonomisation

de la femme et la défense et la protection de ses droits fondamentaux.

L'Argentine est attachée à la participation véritable des femmes dans les instances de prise de décisions et dans tous les processus de paix. C'est pour cela que mon pays a adopté un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures, qui sert d'instrument d'intégration à toutes les instances nationales qui œuvrent dans le domaine des femmes et la paix et la sécurité.

Le plan d'action national a notamment pour objectif d'augmenter la participation des femmes venues de divers domaines – politique, social, économique et de sécurité – afin de contribuer à la prévention des conflits et à la consolidation et au maintien de la paix.

Mon pays est convaincu que des sociétés plus équitables et égalitaires, respectueuses des droits de la femme sont des sociétés plus pacifiques. À cet égard, le renforcement du rôle significatif des femmes à tous les stades des processus de paix et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les accords de paix et les politiques publiques sont des priorités de notre politique étrangère dans ce domaine. De même, l'Argentine encourage l'intégration d'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans tous les accords de paix faisant intervenir l'ONU. Elle considère qu'il est essentiel de travailler avec les organisations de la société civile, qui doivent constamment participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques liées à cette question.

Après avoir adopté un plan national, lancé en 2016, l'Argentine a proposé à la Colombie un projet de coopération sur les questions liées à la problématique hommes-femmes pour contribuer au processus de paix dans ce pays. Nous sommes convaincus que les efforts de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) auront des effets réels sur la consolidation de la paix dans différentes régions du monde. C'est pourquoi mon pays encourage, par ses politiques, l'accès des femmes à la justice et la lutte contre l'impunité, notamment dans le cadre de sa participation à l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice. L'Argentine est membre de l'organe exécutif de cette Initiative et a nommé des experts en vue de leur inscription sur le fichier.

Dans de nombreux cas, les violations des droits de la femme, les atteintes à l'intégrité sexuelle de femmes et de filles dans des situations de conflit ainsi que l'enlèvement de femmes et de filles à des fins d'exploitation par le travail, d'esclavage sexuel et de traite, sont commis par des membres de groupes rebelles ou terroristes, par des membres de forces armées et de sécurité, voire par les membres d'opérations de la paix.

Œuvrer pour l'application de la résolution 1325 (2000) et le renforcement des mesures de lutte contre les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix, conformément à la politique de tolérance zéro de l'Organisation, et pour son application en ce qui concerne les composantes militaire, civile et de police afin de passer d'une culture de l'impunité à une culture de l'impunité aura de véritables effets sur la consolidation de la paix dans différentes régions du monde.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Plasai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, le Viet Nam et mon pays, la Thaïlande.

L'ASEAN remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2016/822), ainsi que la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et la représentante de la société civile de leurs exposés instructifs. Nous remercions également la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat opportun tenu un an après que l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) a été mené à bonne fin. Dans le cadre de cet examen, les États Membres ont réaffirmé leur volonté d'appliquer avec efficacité cette résolution qui marque un tournant.

Il est encourageant d'observer la prise de conscience accrue, à l'échelle mondiale, du rôle indispensable des femmes et de leurs points de vue dans les domaines de la paix et de la sécurité. Néanmoins, comme il est indiqué à juste titre dans le rapport du Secrétaire général, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas suffisamment utilisé pour prévenir les conflits, et il reste beaucoup à faire à tous les niveaux. À cet égard, l'ASEAN voudrait informer les membres du Conseil de sécurité des nouveaux progrès accomplis dans la région à la suite de la résolution 1325 (2000), confirmant son bien-fondé.

Au moment où elle met en œuvre les premières phases de sa Communauté de l'après-2015, l'ASEAN

continue de mettre l'accent sur le rôle et la participation croissants des femmes au niveau des trois piliers de l'ASEAN : la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN, la Communauté économique de l'ASEAN et la Communauté socioculturelle de l'ASEAN. Les questions liées aux femmes et la problématique hommes-femmes sont abordées par l'intermédiaire de plusieurs mécanismes et cadres clefs de l'ASEAN. Je mentionnerai notamment le Comité de l'ASEAN pour les femmes et la Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant. La Déclaration de l'ASEAN sur la promotion de la femme a été adoptée pour promouvoir la participation équitable et réelle des femmes, partout où c'est possible et dans tous les domaines, ainsi que pour tenir compte des préoccupations propres aux femmes et de leurs rôles en tant qu'agents dynamiques de la paix, de la sécurité et du développement dans les plans nationaux élaborés par les États Membres. L'adoption de la Déclaration de l'ASEAN sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du Plan d'action régional pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est un autre exemple concret qui réaffirme la volonté de l'ASEAN de lutter contre la violence faite aux femmes, sous toutes ses formes. Au Sommet des pays de l'ASEAN tenu en septembre à Vientiane, les dirigeants des pays de l'ASEAN ont demandé à la Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant de poursuivre ses efforts de mise en œuvre du Plan d'action régional pertinent.

À la deuxième Réunion ministérielle de l'ASEAN sur les femmes, tenue à Manille le 23 octobre 2015, tous les organes sectoriels et les États membres de l'ASEAN ont été encouragés à promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes et à intégrer la lutte contre les inégalités entre les sexes dans leurs activités et initiatives respectives. Le plan de travail du Comité de l'ASEAN pour les femmes y a également été adopté. Ce plan est axé sur six principaux domaines prioritaires : la promotion de femmes à des postes de direction, la lutte contre les stéréotypes sexistes et le changement des normes sociales, la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au niveau des trois piliers, l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'autonomisation économique des femmes et la protection et l'autonomisation des femmes en situation de vulnérabilité. Il s'agit de priorités d'ensemble qui correspondent bien aux principaux aspects de la résolution 1325 (2000).

L'ASEAN reconnaît le rôle constructif et les contributions précieuses des soldats de la paix femmes, et nous appuyons donc l'appel à une augmentation de leurs effectifs. Plusieurs membres de l'ASEAN ont déjà déployé des soldats de la paix femmes bien entraînées en réponse à cet appel, et continueront de le faire. Nous espérons vivement que l'approche globale adoptée par l'ASEAN pour examiner les questions relatives aux femmes compléteront les initiatives mondiales menées pour appliquer la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Je voudrais dire quelques mots à titre national. À l'instar d'autres États Membres, le Royaume de Thaïlande attache une très grande importance à la bonne mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui exige des efforts communs au niveau international. Nous nous félicitons donc de la création du Réseau des centres de coordination nationaux, proposé par l'Espagne et le Royaume-Uni, car il constitue une avancée importante vers cet objectif. Nous sommes heureux de nous être associés à cette initiative.

Enfin, nous tenons à souligner que nous devons tous assurer l'application universelle de la résolution 1325 (2000). La Thaïlande, conjointement avec les autres membres de l'ASEAN, est prête à travailler en coopération étroite avec la communauté internationale dans ce domaine.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie.

Mme Bogyay (*parle en anglais*) : Ce matin, Mme Rita Lopidia nous a dit que, dans les situations de conflit, les femmes ne sont pas protégées, vivent dans la peur, risquent chaque jour d'être violées, n'ont pratiquement aucun moyen d'obtenir justice, sont économiquement défavorisées et leur liberté est restreinte. Je dirais donc que les femmes doivent passer du statut de victimes à celui d'agents dynamiques de la paix et de la sécurité. Nous devons, ainsi que le système des Nations Unies, les aider à atteindre cet objectif.

La Hongrie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne.

Aujourd'hui, j'axerai mes propos sur la nécessité de la coopération. Les questions qui font partie des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité sont indissociables et interdépendantes et doivent être examinées en tant que telles. Pour mettre en œuvre de manière efficace le programme pour les femmes et la

paix et la sécurité aux niveaux national et international, les institutions et les gouvernements doivent travailler en coopération étroite et systématique. La Hongrie se félicite du lancement du Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la paix et la sécurité, et nous espérons qu'il aidera bien les États Membres à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. De plus, la Hongrie participe déjà à un processus de coopération interministériel afin de réfléchir aux moyens d'améliorer sa contribution nationale et a créé un centre de coordination national au sein du Ministère des affaires étrangères et du commerce.

Afin de procéder globalement de manière efficace dans la mise en oeuvre de ce programme, nous devons utiliser tous les outils disponibles au sein du système des Nations Unies. Nous avons besoin de recommandations pragmatiques sur les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité, non seulement de la part du Conseil de sécurité mais aussi de l'ensemble des organes conventionnels. En outre, il nous faut trouver des moyens de tirer parti de l'examen périodique universel pour accélérer la suite de la mise en oeuvre du programme.

La Hongrie est très favorable aux efforts visant à permettre une participation accrue, probante, des femmes à toutes les étapes et tous les niveaux des processus de paix. Nous engageons également les États Membres à appuyer la présence active des femmes dans les structures décisionnelles locales, nationales et mondiales, y compris leur participation aux processus électoraux. Nous en avons entendu aujourd'hui des exemples éloquents. Ils doivent être pour nous tous une source d'inspiration car ce sont des exemples que nous pouvons tous suivre, moyennant quoi nous pourrions créer des mécanismes permettant aux femmes de participer au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits. C'est dans cet esprit que la Hongrie a par exemple financé au Kenya un atelier de formation tenant compte de la problématique hommes-femmes, dans le cadre de sa stratégie de coopération internationale pour le développement.

Les femmes jouent un rôle clef, dans les zones touchées par un conflit, en assurant au milieu du chaos la subsistance de leur famille, et sont particulièrement actives comme ciment des sociétés et dans les mouvements de paix au niveau local. Toutefois, les organisations dirigées par des femmes sont nettement moins nombreuses, quand elles ne sont pas absentes, dans les processus de paix officiels. Nous espérons voir reconnaître le rôle important que jouent la société civile et les organisations dirigées par des femmes dans les processus de paix. De même, la participation accrue des femmes aux missions de maintien de la paix est de la plus haute importance. Leur contribution pourrait s'avérer particulièrement utile au niveau de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de protection des civils et d'assistance humanitaire.

Le Conseil de sécurité devrait également continuer de promouvoir la participation des femmes et la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, dans le but de rendre plus fédérateurs les processus de consolidation de la paix et les efforts de relèvement après un conflit. Ce n'est pas simplement parce que c'est juste que nous voulons que les femmes soient présentes dans un rôle de décision à la table de négociation; nous voulons qu'elles y prennent part parce que l'histoire a montré à maintes reprises que la participation des femmes était indispensable à la consolidation de la paix et à la création de sociétés pacifiques dont nul n'est exclu.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Galbavý (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence russe d'avoir convoqué le présent débat public. Nous savons gré au Conseil de sécurité de son impulsion et de son attachement à l'égalité des sexes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Nous félicitons tout particulièrement l'Espagne et le Royaume-Uni des efforts déployés pour mettre en place et coprésider le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Je voudrais également saluer ONU-Femmes et ses partenaires pour les nombreuses initiatives qu'ils ont lancées autour de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). La Slovaquie se félicite de la création, en septembre, du Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la paix et la sécurité grâce auquel pourront régulièrement être mis en commun et échangés les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne, à laquelle je voudrais cependant ajouter quelques brèves remarques supplémentaires à titre national.

Comme l'ont souligné les orateurs qui m'ont précédé, notre problème, s'agissant de la mise en œuvre

du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, n'est pas l'absence de cadre normatif mais plutôt les importantes lacunes qui en émaillent la mise en œuvre. C'est un fait, malgré les preuves écrasantes que nous avons de la contribution que les femmes, en tant qu'agents du changement, apportent à la prévention et à la consolidation de la paix. La résolution 2242 (2015) constitue un outil essentiel grâce auquel la communauté internationale peut réaliser des progrès tangibles vers l'égalité des sexes et la paix.

La participation et l'association des femmes, sur un pied d'égalité, dans le domaine de la paix et de la sécurité, est une question transversale, d'autant que les compétences relatives aux questions intéressant les femmes sont nécessaires dans tous les domaines, y compris la réforme du secteur de la sécurité. La participation des femmes est un élément crucial de l'efficacité opérationnelle, de l'appropriation locale et du renforcement de la vigilance. L'augmentation du recrutement de personnel féminin, la prévention des violations des droits de l'homme, et la collaboration avec les organisations de femmes contribuent à créer un secteur de la sécurité efficace, comptable de son action et participatif capable de répondre aux besoins spécifiques des femmes comme des hommes.

La Slovaquie insiste sur l'importance d'une mise en œuvre effective de la résolution 2151 (2014) sur la réforme du secteur de la sécurité. Cette résolution historique souligne qu'il importe que les femmes soient pleinement mobilisées et participent à part entière, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les étapes de la réforme du secteur de la sécurité. Elle met en exergue le rôle essentiel que jouent les femmes dans la prévention des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le renforcement des mesures de protection des civils dans les services de sécurité, tout au long du processus de reconstruction. Elle propose de former plus de femmes dans le secteur de la sécurité et appelle à mettre en place des procédures de contrôle efficaces permettant d'exclure les auteurs de violences sexuelles du secteur de la sécurité.

Pour terminer, nous soulignons notre appui sans faille à la politique de tolérance zéro de l'ONU et à la pratique d'impunité zéro à l'égard de tous les personnels militaires, policiers et civils de l'ONU dans le domaine de la prévention et de la protection contre la violence sexuelle dans les opérations de maintien de la paix. Nous appuyons la résolution 2272 (2016), dans laquelle le Conseil prie le Secrétaire général de déterminer dans quelle mesure un État Membre a pris les mesures voulues pour enquêter sur des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, amener les auteurs de ces actes à en répondre ou l'informer des progrès des investigations lorsqu'il décide si cet État Membre devrait participer à des opérations de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. Logar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Fédération de Russie d'avoir convoqué cette séance importante, qui tombe à point nommé.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres du Réseau Sécurité humaine, réseau transrégional composé de l'Autriche, du Chili, du Costa Rica, de la Grèce, de l'Irlande, de la Jordanie, du Mali, de la Norvège, du Panama, de la Suisse, de la Thaïlande, de l'Afrique du Sud en tant qu'observateur, et de mon propre pays, la Slovénie. Le Réseau Sécurité humaine est un groupement informel d'États qui plaide en faveur de l'intégration d'une démarche axée sur la sécurité humaine dans les politiques et programmes aux niveaux international, régional et national.

Nous nous félicitons de ce débat important et opportun. Il y a un an, dans cette même salle (voir S/PV.7533), nous avons renouvelé les engagements pris pour continuer de mettre concrètement en oeuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Avec l'adoption de la résolution 2242 (2015), le Conseil a une fois de plus réaffirmé l'importance de ce programme.

Une priorité essentielle concernant les femmes et la paix et la sécurité est la participation des femmes aux activités relatives à la paix. Nous constatons aujourd'hui une augmentation du nombre des femmes qui participent aux pourparlers de paix, et du nombre d'accords de paix contenant des dispositions relatives aux besoins spécifiques des femmes et des filles, destinées notamment à soutenir le respect de leurs droits fondamentaux, comme le souligne l'édition 2016 du rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2016/822). Le Réseau appuie l'appel du Secrétaire général tendant à systématiser les initiatives visant à promouvoir la participation des femmes et les consultations inclusives dans la médiation des accords de paix. L'importance du rôle des femmes en tant qu'agents actifs du changement, dans le cadre de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité à toutes les étapes du règlement des conflits et de la consolidation de la

paix, est inestimable, non seulement pour les femmes mais aussi pour la société toute entière.

Malgré les progrès accomplis et la reconnaissance du fait que, d'une part, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est indispensable à la prévention des conflits et à une intervention efficace en cas de crise complexe et, de l'autre, que les femmes sont d'importants agents de progrès dans les pourparlers de paix, il reste qu'elles ne sont pas associées sur un pied d'égalité à ces processus, en particulier dans leurs dimensions politiques. Le rôle positif que jouent les femmes à toutes les étapes de la prévention et du règlement des conflits est souvent sous-estimé, voire passé sous silence, alors qu'il faudrait en prendre acte et en tirer parti.

Le Réseau invite les États Membres, les entités des Nations Unies ainsi que les organisations régionales et sous-régionales à assister les États Membres dans leurs efforts pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) et toutes les résolutions ultérieures, y compris la résolution 2242 (2015). Nous demandons que la participation des femmes à toutes les étapes du règlement des conflits et aux processus de réconciliation au lendemain d'un conflit soit mieux reconnue et soutenue, de sorte que les accords de paix soient plus concrètement applicables et plus durables.

Le Réseau est vivement préoccupé par les effets que les déplacements forcés sans précédent ont sur les femmes et les filles. À cet égard, il demande que les femmes puissent participer à la conception et à la mise en œuvre des activités humanitaires et de relèvement rapide, en tenant compte de la nécessite croissante pour les donateurs d'apporter un appui soutenu aux pays et aux communautés d'accueil pour appuyer adéquatement l'autonomie et la résilience des femmes, renforcer les liens entre l'aide humanitaire et le développement et améliorer la coordination avec les efforts relatifs à la consolidation de la paix et aux droits de l'homme.

Nous appelons également à l'intensification d'efforts en faveur de la promotion et du respect des droits fondamentaux des femmes et des filles et au renforcement de tous les efforts visant à lutter efficacement contre la violence sexiste, notamment les violences sexuelles liées aux conflits. Depuis trop longtemps, les violences sexuelles sont commises systématiquement et de façon généralisée contre les femmes et les filles en tant que crime contre l'humanité, voire comme arme de guerre. Nous soulignons l'importance de la lutte contre l'impunité et du respect du principe de responsabilité dans les juridictions nationales ou internationales. Les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice.

En tant que groupe de pays promouvant la sécurité humaine, le Réseau Sécurité humaine tient à insister sur le fait que la sécurité des femmes est essentielle à la sécurité humaine. L'autonomisation et la participation des femmes sont indispensables aux efforts de prévention et de protection.

L'autonomisation économique, politique et sociale des femmes et des filles réduit leur vulnérabilité et renforce leur capacité à se protéger et à exercer leurs droits. À cet égard, nous devons veiller à ce que les intérêts des femmes et des filles soient pleinement respectés et intégrés systématiquement dans les processus de paix. Par conséquent, il convient de mettre en œuvre des stratégies permettant d'intégrer efficacement une approche soucieuse de la problématique hommes-femmes, de manière à promouvoir l'autonomisation et la participation des femmes.

À présent, je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous nous associons à la déclaration qui a été faite par l'observatrice de l'Union européenne et par le représentant du Liechtenstein au nom de la Slovénie, de l'Autriche et de la Suisse.

Comme on l'a rappelé à plusieurs reprises après l'examen effectué l'an dernier, il est grand temps que l'on constate des résultats tangibles et que l'on rapproche le programme sur les femmes et la paix et la sécurité des femmes qui peuvent faire avancer les choses. Toutes les parties prenantes doivent coopérer et harmoniser leurs activités en vue d'éviter les doubles emplois, d'une part, et les lacunes, d'autre part. À cet égard, la Slovénie se félicite de la création du Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et à la paix et à la sécurité et du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

La Slovénie attache une importance particulière aux activités de sensibilisation et de formation portant sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment au sein de nos forces armées nationales. Il est essentiel que toutes les personnes participant aux processus de paix et de sécurité soient conscientes du rôle que les femmes jouent et des avantages qu'elles apportent dans le cadre des activités liées à la paix. L'expérience des forces armées slovènes nous a appris que la participation d'un plus grand

nombre de femmes aux processus de gestion des crises et aux missions de maintien de la paix donne lieu à des médiations plus efficaces, s'agissant notamment des contacts avec les communautés locales, en particulier les groupes socialement défavorisés dans les zones de crise et les femmes locales. Des activités de sensibilisation et d'éducation sur la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont été intégrées dans différents programmes éducatifs et constituent un élément important des programmes de formation des forces armées slovènes.

Pour terminer, la Slovénie partage le point de vue exprimé dans le rapport du Secrétaire général, selon lequel des efforts continus et durables sont nécessaires pour élever l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au rang des priorités de l'action en faveur de la paix et de la sécurité. Nous devons tous nous employer à éliminer les obstacles à la participation des femmes, en particulier s'agissant des efforts visant à prévenir et à combattre la violence sexiste et sexuelle et les pratiques néfastes qui empêchent les femmes d'exercer leurs droits fondamentaux sur un pied d'égalité avec les autres membres de la société.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Pologne.

Mme Kassangana-Jakubowska (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence russe d'avoir organisé ce débat qui vient à point nommé.

La Pologne s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observatrice de l'Union européenne. Je saisis cette occasion pour faire part au Conseil de sécurité de quelques observations supplémentaires à titre national.

Durant l'année qui s'est écoulée après la conclusion des examens globaux portant sur les opérations de paix des Nations Unies, le dispositif de consolidation de la paix et l'application de la résolution 1325 (2000), des engagements concrets ont été faits pour promouvoir les droits des femmes, notamment en ce qui concerne leur participation politique et leur leadership dans les situations de conflit et après les conflits. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer le rôle des femmes dans les efforts de prévention des conflits, les négociations de paix et les processus de rétablissement de la paix.

Étant donné que c'est aux États Membres qu'incombe au premier chef la responsabilité de concrétiser les engagements et obligations découlant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les politiques nationales et le cadre législatif, je tiens à assurer le Conseil que la Pologne reste attachée à promouvoir une participation véritable des femmes à toutes les étapes des processus de paix dans ses trois dimensions – politique, institutionnelle et financière.

En ce qui concerne la participation politique, la Pologne participe aux débats publics du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et a coparrainé plusieurs résolutions relatives à cette question, y compris la toute dernière, à savoir la résolution 2242 (2015), qui établit une feuille de route claire pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous saluons le travail du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité et nous sommes convaincus que sa création contribuera à renforcer la coordination en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les missions de consolidation de la paix et de maintien de la paix.

S'agissant de notre engagement institutionnel, nous avons nommé un coordonnateur pour les questions relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La Pologne a participé à la réunion fondatrice du Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et à la paix et à la sécurité, qui s'est tenue ici à New York. Nous félicitons l'Espagne, le Canada, le Chili, le Japon, la Namibie et les Émirats arabes unis de leur initiative qui arrive à point nommé. Nous attendons avec intérêt les prochaines réunions du Réseau, car nous sommes convaincus qu'elles seront un lieu d'échange de bonnes pratiques pour les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Nous sommes également en train d'élaborer un plan d'action national en vue de l'application de la résolution 1325 (2000), ce qui nous permettra de mieux nous acquitter de nos obligations au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Dernier point mains non le moindre, nous avons également décidé de consacrer au moins 15 % de nos contributions futures au Fonds pour la consolidation de la paix à des politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, notamment celles qui visent à répondre aux besoins particuliers des femmes au lendemain des conflits. Nous sommes d'avis qu'un mécanisme de financement prévisible est indispensable

pour la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

En plus des responsabilités qui incombent aux États Membres de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons aussi reconnaître le rôle que jouent les organisations de la société civile, y compris les militantes des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dirigées par des femmes. Elles jouent un rôle crucial à tous les niveaux en matière de prévention des conflits, de prise de décisions, de médiation et de règlement des conflits. Nous sommes convaincus qu'une collaboration étroite entre les gouvernements et la société civile peut permettre d'accélérer considérablement la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je voudrais conclure en soulignant que les femmes font partie des victimes les plus vulnérables dans les situations de guerre et de conflit, mais très souvent, elles font aussi partie de ceux qui mettent en marche des mécanismes de paix. Comme le montrent les cas du Libéria et de la Colombie, les mouvements de femmes sont d'importants agents de changement, qui contribuent à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons l'obligation morale de garantir leur pleine participation aux efforts de règlement des conflits et de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Herrmann (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège se félicite de ce que la présidence Fédération de Russie ait choisi ce thème pour ce débat public du Conseil de sécurité, attirant ainsi l'attention de la communauté internationale là-dessus. Depuis longtemps, le Saint-Siège plaide en faveur d'une participation accrue des femmes aux efforts de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Par conséquent, il se félicite des initiatives promues par le Conseil et les gouvernements pour faire mieux connaître le rôle indispensable que jouent les femmes pour prévenir les guerres par la médiation et la diplomatie préventive, pour réconcilier, réhabiliter et reconstruire les sociétés après les guerres et pour prévenir la reprise des conflits armés; et pour que ce rôle soit pleinement reconnu. Les femmes peuvent, et doivent, jouer des rôles encore plus grands dans tous ces processus. Les facultés particulières qui leurs permettent de faire sortir l'ordre du chaos, l'harmonie de la division et la paix du conflit, et le don spécial qu'elles ont d'éduquer autrui pour lui apprendre à être plus réceptif et plus sensible aux besoins des autres, sont essentiels pour atteindre notre objectif de préserver le monde du fléau de la guerre et d'aider à guérir les blessures des conflits violents, passés et actuels.

Afin de mettre les facultés particulières des femmes au service de la paix et de la sécurité, toutefois, un effort international doit être fait pour leur permettre de réussir, mais ce sera difficile à réaliser si les femmes représentent encore un nombre disproportionné de défavorisés du monde. La difficulté d'accès des femmes et des filles à l'éducation, en particulier à une éducation de qualité, doit être levée. Il est triste d'avoir à dire, comme l'a souligné le pape François dans l'allocution qu'il a prononcée le 25 septembre 2015 devant l'Assemblée générale (voir A/70/PV.3), qu'il existe des régions où les femmes et les filles n'ont pas pleinement accès à l'éducation. La plupart du temps, il en résulte qu'elles se retrouvent confinées à des rôles subalternes dans la société, sans aucune chance de faire entendre leurs voix. L'éducation renforce grandement les moyens d'action des femmes en ce qu'elle leur permet de contribuer pleinement à la promotion et à la consolidation de la paix et de l'harmonie, non seulement au sein de la famille mais aussi au sein des communautés locales et dans le monde entier.

L'Église catholique a toujours insisté sur la nécessité absolue de donner aux jeunes garçons et filles accès à l'éducation. Aujourd'hui, les jeunes garçons et filles constituent la majorité des étudiants inscrits dans les écoles – dont le nombre dépasse 100 000 – que l'Église catholique gère dans le monde, de la maternelle à l'université, en particulier dans les régions où les femmes et les filles sont victimes de discrimination. Ils y reçoivent les compétences requises pour devenir des éducateurs et des professionnels bien formés, ce qui leur permettra de contribuer à une société sécurisée et sûre. Il est essentiel de faire de la fourniture d'une éducation de qualité aux filles et aux femmes une priorité si nous voulons qu'elles transmettent aux garçons et aux hommes les valeurs nécessaires pour renoncer au conflit et à la violence. Le rôle et l'influence des mères sont essentiels pour inculquer aux enfants et aux jeunes les valeurs de paix, de respect mutuel, de réconciliation et d'apaisement. Le rôle que joue la mère dans le rétablissement de la paix au sein de la famille est essentiel, non seulement pour des foyers sûrs et pacifiques, mais aussi pour une société pacifique et ouverte.

Préparer les femmes à mettre leurs talents au service du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix exige aussi de lutter contre la pauvreté et d'assurer l'accès aux ressources fondamentales. Dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, il n'est que trop commun que les femmes n'aient pas accès aux services de base, notamment aux soins de santé et à une protection sociale. Dans de nombreuses régions du monde, l'absence d'un programme cohérent de distribution d'aliments nutritifs, d'eau potable et de services d'assainissement, ainsi que le manque de possibilités d'emploi et de salaires décents, continuent de saper la capacité des femmes à jouer leur rôle dans la vie de leurs familles et dans la société dans son ensemble.

Aider les femmes à apporter l'apaisement au monde en remédiant aux causes et aux conséquences de la guerre et de la violence exige aussi de les protéger dans le cadre de cette mission vitale. Les quelque 50 conflits faisant rage dans différentes régions de la planète aujourd'hui nous commandent de concentrer nos efforts sur la situation des femmes et des filles vivant dans situations de violences. Les femmes victimes de la violence doivent être aidées à faire face à la stigmatisation et à la honte dont elles sont l'objet dans certaines sociétés, et il faut leur permettre d'obtenir justice. Il est encore plus difficile pour les femmes de subvenir aux besoins de leur famille et de prendre soin des membres de leurs famille qui ont été mutilés par la violence si leurs propres blessures ne sont pas pansées et si l'on ne remédie pas à l'injustice dont elles sont victimes. Le monde, qui dispose d'énormes sommes d'argent pour l'achat d'armes, ne peut-il pas consacrer un peu de ses ressources à l'indemnisation des familles et des foyers des personnes innocentes qui ont été tuées et blessées, afin de les aider à surmonter les ravages du conflit et de leur permettre de devenir des artisans de la paix?

Le fait que les femmes pâtissent de façon disproportionnée des conflits et de la guerre – qu'elles n'ont pas provoquée – fait croire à tort que les femmes ne sont que des victimes et non des artisans de la paix. Le moment est venu de faire ce qui, en fait, aurait dû être fait depuis longtemps : corriger cette image défectueuse. Le seul moyen sûr d'y parvenir c'est de donner toute sa mesure au rôle actif des femmes à toutes les phases – prévention du conflit, médiation, règlement du conflit et consolidation de la paix après le conflit. Sans l'apport et sans les compétences spécifiques des femmes, on ne pourra peut-être jamais parvenir à une compréhension approfondie des causes des conflits, à leur trouver les solutions les plus efficaces, et à instaurer la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Buffin (Belgique) : La Belgique remercie la Fédération de Russie de la tenue de ce débat aujourd'hui. Elle remercie également Mme Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et Mme Rita Lopidia, Directrice exécutive de EVE Organization, pour leurs interventions et leur présence aujourd'hui.

La Belgique s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et souhaiterait, à titre national, faire les observations suivantes.

Elle voudrait tout d'abord rendre hommage à Mme Fatoumata Siré Diakité, la regrettée Présidente et fondatrice de l'Association pour le progrès et la défense des droits des femmes, qui s'est éteinte le 14 octobre dernier. Reconnue au Mali en 2015 comme Femme de l'année et honorée par de nombreuses distinctions, Mme Siré Diakité a ouvert la voie au Mali pour la reconnaissance des droits des femmes dans tous les domaines – la lutte contre l'excision, contre les mariages d'enfants et contre les violences séxospécifiques. Cette femme est un modèle qui peut tous nous inspirer.

L'an dernier, le débat public (voir S/PV.7533) organisé à l'occasion du quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) était le plus riche de l'histoire du Conseil de sécurité, avec 113 intervenants se succédant pendant deux jours. Une large majorité des États Membres a coparrainé la résolution 2242 (2015). Cette participation massive illustre clairement l'importance que les États Membres attachent au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cela nous concerne, en effet, tous. Notre priorité se résume maintenant en trois mots : mise en œuvre, mise en œuvre, mise en œuvre.

Le débat d'aujourd'hui se concentre très justement sur le progrès accompli dans le respect des engagements pris par les États Membres, les organisations régionales et les Nations-Unies dans le cadre de l'examen de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité en octobre 2015. Dès le début, la Belgique a fortement soutenu le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Actuellement, au niveau national, tous les acteurs belges concernés concentrent leurs efforts pour mettre en œuvre le deuxième plan d'action national relatif à ce programme et pour rédiger un troisième

plan national. Dans ce dernier, nous consacrerons une attention particulière au rôle clef de la femme dans la prévention de l'extrémisme violent. Nous sommes prêts à partager notre expérience en la matière et accueillons avec intérêt toutes les expériences et bonnes pratiques de nos partenaires.

Au niveau international, la Belgique travaille étroitement avec des organisations multilatérales telles qu'ONU-Femmes afin de renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Dans notre plan d'action national actuel, nous avons identifié trois pays partenaires prioritaires : l'Afghanistan, la République démocratique du Congo et le Mali. Ceci se traduit notamment par une aide financière pour le financement de projets concrets. Au Mali, la Belgique assure avec ONU-Femmes la coprésidence du groupe des donateurs consacré à la question de l'égalité hommes-femmes et contribue à hauteur de 1,5 million d'euros au programme d'appui à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans le processus de paix. En Afghanistan, la Belgique soutient le programme de pays d'ONU-Femmes avec une contribution de 3 millions d'euros. En République démocratique du Congo, la Belgique contribue à la mise en œuvre du programme d'ONU-Femmes intitulé « Appui aux droits et participation des femmes congolaises dans le cadre de la résolution 1325 (2000) » à hauteur de 2 millions d'euros.

Sur l'invitation de l'Espagne, la Belgique est devenue membre fondateur du Réseau des centres de coordination nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions ce pays de son initiative à cet égard. Nous souhaitons par ailleurs saluer l'Espagne et le Royaume-Uni, en tant que Coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, pour leur contribution inestimable, et nous nous réjouissons de voir ce groupe d'experts poursuivre ses travaux de manière consolidée.

La présidence russe nous a également demandé de réfléchir aux prochaines étapes afin de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Qu'il me soit permis de proposer trois recommandations très concrètes.

Premièrement, de manière urgente, nous devons accroître la participation et la représentation active des femmes dans tous les processus politiques, judiciaires et de paix. De nombreuses études démontrent en effet que la participation des femmes accroît l'efficacité de l'aide humanitaire, la crédibilité et la qualité des opérations de maintien de la paix, la rapidité du relèvement économique dans les situations postconflictuelles et la durabilité des accords de paix.

Deuxièmement, dans le combat contre la violence sexuelle en période de conflit, la lutte contre l'impunité est d'une importance primordiale. Cette année marque le dixième anniversaire de l'Appel de Bruxelles à l'action contre les violences sexuelles en période de conflit et au-delà. Dans le document issu de ce symposium international organisé en juin 2006, les délégués se sont engagés à

> « Intensifier les efforts internationaux, régionaux et nationaux pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles en renforçant les systèmes légaux et judiciaires, en adoptant des lois et en les faisant appliquer, et en établissant des systèmes de justice nationaux dotés des ressources nécessaires pour poursuivre les cas de violences sexuelles et sexo-spécifiques ».

La Belgique soutient avec détermination cet appel et contribue activement aux efforts actuels visant à poursuivre le pseudo-État islamique, Daech, pour ses crimes, notamment contre la communauté yézidie.

Troisièmement, enfin, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité devrait être intégré dans le travail thématique du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme. Il en va de même lorsqu'il est question de pays où des groupes comme Boko Haram ou le pseudo-État islamique sont actifs et dans les stratégies par pays, en accord avec les engagements pris dans la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité.

Pour conclure, je voudrais inviter toutes les délégations demain à un événement intitulé « De l'action locale au changement mondial, les approches ascendantes sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'Iraq, de la Libye et du Kenya », coprésidé par le Costa Rica et mon pays, la Belgique, et organisé par les associations WO=MEN, Women Peacemakers Programme, PAX et Cordaid. Il aura lieu de 10 heures à 11 h 30 dans la salle de conférence n°6. Ce sera une excellente occasion d'illustrer l'importance du rôle de la société civile dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica félicite la présidence du

Conseil d'avoir convoqué le présent débat pour analyser les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, un an après la célébration du quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Cette résolution a marqué un changement profond dans la manière d'intégrer les femmes aux initiatives de paix et de sécurité, en promouvant leur participation directe, active et dynamique à la lutte contre les effets disproportionnés des conflits et de la violence sur les femmes. Ainsi, les femmes sont reconnues non pas comme des victimes, mais plutôt comme des agents du changement, des femmes autonomes qui sont sur un pied d'égalité avec leurs homologues masculins et constituent la base de sociétés pacifiques et ouvertes. Nous remercions ONU-Femmes pour la présentation de son rapport et le Secrétaire général pour sa déclaration.

Bien que le rôle positif que jouent les femmes dans les négociations de paix, le règlement des conflits, les situations postconflictuelles et l'aide humanitaire ait été reconnu, l'intégration significative et appropriée des femmes à ces processus continue de se heurter à des obstacles. Cette résistance est en partie liée au manque de volonté politique et à des obstacles structurels, et elle se manifeste par le vaste fossé qui persiste en matière de représentation des femmes à des postes de direction au sein d'entités compétentes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Par exemple, en 2015, moins de 10 % des activités de paix et de sécurité des Nations Unies étaient dirigées par des femmes.

L'équilibre entre les sexes au niveau des postes de direction est souhaitable et nécessaire, car actuellement, les femmes n'occupent que 22 % des postes de Secrétaire général adjoint. Il est donc évident que les engagements passés en matière de promotion de l'égalité des sexes n'ont pas été honorés. C'est pourquoi nous lançons un appel aux membres permanents et élus du Conseil de sécurité pour qu'ils appuient sans retenue l'engagement pris par le Secrétaire général élu de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de recrutement à l'ONU. À cette fin, il présentera et appliquera une feuille de route fixant des paramètres de référence et des délais précis, en accordant la priorité à la sélection de personnes hautement qualifiées.

L'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à toutes les activités du Conseil de sécurité doit devenir une priorité. Il convient de noter que les recommandations formulées dans la résolution 2242 (2015) ont donné lieu à plusieurs initiatives, notamment la création du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, en particulier en matière de lutte contre le terrorisme, en vue d'améliorer la mise en œuvre de ce programme dans tous les contextes.

De même, nous estimons qu'il importe d'incorporer une perspective d'égalité des sexes dans tous les domaines d'action des processus de paix et de sécurité, notamment les commissions d'enquête, les processus de médiation et les mécanismes de justice transitionnelle. La collaboration avec des organismes tels qu'ONU-Femmes, qui permet de profiter de leur expérience et de leurs points de vue dans différents domaines, offre une possibilité supplémentaire d'intégrer la perspective sexospécifique à tous les aspects du programme de paix et de sécurité. À cet égard, nous saluons les efforts tels que la participation systématique de conseillers en matière de protection des femmes aux processus de planification stratégique des missions politiques et des opérations de maintien de la paix, la formation d'équipes d'experts sur l'état de droit et la violence sexuelle en période de conflit, ainsi que les partenariats qu'appuie ONU-Femmes, notamment avec l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, qui facilite le recrutement et l'intégration de conseillers en matière d'égalité des sexes au sein de toutes les commissions chargées d'enquêter sur les violences et les atteintes sexuelles.

L'incidence et l'emploi généralisé de la violence sexuelle comme tactique de terreur et arme de guerre sont insupportables. Il est essentiel de sanctionner fermement les auteurs de tels actes, d'éliminer totalement l'impunité et, le cas échéant, de saisir la Cour pénale internationale. Nous estimons que de tels actes constituent des crimes contre l'humanité et nous continuerons d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard des actes de violence et d'abus sexuels.

Il reste fondamental de nommer des femmes à des postes de direction, ce qui leur permettra de peser sur les décisions et d'apporter une perspective sexospécifique à tous les niveaux de participation et dans le contexte de toutes les activités en matière de paix et de sécurité. De même, ces activités doivent être menées en parallèle des initiatives de protection des droits de l'homme et de développement. Il ne faut pas oublier que la résolution 1325 (2000) a été conçue en tant que mandat pour la protection des droits fondamentaux.

Il est impératif de garantir l'égalité des chances et l'autonomisation économique, sociale et politique

des femmes afin que les femmes et les filles disposent de tous les outils nécessaires pour jouer un rôle transformateur au sein de leurs communautés pendant et après les conflits.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Mawe (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat. Il nous donne l'occasion de faire le bilan des progrès que nous avons accomplis et des défis auxquels nous sommes confrontés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il y a, en effet, beaucoup de choses à examiner : huit résolutions, 63 initiatives et plans d'action nationaux aux échelons international, régional et national, qui sont trop nombreux pour être énumérés. Le rapport du Secrétaire général (S/2016/822) montre que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a radicalement changé la façon dont nous abordons les questions de paix et de sécurité.

L'Irlande appuie pleinement la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais, à titre national, évoquer la façon dont la mise en œuvre et la prise en compte systématique des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ont conduit et peuvent continuer de conduire à des changements de paradigme dans quatre domaines essentiels. Le premier domaine est celui de la migration. Le mois dernier, nous avons adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1). Elle confirme que notre réponse aux flux de réfugiés et de migrants doit aller au-delà de la sécurité des frontières, des camps et des procédures d'octroi de l'asile. Elle met en lumière les risques particuliers auxquels doivent faire face les migrantes et les réfugiées, notamment la violence sexuelle et la traite. Elle reconnaît, en outre, le rôle que jouent les femmes dans les processus de paix et de réconciliation ainsi que dans la recherche de solutions. Ce sont là des éléments intrinsèques du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Leur inclusion dans la Déclaration est une réalisation majeure. Nous exhortons les États Membres et autres partenaires, y compris le Conseil de sécurité, à maintenir l'élan acquis en veillant à ce que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité soient désormais prises en compte dans notre réponse collective à ce phénomène mondial.

Le deuxième domaine est celui de la prévention des conflits et les initiatives de consolidation de la paix. Nous sommes aujourd'hui plus près de combler ce que l'ancien Secrétaire général Kofi Annan appelait la « faille énorme » dans le mécanisme des Nations Unies concernant la pérennisation de la paix. Mais beaucoup reste à faire. La résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, adoptées en avril, nous fournissent un cadre politique solide pour renforcer l'action des Nations Unies dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, cependant, nous dote d'un outil de mise en œuvre. Nous l'avons vu clairement, lorsque les femmes participent à la vie de la société et que leurs voix sont entendues, les chances d'atteindre et de pérenniser la paix ou de prévenir le déclenchement de conflits sont plus grandes.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a atteint l'objectif de 15 % fixé par le Secrétaire général pour ce qui est de la parité de sexes et est à l'avant-garde de la prise en compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la consolidation de la paix. Le mois dernier, l'Irlande a annoncé une contribution de plus de 3 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix sur trois ans. Nous exhortons les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité à appuyer les travaux du Fonds et de la Commission de consolidation de la paix dans le cadre d'un effort plus large visant à utiliser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tant que moteur de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Troisièmement, la prise en compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité a également conduit à des changements dans les processus de médiation et de paix. On ne saurait trouver de formule pour une paix durable en excluant la moitié de la société. C'est ce qu'a montré l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000). Qui plus est, cela relève du bon sens le plus élémentaire.

Heureusement, nous progressons dans ce domaine. Depuis 2012, toutes les équipes d'appui à la médiation des Nations Unies comprennent des femmes. Nous avons des pratiques exemplaires, dont la Colombie, dont nous pouvons nous inspirer. Cela dit, le rapport du Secrétaire général fait état de progrès mitigés en ce qui concerne la participation des femmes aux processus de paix. Du fait de son expérience de la réconciliation sur sa propre île et de sa coopération systématique avec le Groupe de l'appui à la médiation des Nations Unies, l'Irlande peut témoigner de la nécessité cruciale d'associer les femmes à la médiation et aux processus de paix. Nous appelons

à l’intensification des efforts de la part des envoyés et représentants spéciaux, avec l’appui des États membres du Conseil de sécurité et des partenaires régionaux, afin de garantir que le rapport du Secrétaire général, qui sera présenté l’année prochaine, puisse faire état de nets progrès dans ce domaine.

Quatrièmement, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité conduit à un changement radical du paradigme de maintien de la paix. Pour l’Irlande, il nous suffit de voir ce qu’il en est chez nous. La résolution 1325 (2000) a été transposée directement par nos forces de défense dans un plan d’action pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce plan soutient notre plan d’action national sur les femmes et la paix et la sécurité, qui se trouve dans sa deuxième phase. Cela signifie que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité sont inclues à presque tous les stades de l’engagement de l’Irlande à l’étranger, depuis la formation préalable au déploiement à la planification en passant par l’exécution des opérations et l’établissement des rapports. Les initiatives visant à cibler les femmes dans les campagnes de recrutement pour l’armée que nous avons lancées en 2016 font figure de pratiques exemplaires. Il nous est également agréable d’annoncer le déploiement récent du lieutenant-colonel Mary Carroll à la tête du contingent irlandais de la Force des Nations Unies chargée d’observer le désengagement : c’est la première fois qu’une femme est nommée commandant d’une unité d’infanterie mixte dans une mission des Nations Unies.

Ce ne sont là que quatre domaines dans lesquels le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a joué un rôle de catalyseur du changement et peut continuer à le faire. Il y en a beaucoup d’autres, notamment le désarmement, la justice pénale internationale, et la prévention et la lutte contre l’extrémisme violent. Je manquerais à mes devoirs si je ne mentionnais pas brièvement, pour finir, ceux d’entre nous qui sommes chargés de vivre au quotidien les changements que nous avons réalisés.

Premièrement, en ce qui concerne le système des Nations Unies, il faut faire davantage pour appuyer la recommandation de l’étude mondiale tendant à ce que la problématique hommes-femmes soit intégrée dans l’action des Nations Unies dans les situations d’urgence liées à des conflits. L’adoption récente par la Commission de consolidation de la paix d’une stratégie pour l’égalité des sexes est un exemple de pratique exemplaire dont nous pouvons tous tirer des enseignements.

Deuxièmement, en ce qui concerne les organisations régionales et sous-régionales, l’Irlande a eu le plaisir d’accueillir, en mai, le premier atelier sur l’accélération de la résolution 1325 (2000) à l’échelon régional. Cet atelier a réuni des organisations régionales œuvrant en faveur du maintien de la paix. Ce travail doit s’inscrire dans le cadre d’un effort plus vaste visant à appuyer les initiatives régionales relatives aux femmes et à la paix et la sécurité, et à en tirer les enseignements.

Troisièmement, en ce qui concerne les États Membres, 63 plans d’action nationaux signifient 63 occasions de recenser les enseignements tirés, ce qui pourrait donner naissance à de nouvelles initiatives. Nous attendons avec intérêt de participer activement au réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la paix et la sécurité lancé par l’Espagne en septembre.

Enfin et surtout, en ce qui concerne les organisations de la société civile, celles qui sont en première ligne de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont souvent celles qui ont le plus besoin d’aide. L’Irlande a versé près de 500 000 dollars à l’Instrument mondial d’accélération de l’action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l’aide humanitaire depuis son lancement en février dernier, et encourage d’autres donateurs à soutenir ce fonds axé sur les organisations de la société civile. Lorsque nous prendrons la parole à l’occasion du débat de l’année prochaine, nous espérons être en mesure de faire état de progrès encore plus importants dans le cadre de la paix et de la sécurité avec, en son centre, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir organisé le présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité un an après l’examen de haut niveau de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

La Roumanie s’associe à la déclaration faite au nom de l’Union européenne. Je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Je voudrais remercier le Secrétaire général et la Secrétaire générale adjointe chargée d’ONU-Femmes des efforts inlassables qu’ils déploient pour promouvoir

le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la dimension sexospécifique de la résolution des conflits.

L'année dernière, la résolution 2242 (2015) a reconnu la nécessité de mieux intégrer les priorités de la résolution 1325 (2000) dans les travaux du Conseil. À cet égard, la Roumanie se félicite de la création du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Les données montrent que lorsque les femmes sont incluses dans les processus de paix, la probabilité qu'un accord dure deux ans au moins augmente de 20 % et passe à 35 % dans le cas d'un accord durant 15 ans au moins. La consolidation de la paix est un processus continu qui exige un large appui populaire et la participation de toutes les couches de la société. Chaque génération doit redécouvrir la valeur de la paix et faire fond sur les réalisations des générations précédentes pour la préserver. La paix est construite chaque jour par les enseignants dans les écoles, par les jeunes sur les terrains de sport et par les employés sur leur lieu de travail.

La résolution 1325 (2000) a contribué à adapter le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies à de nouveaux défis. De fait, à l'issue d'un vaste processus intergouvernemental, un nouveau concept, celui de la pérennisation de la paix, a été approuvé par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et officialisé par deux résolutions identiques, adoptées le 27 avril : la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale. La pérennisation de la paix est comprise à la fois comme un objectif et comme un processus de prévention, de stabilisation, de consolidation et de développement après un conflit. Les faits démontrent le lien qui existe entre la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la pérennisation de la paix et l'engagement civique. Par exemple, sept des 10 accords de paix signés en 2015 comportaient des dispositions sexospécifiques. Les femmes sont maintenant déployées dans tous les domaines des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, qu'il s'agisse de leurs composantes militaires, de police ou civiles. Un plus grand nombre de membres des forces de sécurité ont été formés aux fins de prévenir et de combattre la violence sexuelle et sexiste.

Le Ministère roumain de la défense a adopté un plan national applicable jusqu'en 2024, qui vise à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce plan promeut un accès équitable et équilibré des hommes et des femmes, militaires comme civils, aux postes opérationnels, de décision et de direction à tous les niveaux hiérarchiques. La sélection des candidats est un processus qui consiste à évaluer les compétences professionnelles, sans préjuger du sexe de la personne. Un coordonnateur pour la problématique hommes-femmes est nommé dans toutes les unités militaires roumaines. En conséquence, nous avons des femmes qui ont atteint le grade de général et il y a aujourd'hui plus de femmes militaires qui prennent part à des missions internationales. L'égalité des sexes, la tolérance, la non-discrimination et l'interdiction du harcèlement sexuel et de la violence sexiste figurent dans tous les programmes d'éducation militaire en Roumanie. Mon pays continue de déployer des équipes mixtes, en particulier dans les unités de coopération entre civils et militaires en Afghanistan. Actuellement, 15 % des policiers roumains déployés dans des missions des Nations Unies sont des femmes.

Enfin, comme l'a dit une personne qui participait aux consultations tenues durant les préparatifs de l'étude mondiale, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité consiste à empêcher la guerre, non à renforcer la sécurité des femmes en temps de conflit. Nous louons donc le rôle moteur et crucial que les femmes jouent dans la prévention des conflits et le maintien de la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne la parole au représentant du Canada.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de m'exprimer au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, réseau informel de 51 États Membres intéressés, que préside le Canada et où sont représentés les cinq groupes régionaux de l'ONU. Un an après l'examen de haut niveau portant sur l'application de la résolution 1325 (2000), le Groupe réaffirme son appui ferme aux travaux du Conseil sur cette question essentielle.

Le Groupe des Amis accueille avec satisfaction la création du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, conformément à la résolution 2242 (2015), pour faciliter une prise en compte plus systématique de cet aspect dans les activités du Conseil et permettre une surveillance et une coordination accrues des efforts de mise en œuvre. Nous encourageons vivement le Groupe informel d'experts à consulter régulièrement la société civile et à faire part de ses conclusions à tous les États Membres.

Conscient que les États Membres et les organisations régionales sont des acteurs qui ont une

influence sur l'application de toutes les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, le Groupe des Amis souligne qu'il importe de disposer de plans d'action nationaux dotés de ressources suffisantes, assortis de mécanismes de suivi et prévoyant des consultations avec la société civile. Il se félicite de la création, à l'initiative de l'Espagne, du réseau de coordonnateurs nationaux chargés des femmes et de la paix et de la sécurité, qui partagera et échangera régulièrement des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience. Il accueille aussi avec satisfaction la mise en place de l'Instrument mondial d'accélération comme moyen d'attirer des ressources, de coordonner les interventions et de diligenter l'exécution.

Notant l'incidence de l'ouverture, et en particulier de la participation des femmes, sur la durabilité des accords de paix, le Groupe insiste sur l'importance de la participation véritable des femmes à toutes les étapes des processus de paix, de la levée des obstacles à cette participation et de l'emploi généralisé de termes faisant référence aux femmes et de mentions relatives aux droits fondamentaux des femmes, dans les accords de paix. Il encourage également l'ONU à intégrer plus systématiquement les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans ses travaux en matière de diplomatie préventive.

Le Groupe met l'accent sur le rôle indispensable des femmes dans le maintien de la paix par les Nations Unies et souligne que leur participation à tous les niveaux est essentielle à l'efficacité opérationnelle des missions. Il appelle à une participation accrue des femmes dans le maintien de la paix à tous les niveaux, à l'intégration de leurs droits fondamentaux et de la lutte contre les inégalités entre les sexes dans tous les aspects du maintien de la paix et à l'adoption de mesures visant à garantir que le Siège et les missions disposent en temps utile de conseillers pour la problématique hommes-femmes qui soient dotés des ressources nécessaires. Il appelle également à la mise en œuvre intégrale des engagements pris à la réunion des ministres de la défense tenue à Londres, en septembre, sous les auspices de l'ONU.

Le Groupe exprime sa vive inquiétude quant à l'impact de la vague sans précédent de déplacements forcés de femmes et de filles. À cet égard, il demande que les femmes et les filles soient plus systématiquement consultées dans la conception et l'exécution des programmes d'aide humanitaire et de relèvement rapide. En vertu des principes humanitaires, il invite en outre à promouvoir l'accès des personnes déplacées à des services médicaux, juridiques, psychosociaux et de subsistance, y compris des services de santé sexuelle et procréative, sans discrimination.

Le Groupe condamne dans les termes les plus forts les incidents de violence sexuelle qui surviennent dans tous les conflits, y compris la traite, le viol et la réduction en esclavage de femmes et de filles yézidies par Daech; les enlèvements et abus sexuels perpétrés par Boko Haram contre des femmes et des écolières au Nigéria; et le recours à la violence sexuelle comme arme de guerre dans les conflits qui font rage en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, parmi tant d'autres. Cette violence sexiste est gravement contraire aux droits fondamentaux et au droit international humanitaire et continue de faire barrage à la pleine réalisation de l'égalité entre les sexes, de la paix et du développement. Il faut que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes, notamment grâce à la mise en application du protocole international pour l'établissement des faits et des responsabilités en cas de violences sexuelles commises en période de conflit, et grâce aussi à un meilleur soutien des victimes survivantes. En outre, le Groupe déplore la stigmatisation des victimes survivantes, qui les met encore plus en marge et fait obstacle à leur bonne guérison.

Enfin, le Groupe des Amis condamne avec la plus grande vigueur les cas d'exploitation et de violences sexuelles commises dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et réaffirme son adhésion sans réserve à la politique de tolérance zéro des Nations Unies pour tout le personnel civil, militaire et de police. Nous engageons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour combattre ce fléau et accueillons avec satisfaction les initiatives récemment entreprises par les États Membres et le Secrétaire général en vue de prévenir l'exploitation et les violences sexuelles, de veiller à ce que les auteurs soient traduits en justice et d'apporter un soutien aux victimes. À cet égard, nous saluons l'adoption de la résolution 2272 (2016), la nomination du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et la création du Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

(*l'orateur poursuit en français*)

En ma qualité de représentant du Canada, je tiens à soulever six points supplémentaires.

Premièrement, le Canada appuie les travaux importants exécutés par ONU-Femmes et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Deuxièmement, l'avancement de l'égalité entre les sexes et le renforcement socioéconomique des femmes et des filles sont essentiels aux objectifs de paix et de développement.

Troisièmement, les Nations Unies et les États Membres doivent faire plus pour intégrer les questions de femmes, paix, et sécurité dans les opérations de maintien de la paix, en enrayant la violence et les abus sexuels de la part du personnel chargé du maintien de la paix, et en consacrant davantage de ressources pour les postes de conseillers en matière d'égalité entre les sexes.

Quatrièmement, nous devons adopter une approche globale pour mettre un terme à l'inégalité entre les sexes en mobilisant les hommes et les garçons, de même que les femmes et les filles, pour qu'ils créent ensemble un espace véritablement inclusif.

Finalement, le Canada met en œuvre ce dossier au plan national en renouvelant notre plan d'action sur les femmes, la paix et la sécurité; en assurant la participation significative des femmes dans nos opérations de maintien de la paix; en intégrant une approche d'égalité entre les sexes au sein des opérations militaires; et en donnant notre appui aux survivants de la violence sexuelle dans les zones de conflit.

Le Canada demeure prêt à collaborer afin de faire progresser l'important dossier de la résolution 1325 (2000).

Le Président (*parle en russe*) : Je donne la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Estonie, je tiens à remercier tous les orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui, et à saluer en particulier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son rapport de cette année sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2016/822).

Nous faisons nôtres les déclarations respectives de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et réaffirmons notre attachement et notre appui à la protection des droits des femmes et des filles dans le monde entier.

La principale leçon de ce rapport concerne la grande précision avec laquelle il faut traiter des violations des droits des femmes, de sorte que nulle femme ne soit laissée de côté. Chaque thème se subdivise en questions secondaires; par exemple, les violences faites aux femmes englobent des aspects tels que les stéréotypes, les violences en zone de conflit, les violences sexuelle et la violence extrémiste. Si l'on se concentre sur les seules violences sexuelles, par exemple, on est alors amené à se pencher sur des questions d'identification, de prévention, de détection et d'aide aux victimes. L'aide au victime comporte elle-même différents types de services, qui consistent à indiquer qu'il existe des spécialistes de la santé psychologique et physique, à faire en sorte que la victime puisse les consulter et à s'assurer qu'ils sont disponibles. Ce processus global est une transition fragile qui commence avec les faits, chiffres et estimations que nous lisons dans les journaux et qui se resserre pour aboutir aux soins et au soutien que chaque femme reçoit personnellement dans les faits. Chaque détail de cette transition correspond à une femme donnée, qui vit quelque part dans le monde. Lorsqu'un détail est oublié, une femme peut l'être également. En tant qu'États Membres, nous devons faire deux choses au bénéfice de chaque femme qui a besoin d'aide – investir et coopérer davantage.

L'Estonie investit sur les plans national et mondial pour réaliser l'égalité entre les sexes. Dans notre pays, nous avons adopté des plans d'action nationaux et des stratégies de développement qui visent à s'attaquer à des problèmes tels que les stéréotypes, la violence et le manque d'accès aux services de soutien aux victimes. Mme Kaljulaid, la Présidente nouvellement élue, témoigne, nous l'espérons, du fait que les Estoniens peuvent accéder aux fonctions les plus élevées, quel que soit leur sexe. Nous continuons néanmoins d'encourager la participation des femmes dans tous les secteurs de la société, de la gouvernance et de l'industrie. Dans l'armée, par exemple, où la majorité des militaires sont des hommes, nous espérons tripler le nombre de femmes au cours des deux prochaines années.

Sur le plan international, nous restons attachés à promouvoir le potentiel des technologies de l'information et des communications (TIC) et de l'innovation pour aider à protéger les droits des femmes et des filles. Les TIC peuvent donner accès au vote et à l'éducation, déceler et recueillir des données, offrir des services de soutien aux victimes et servir de plate-forme pour la liberté d'expression et les communications mondiales, et j'en passe. Nous devons mettre en place davantage de mécanismes fondés sur les TIC avec cet objectif à l'esprit. À cet égard, je tiens à féliciter ONU-Femmes de

collaborer avec nous dans le domaine des TIC, mais aussi d'intégrer la technologie dans ses propres programmes et d'appuyer une série de mesures connexes.

Cela m'amène à la question de la collaboration. Bien que la coopération intergouvernementale soit extrêmement importante, toutes les voix doivent pouvoir s'exprimer, et les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile peuvent apporter des idées et données nouvelles qui, sinon, pourraient être ignorées. Cela favorise sans aucun doute nos efforts conjoints pour que chaque détail soit pris en compte et que personne ne soit laissé de côté. Je tiens donc à souligner que les représentants de la société civile et des ONG devraient jouer un rôle plus grand et avoir davantage accès aux réunions et conférences de l'Organisation des Nations Unies.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, 113 intervenants avaient participé au débat de l'année dernière sur cette question (voir S/PV.7533), un record historique pour le Conseil. Cela n'est pas étonnant, puisque nous pensons que tout un chacun devrait avoir son mot à dire pour relever ce défi mondial, qu'il exprime des réflexions ou des prévisions, des faits ou des émotions, des vues pessimistes ou positives. Ce n'est que quand on dispose de tous les détails qu'on peut essayer de résoudre tous les problèmes.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de sa déclaration et Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, de sa précieuse contribution.

L'adoption le 31 octobre 2000 de la résolution 1325 (2000) reste un jalon important dans la marche progressive pour les droits et l'égalité des femmes dans le monde entier, puisqu'elle représente une nouvelle avancée dans nos efforts pour faire en sorte que les femmes puissent faire entendre leur voix importante et indispensable dans le domaine de la paix et de la sécurité.

L'Afrique du Sud croit fermement en la participation et l'autonomisation des femmes dans tous les aspects de la paix, de la sécurité et du développement. Cela se traduit par le fait que l'Afrique du Sud, pays démocratique, a l'un des plus grands contingents de Casques bleus féminins déployés sur tout le continent africain. La participation des femmes aux efforts de maintien et de rétablissement de la paix est reconnue en tant que facteur qui contribue à l'efficacité et au succès à long terme des déploiements de l'Organisation des Nations Unies. La reconnaissance de l'importance du rôle des femmes dans le contexte des opérations de paix doit nous inciter fortement à renforcer les capacités des femmes dans le domaine du maintien de la paix. Cela contribue également à rendre les déploiements de l'ONU plus accessibles et plus crédibles auprès des communautés locales.

À cet égard, l'Afrique du Sud a élaboré les programmes de formation nécessaires pour que ses soldats de la paix puissent faire face aux circonstances singulières qui peuvent apparaître pendant les opérations de paix. En 2015, le Gouvernement sud-africain, en partenariat avec ONU-Femmes, a lancé un cours de formation à l'intention des officiers militaires féminins postés au Centre de formation aux missions de paix de l'École militaire de l'Afrique du Sud, à Pretoria. Une deuxième session de formation, organisée par l'Afrique du Sud et le Kenya, aura lieu au Kenya en novembre. Le Département sud-africain des relations internationales et de la coopération, en collaboration avec le Gouvernement norvégien, a mis en place une initiative en faveur de la formation et de la création d'un réseau de médiateurs, dont le but est d'accroître les efforts de médiation des femmes dans le monde entier. ONU-Femmes et le Département des affaires politiques de l'ONU ont également participé à ce programme de formation, et l'Union africaine l'a inclus dans son propre travail.

L'Afrique du Sud appuie les efforts pour que les femmes participent de manière systématique à la paix et à la sécurité, ce qui peut être réalisé grâce à une plus grande coordination et coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Selon nous, cela pourrait contribuer à officialiser la formation de médiatrices et à garantir leur participation effective aux efforts de consolidation de la paix de l'ONU. L'Afrique du Sud encourage cette dernière à créer une base de données sur les médiatrices afin d'assurer leur participation véritable dans les délégations qui s'occupent de la consolidation de la paix. Cette base de données viendrait s'ajouter à la coopération entre États Membres sur les cours de formation conçus pour renforcer les capacités des femmes dans divers domaines spécialisés relevant de la paix et de la sécurité.

L’Afrique du Sud réaffirme son ferme attachement à l’application complète et effective de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures connexes, car elles incarnent des engagements novateurs pour la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les femmes et les filles continuent d’être touchées de manière disproportionnée par les situations de conflit, en particulier pour ce qui est des atteintes et de la violence sexuelles. Cette réalité sous-tend les principes de la résolution 1325 (2000), qui aborde la violence sexuelle en période de conflit, laquelle fait partie intégrante des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Nous soulignons que les États Membres ont la responsabilité fondamentale de poursuivre en justice les auteurs d’atteintes aux droits de l’homme, de crimes de guerre et de crimes contre l’humanité, y compris ceux ayant trait à la violence sexuelle contre les femmes et les filles. Ma délégation tient à souligner sa gratitude pour le rôle actif et la pleine participation de la Directrice exécutive d’ONU-Femmes et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit dans le suivi de l’application de ces résolutions.

La résolution 2242 (2015) donne un nouvel élan au mandat établi par la résolution 1325 (2000). Au cours de l’année écoulée, le Conseil s’est davantage engagé sur les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité, y compris grâce au travail du Groupe informel d’experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Mais nous pensons qu’on peut faire plus pour mettre en œuvre les recommandations de la résolution 2242 (2015), notamment par une interaction avec les femmes qui sont directement touchées par les conflits. La réunion organisée par ONU-Femmes et la Norvège, qui a eu lieu en marge du débat général de la soixante et onzième session de l’Assemblée générale et a examiné l’impact de l’extrémisme violent sur les femmes et les enfants, est une initiative notable à cet égard.

Pour conclure, l’Afrique du Sud espère vivement poursuivre la coopération et le partage d’expériences avec les États Membres, le Département des affaires politiques, ONU-Femmes et d’autres partenaires. C’est ainsi que nous pourrons améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des préoccupations des femmes et des filles dans nos efforts, le but étant de renforcer la paix et la sécurité durables dans toutes les situations de conflit.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d’Iran.

M. Khoshroo (République islamique d’Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d’abord à remercier la présidence russe du Conseil d’avoir convoqué le débat public d’aujourd’hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et la Directrice exécutive d’ONU-Femmes de leurs précieuses contributions au débat sur les femmes et la paix et la sécurité.

L’adoption du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing nous rappellent qu’il existe un lien fort et direct entre la paix et la sécurité durables et le développement durable, et que les femmes et les filles doivent être au premier plan des programmes pour parvenir au développement, à la paix et à la sécurité durables.

La résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité est également axée sur les effets spécifiques des conflits armés sur les femmes; le rôle positif qu’elles peuvent jouer dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que le maintien et la consolidation de la paix; et les rôles importants que les femmes peuvent jouer pour maintenir et consolider la paix et la sécurité aux niveaux local, régional et international.

Les crises et les situations actuelles, au Moyen-Orient en particulier, revêtent des formes et des dimensions nouvelles, abjectes, et constituent une remise en cause sans précédent de la stabilité dans notre région. Les femmes sont les principales victimes de ces situations, et sont aux prises avec le fléau de l’extrémisme violent et du terrorisme. La propagation de l’extrémisme violent et de l’idéologie takfiriste, qui n’a aucun respect pour les femmes, constitue une menace sans précédent pour la vie et les droits des femmes et des filles de notre région. Les femmes et les filles souffrent le plus et sont la cible systématique de violence et d’esclavage sexuels, de viols et d’autres formes de violence perpétrée par des groupes extrémistes et terroristes tels Daech et Boko Haram.

La communauté internationale doit faire savoir clairement à toutes les phases de son action qu’il ne faut pas s’attendre à la moindre clémence à l’égard de ceux qui font subir aux femmes et aux filles des actes de violence physique et mentale d’une telle inhumanité. L’Iran condamne fermement les actes de barbarie des groupes terroristes et extrémistes violents et les attaques

aveugles perpétrées contre des civils, y compris les femmes et les enfants. À cet égard, nous appuyons la décision du Secrétaire général de faire figurer la participation des femmes, leur rôle de chef de file et leur autonomisation dans tous les secteurs de la société comme des facteurs clefs dans son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent.

Les violations systématiques des droits légitimes des Palestiniens, y compris les Palestiniennes, sous l'occupation impitoyable du régime israélien et l'atroce blocus illégal imposé à la bande de Gaza constituent une privation à grande échelle des droits des civils palestiniens, des Palestiniennes, et sans aucun doute la forme la plus flagrante de terrorisme contre tout un pays perpétré par ce régime. Il est également très regrettable que des femmes et des filles aient été victimes de frappes aériennes au Yémen. Comme cela a été confirmé, l'invasion non justifiée du Yémen par une coalition menée par l'Arabie saoudite a causé la mort d'environ 10 000 personnes, et plus de 17 000 civils ont été blessés, y compris au moins 1 677 femmes et 2 260 enfants.

Pour terminer, je tiens à souligner que ma délégation estime que l'organisation d'un débat comme celui d'aujourd'hui au Conseil ne doit pas compromettre le travail des organes de l'ONU qui ont le plus vocation à examiner les questions concernant les femmes, c'est-à-dire la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat public.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Je remercie S. E. M. Ban Ki-moon, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka et les autres intervenants pour leur analyse constructive des progrès et défis relatifs à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'Indonésie demeure déterminée à œuvrer de concert avec les États Membres, l'ONU, et les autres acteurs compétents afin de donner aux femmes et aux filles les moyens leur permettant d'être des agents du changement, de la paix et de la sécurité dans le monde.

Les conflits sont douloureux. Ils déforment et affaiblissent le sentiment d'humanité de tout le monde. Les femmes vivant au milieu d'un conflit n'ont d'autre choix que de prendre les commandes quand elles perdent leur père, leur frère ou leur mari. La résolution 1325 (2000) était un appel à prêter attention au rôle important des femmes en tant que médiatrices de paix et agents du changement. Elle prête surtout attention à la capacité de résistance des femmes, en dépit des risques auxquels elles sont exposées en période de conflit. Les quatre piliers de la résolution 1325 (2000) reconnaissent que les femmes sont des actrices, et non des spectatrices, s'agissant de la gestion des conflits, de leur règlement et d'une paix durable. La résolution 2242 (2015) adoptée l'année dernière propose des recommandations pour une meilleure mise en œuvre du programme. À l'avenir, certains points pertinents doivent être envisagés.

Premièrement, il est très difficile d'instaurer la paix au lendemain d'une guerre. Même si la guerre a extérieurement pris fin, souvent, elle fait rage à l'intérieur, dans le cœur et l'esprit des personnes touchées. Les difficultés rencontrées et la complexité de la situation au lendemain des conflits peuvent faire retomber des pays et des sociétés dans le conflit.

Deuxièmement, dans le monde d'aujourd'hui, de plus en plus exposé à des conflits ouverts, il est devenu nécessaire d'investir dans la prévention des conflits. Nous devons promouvoir la culture de la paix et de la tolérance, et appuyer un développement mondial durable et profitant à tous, en particulier dans les zones exposées aux conflits.

Troisièmement, il est important de reconnaître le rôle des femmes, des mères et de la famille dans la prévention du radicalisme et de l'extrémisme, et nous devons œuvrer de concert pour leur donner les moyens de le faire.

Quatrièmement, il est important de veiller à ce que les travaux du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité s'ajoutent à ceux réalisés par d'autres organes et organismes compétents au sein du système des Nations Unies. Nous devons renforcer les échanges et la circulation des d'informations à l'échelle du système. La coordination entre les organes de l'ONU doit se faire dans le respect de leurs mandats et compétences respectifs, qui doivent être pleinement utilisés, en particulier ceux dont le travail présente un intérêt pour la promotion de l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans tous les secteurs, y

compris la prévention de la violence sexiste dans les situations de conflit.

Les actes de violence sexuelle commis par des soldats de la paix sont particulièrement préoccupants. En tant qu'acteur de la paix, chaque soldat de la paix doit se conformer aux normes éthiques et morales les plus élevées. À cet effet, l'Indonésie appuie les travaux des organismes des Nations Unies visant à promouvoir la tolérance zéro pour les violences et atteintes sexuelles en période de conflit. Nous appelons les organismes des Nations Unies à intensifier les efforts qu'ils mènent avec les États Membres pour promouvoir des initiatives mondiales visant à protéger les femmes et les enfants en temps de conflit armé, telle l'initiative Preventing Sexual Violence in Conflict.

Cinquièmement, les États Membres doivent contribuer davantage aux opérations de maintien de la paix. Des membres des forces armées et de police indonésiennes sont actuellement déployés dans 10 opérations des Nations Unies. Ils sont près de 3 000 au total, dont un grand nombre de femmes soldats de la paix, spécialisés dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Le centre indonésien de formation au maintien de la paix prend également en compte la problématique hommes-femmes dans son programme pour que ses effectifs soient à même de bien accomplir leur mission sur le terrain.

La participation des femmes et des filles à la consolidation de la paix est impérative et indispensable pour une paix durable. Nous devons nous attaquer au problème du financement prévisible et durable du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Fixer des objectifs chiffrés, notamment le fait de consacrer 15 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à des projets dont l'objectif principal est de répondre aux besoins particuliers des femmes et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, est un pas dans la bonne direction.

Enfin, candidate à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour 2019-2020, l'Indonésie est déterminée à être un véritable partenaire de la paix et à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans le monde.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République tchèque.

Mme Chatardová (République tchèque) (*parle en anglais*) : Il y a 16 ans, la résolution 1325 (2000) réaffirmait l'importance de la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité. Nous convenons avec l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) qu'à l'heure où des groupes extrémistes armés placent la soumission des femmes au premier rang de leurs priorités, nous devons apporter un appui sans faille à l'autonomisation des filles et des femmes.

La République tchèque souhaite renforcer la position des femmes dans la société au moyen de la coopération au service du développement et de l'aide humanitaire. Cet objectif est inscrit, entre autres, dans notre stratégie de coopération multilatérale au service du développement à l'étranger pour la période 2013-2017. Pour mettre en oeuvre ces priorités, la République tchèque coopère avec les organismes compétents des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Dans le domaine de l'action humanitaire, nous accordons une attention particulière aux victimes de la violence sexiste. Nous continuons également de prendre en compte la problématique hommes-femmes en tant qu'objectif transversal dans les projets mis en œuvre dans des pays comme l'Iraq, le Soudan du Sud, la République centrafricaine, la Syrie et l'Ukraine.

À la demande de la Jordanie, la République tchèque a été désignée pays chef de file d'un programme de coopération et de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) mené en partenariat, et axé sur la formation de femmes soldats jordaniennes aux techniques de neutralisation des engins explosifs. La prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes fait partie intégrante du programme tchèque de promotion de la transition, dont elle est l'un des principes transversaux. En 2016, des projets ont ainsi été mis en route en Serbie, au Zimbabwe et en Palestine.

Nous sommes foncièrement convaincus que les filles et les femmes ne se limitent pas à être des survivantes ou des victimes de la guerre; elles sont également des dirigeantes et des agents de la consolidation de la paix. Appréhender un conflit par les yeux d'une femme donne une perspective inestimable dont il n'a souvent été tenu aucun compte dans notre histoire. C'est l'une des raisons pour lesquelles la République tchèque a négocié par quatre fois à Genève

une résolution sur la participation des femmes à la vie politique dans des conditions d'égalité.

Cependant, les femmes sont toujours sous-représentées aux postes de décision en République tchèque. C'est pourquoi le Gouvernement a adopté en juillet un plan d'action pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux postes de décision, pour la période 2016-2018. En juin 2015, le Ministère tchèque de la défense avait adopté son propre plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Avant la fin 2016, la République tchèque entend adopter un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2017-20.

Pour conclure, je citerai le Secrétaire général : « Pour rendre justice aux femmes, il faudra plus que de nouvelles lois et de nouveaux financements. Il faudra, en définitive, un nouvel état d'esprit. » Cela dit, je tiens à faire part de notre volonté de promouvoir et d'appuyer la mise en œuvre intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, au niveau national comme à l'étranger.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

Mme Bird (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est atterrée de voir que l'on continue de recourir à la violence contre les femmes et les filles, et notamment à la violence sexuelle, en période de conflit, et que les femmes et les filles sont toujours prises pour cible par les groupes extrémistes. Le rapport du Secrétaire général (S/2016/822) le dit clairement : en dépit des progrès réalisés à l'égard des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, les nombreuses lacunes qu'il reste à combler appellent des mesures immédiates.

Les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles se poursuivent sans relâche. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme à cette tendance. C'est pourquoi l'Australie a versé 6 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour soutenir la lutte contre la violence à l'égard des femmes et elle procède à une étude sur le rôle que jouent les femmes dans la lutte contre l'extrémisme, de manière à mieux comprendre comment tirer parti de l'expérience inestimable accumulée par les femmes pour renforcer nos méthodologies.

En mettant à profit le savoir-faire des organisations de la société civile sur le terrain, nous pourrons être plus efficaces dans nos efforts pour faire tomber les barrières et donner aux femmes des occasions probantes de prendre part sur un pied d'égalité à toutes les étapes des processus de paix. Les groupements de la société civile représentent les populations dont l'expérience vécue est la plus pertinente. Dans la plupart des cas, ils existaient déjà avant le conflit, et ils continueront d'exister après. C'est pourquoi l'Australie, de concert avec ses partenaires, a mis en place l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire. Cet instrument vise à aider les organisations féminines de la société civile à contribuer à la prévention des conflits, à la réponse aux crises, et à la consolidation de la paix. Nous engageons les autres États Membres à soutenir ce mécanisme pratique.

Lors de l'examen de haut niveau, l'an dernier (voir S/PV.7533), l'Australie avait réaffirmé son engagement et énoncé les mesures prises pour faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans ce prolongement, l'Australie a annoncé la semaine dernière une nouvelle aide humanitaire et à la stabilisation à l'attention de l'Iraq, après le début de l'opération visant à reprendre la ville de Mossoul. Cette assistance comprend un soutien particulier aux femmes et aux filles de Mossoul sur le plan de la santé sexuelle et procréative. En outre, l'Australie a récemment engagé 220 millions de dollars au titre de l'action menée face à la crise en Syrie, dont certaines composantes sont spécifiquement consacrées à la réponse aux besoins spécifiques des femmes et des filles.

L'Australie est favorable, je le répète, à une augmentation de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier aux postes d'officier d'état-major et d'observateur militaire, conformément au communiqué issu de la réunion des ministres de la défense tenue à Londres sur le maintien de la paix des Nations Unies.

Je ne saurais conclure sans faire part une nouvelle fois de notre profonde préoccupation face aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des soldats de la paix. Nous nous félicitons des initiatives axées sur la prévention, l'aide aux rescapées et les mécanismes d'établissement des responsabilités, et nous soulignons une nouvelle fois que rien n'excuse ces agissements, tout comme rien n'excuse l'inaction face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Nous savons que, pour pérenniser la paix, nous devons associer les femmes, et ce, pas uniquement en paroles, mais aussi

en actes. Nous devons également accélérer et renforcer les efforts concrets visant à mettre les femmes au cœur même des priorités relatives à la paix et à la sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la présidence russe de la convocation du présent débat public.

Ma délégation s’associe à la déclaration prononcée au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Le Bangladesh ayant joué un rôle déterminant dans l’adoption de la résolution 1325 (2000), alors qu'il siégeait au Conseil de sécurité en 2000-2001, nous trouvons particulièrement encourageant de constater l’intérêt sans précédent suscité par l’étude mondiale sur l’application de la résolution 1325 (2000) l’an dernier. Dans le sillage de l’adoption de la résolution 2242 (2015), la question de l’élaboration d’un plan d’action national a une nouvelle fois figuré au premier plan de notre discours politique. Après des entretiens préliminaires avec ONU-Femmes et d’autres partenaires internationaux, notre gouvernement étudie à présent la possibilité de convoquer des consultations avec un échantillon représentatif de femmes et de leurs organisations. Nous avons accepté de nous joindre à l’initiative espagnole visant la création du Réseau des centres de coordination nationaux.

Au titre de notre contribution au maintien de la paix des Nations Unies, nous restons déterminés à consolider le rôle et la participation des femmes, y compris au sein de nos contingents nationaux. À ce jour, le Bangladesh a déployé 1 047 Casques bleus féminins dans diverses missions, dont 774 agents de police. Nous procédons actuellement au détachement de deux observatrices militaires, et serons heureux de déployer des femmes commandants de contingents dans un proche avenir. Nous restons convaincus d'être en mesure de déployer un contingent féminin d’ici à 2021.

Nos soldats de la paix savent qu’il leur faut prendre des mesures déterminées pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste dans le cadre de leur mandat global de protection des civils. Nous condamnons sans équivoque l’exploitation et les atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix, et nous avons fait la preuve de notre détermination à coopérer pour mettre en œuvre les mesures d’ensemble détaillées dans le programme d’action élargi du Secrétaire général visant à lutter contre ces fléaux.

Le Bangladesh salue l’adoption de la stratégie sur l’égalité des sexes de la Commission de consolidation de la paix et soutient particulièrement l’idée de continuer à renforcer la participation et le rôle moteur des femmes dans les résolutions adoptées cette année sur le dispositif de consolidation de la paix et la médiation. Nous avons été soulagés d’apprendre la libération et le sauvetage, grâce à la médiation, d’un certain nombre des femmes et des filles retenues en otage par certains groupes terroristes internationaux et régionaux. Nous exhortons le Conseil à poursuivre ses efforts pour obtenir la libération des femmes et filles toujours prisonnières, car leur captivité et leur traitement dégradant continuent, tant qu'ils durent, d'être pour tous un affront.

Nous prenons acte de la tendance récente à accroître la représentation des femmes dans divers processus de négociations de paix et à prévoir davantage de dispositions concernant spécifiquement les femmes dans les accords de paix. Dans notre contexte national, nous avons constaté, dans le sillage de l’accord de paix signé avec un groupe rebelle local en 1997, à quel point le rôle des femmes a été déterminant pour faire avancer la mise en œuvre de l’accord, empêcher la résurgence du conflit, et renforcer la prise de conscience et la résilience face aux violences sexistes.

Conscient des incidences dissymétriques que les conflits armés et la prolifération des armes de petit calibre ont sur les femmes et les filles, le Bangladesh a décidé cette année de se porter co-auteur d’un projet de résolution intitulé « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements ».

Notre gouvernement a fait du renforcement de la participation systématique des femmes à nos efforts multidimensionnels visant à combattre le terrorisme et à prévenir l’extrémisme violent une priorité. Notre Premier Ministre, Sheikh Hasina, a appelé les mères à jouer le rôle de sentinelles dans leurs familles et a exhorté les enseignantes, les élues et les femmes qui œuvrent dans les communautés locales à contribuer activement aux efforts de lutte contre l’extrémisme violent et la radicalisation, impliquant l’ensemble de la société. Nous restons déterminés à poursuivre nos efforts en faveur du développement et de l’autonomisation des femmes pour faire échouer l’un des plans les plus chers aux extrémistes violents et aux terroristes.

Compte tenu de la résilience inhérente aux femmes, nous sommes convaincus qu'elles peuvent agir en tant qu'agents de changement face aux conséquences humanitaires qu'elles subissent de façon disproportionnée dans diverses situations. Nous notons avec satisfaction que cette idée gagne du terrain dans le discours humanitaire. Le mandat de l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire peut confirmer cette idée en répondant à des besoins spécifiques dans les situations de conflit et d'après conflit.

Pour terminer, le Bangladesh voudrait insister sur l'importance d'une mobilisation accrue, soutenue et coordonnée des ressources financières, notamment grâce à des contributions préaffectées, pour donner effet au programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans toutes ses dimensions.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Medan (Croatie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la présidence russe d'avoir convoqué ce débat public sur une question de la plus haute importance.

La Croatie s'associe aux déclarations qui ont été prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Il existe une forte corrélation entre l'égalité des sexes, la paix et le développement. L'égalité des sexes est le seul moyen efficace permettant de parvenir à une paix et un développement durables. La participation accrue des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix ne profite pas seulement aux femmes, mais également aux sociétés dans leur ensemble. La résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures sur les femmes et la sécurité ont établi un programme ambitieux qui fait de l'égalité des sexes une condition préalable à l'édification des sociétés pacifiques, inclusives et justes.

Près de 16 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), la communauté internationale a déployé des efforts considérables en vue de son application et des progrès indéniables ont été réalisés, notamment sous forme de plans d'action, de directives, de programmes et de formations. Des activités de sensibilisation ont été menées sur la nécessité de faire participer les femmes à la prévention et au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et à la prise de décisions. Cependant, selon l'examen de haut niveau de la résolution 1325 (2000), réalisé en octobre 2015 en application de la résolution 2122 (2013), la protection des femmes en période de conflit armé, en parallèle au renforcement de leur contribution aux processus de paix et à la reconstruction de leurs communautés, demeure un défi important.

Tel que le souligne l'étude mondiale, le nombre de femmes qui participent, dans le monde, à la prise de décisions dans les domaines liés à la paix et à la sécurité demeure indûment faible, alors que les violences sexuelles commises à l'encontre des femmes et des filles dans les situations de conflit se maintiennent à des niveaux désastreux. Le moment est venu de traduire les engagements qui ont été pris en mesures concrètes permettant de faire avancer concrètement l'autonomisation politique et économique des femmes et des filles, ainsi que la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux, aussi bien dans les situations de conflits qu'en période de paix.

Les États Membres ont la responsabilité première de veiller à ce que les engagements et les obligations concernant les femmes et la paix et la sécurité à l'échelle mondiale soient intégrés dans les politiques et les lois nationaux. À cet égard, il ne fait aucun doute que le renforcement de la coopération entre les États Membres permettrait de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et d'améliorer sa mise en œuvre. C'est pour cette raison que la Croatie appuie fermement la création du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes sous l'égide du Bureau du Coordonnateur pour les questions relatives à la situation des femmes au sein des Nations Unies. Nous sommes convaincus que ce réseau peut aider considérablement les États Membres et les organisations régionales à améliorer et à renforcer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, complétant ainsi d'autres initiatives régionales et des Nations Unies, tels que le Groupe des amis des femmes et de la paix et de la sécurité à New York et à Genève, divers groupes de travail régionaux et des initiatives de la société civile.

L'engagement continu de la Croatie en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité repose sur notre conviction que la pleine réalisation des droits des femmes est indispensable à la protection des droits fondamentaux de l'homme et à l'instauration durable de

la paix et de la sécurité. Par conséquent, la Croatie a pris des mesures pour intégrer la problématique hommes-femmes à sa politique étrangère et de sécurité nationale grâce à sa politique nationale de promotion de l'égalité des sexes et à son premier plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000). Parmi les résultats les plus importants du premier plan d'action national, il convient de relever une meilleure prise de conscience du rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité et une intégration plus efficace de la problématique hommes-femmes dans nos politiques et mesures concernant les affaires étrangères et la sécurité. Dans le domaine de la sécurité nationale, nous avons également promu une approche soucieuse de l'égalité des sexes grâce à une participation accrue de femmes aux activités menées par notre système de sécurité, notamment les services de renseignement, et grâce à leur représentation accrue dans les processus de prise de décision.

Le plan d'action national a également contribué à la fourniture d'une formation prenant dûment en compte la problématique hommes-femmes aux militaires appelés à être déployés dans les missions et les opérations de maintien de la paix et à l'augmentation du nombre de femmes croates membres des forces armées et de la police qui participent aux missions internationales civiles et de maintien de la paix. Dans le cadre de ce plan d'action, la Croatie a également entrepris des efforts pour fournir une aide au développement tenant compte de la problématique hommes-femmes. Nous avons notamment apporté une aide aux femmes et aux filles en Afghanistan en matière d'éducation, de santé reproductive et de petites entreprises.

La Croatie est en train d'élaborer son deuxième plan d'action national, qui devrait être adopté d'ici la fin de l'année. Il couvrira à la fois nos activités sur le plan intérieur et à l'échelle internationale en définissant et en renforçant des mesures spécifiques en matière de prévention et de protection, et dans le domaine de la représentation des femmes dans la prise de décisions et dans les processus liés à la sécurité et à la consolidation de la paix.

Étant donné que notre pays a connu la guerre il n'y a pas longtemps et a acquis une expérience en matière de gestion des situations d'après-conflit, nous souhaitons vivement partager nos expériences et les enseignements que nous en avons tirés pour contribuer davantage aux efforts mondiaux visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle en temps de guerre et de conflit. La Croatie, qui est un ardent défenseur de l'Initiative de prévention de la violence sexuelle , ne ménagera aucun effort pour prévenir et combattre la violence sexuelle en temps de guerre et de conflit et continuera d'apporter un appui sans faille au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans toutes ses dimensions. Nous sommes fermement convaincus que pour pérenniser la paix et la sécurité, il faut que les femmes aient les moyens d'agir, qu'elles puissent faire entendre leur voix et que leur participation soit garantie.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie.

M[me] Gatto (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence russe d'avoir organisé cet important débat sur les femmes et la paix et la sécurité.

L'Italie s'associe à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne et à la déclaration qui a été prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des amis des femmes et de la paix et de la sécurité. En outre, nous appuyons pleinement la déclaration faite par le représentant du Royaume des Pays-Bas, dans le cadre de notre coopération au cours du prochain mandat que nous allons exercer à tour de rôle au Conseil de sécurité. En tant que membre du Conseil de sécurité dans le cadre d'un mandat que nous nous partagerons durant la periode 2017-2018, l'Italie, en collaboration avec les Pays-Bas, poursuivra ses efforts soutenus pour mettre la problématique hommes-femmes au cœur des efforts relatifs à la paix et à la sécurité et nous encourageons d'autres pays à se joindre à nos efforts.

Il est évident qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans une participation active des femmes aux processus de paix. C'est pour cette raison que l'Italie joue un rôle de premier plan pour appuyer la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 (2000) et a coparrainé avec enthousiasme la résolution 2242 (2015), qui énonce des mesures concrètes visant à promouvoir davantage l'application de la résolution 1325 (2000), notamment en introduisant de nouvelles méthodes de travail pour que le Conseil de sécurité se penche sur cette question de manière plus ciblée.

En dépit de nombreux progrès réalisés au cours des 16 dernières années dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il reste encore beaucoup à faire. Il est inconcevable que la moitié des membres de nos sociétés continuent d'être exclus des efforts visant à instaurer, à rétablir et à maintenir la paix et la stabilité, et que la moitié des membres

de nos communautés continuent de subir de manière disproportionnée les conséquences des conflits. Si nous voulons faire davantage pour passer des mots à l'action, nous devons promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité pour ce qui est de la prévention, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, en général et au sein du système des Nations Unies dans son ensemble. Je voudrais donner quelques exemples concrets à cet égard.

Près de la moitié des accords de paix sont silencieux sur les droits ou les besoins des femmes. Trop souvent, les femmes ne sont invitées à participer aux processus de paix qu'après coup, alors qu'il a été prouvé que la participation des femmes aux efforts de prévention et de règlement des conflits augmente nos chances de succès. Voilà pourquoi nous sommes en train de mettre en œuvre les engagements pris à la réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix qui a eu lieu à Londres en septembre et a reconnu le rôle indispensable des femmes dans le maintien de la paix et dans le règlement des conflits de façon générale. L'Italie entend tout particulièrement renforcer la participation des femmes en uniforme, y compris dans les fonctions de police, et mieux prendre en compte les besoins des femmes ainsi que la problématique hommes-femmes dans tous les aspects du maintien de la paix et les efforts de prévention et de règlement des conflits. Pour la période actuelle, l'Italie s'est engagée à appuyer l'initiative d'ONU-Femmes sur le rôle des femmes dans la médiation.

Deuxièmement, les femmes et les filles sont de plus en plus victimes de formes multiples et convergentes de discrimination et de violence. Ces risques augmentent dans les situations de crise, de conflit et d'après-conflit, et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité vise précisément à les atténuer, en donnant à la question de la violence sexuelle en temps de conflit l'importance qu'elle mérite, aux côtés de l'autonomisation économique et politique des femmes et de leur rôle vital dans la consolidation de la paix. L'Italie est résolument déterminée à prévenir et combattre les crimes sexuels et sexistes en période de conflit. Nous sommes très actifs pour ce qui est de former les Casques bleus sur ces questions, et nous appuyons pleinement les initiatives visant à prévenir la violence sexuelle en temps de conflit au niveau politique comme au niveau opérationnel.

Troisièmement, nous pensons qu'il convient tout particulièrement de se pencher sur une stratégie globale pour prévenir la radicalisation des femmes et des filles afin de leur offrir une alternative viable, meilleure que celle des nihilistes et des extrémistes, qui ont un impact dramatique sur toutes nos communautés.

Je voudrais terminer en disant que ces priorités sont importantes pour l'Italie et que nous sommes conscients que des actions doivent être menées dans tous les pays, pas seulement ceux en développement ou ceux déchirés par un conflit. C'est la raison pour laquelle nous sommes actuellement en train de passer en revue la troisième version de notre plan d'action sur les femmes et la paix et la sécurité, en vue de promouvoir un modèle d'autonomisation des femmes en tant qu'agents du changement. Dans le même temps, nous savons que les États particulièrement fragiles peuvent grandement bénéficier d'un effort conjoint pour l'élaboration de politiques au niveau national et la mise en place de partenariats stratégiques multinationaux en faveur de l'égalité des sexes. Cette approche est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui consacre la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et ouvertes, fondées sur le respect des droits de l'homme pour tous.

Nous attendons avec intérêt de travailler avec tous les États, membres et non-membres du Conseil de sécurité, l'ONU et la société civile pour traduire ce programme dans les faits.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la Fédération de Russie d'avoir convoqué le présent débat public à l'occasion du seizième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. C'est le lieu de souligner la détermination des États Membres à autonomiser les femmes et à faciliter leur participation à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la prise de décisions sur les questions liées à la paix et à la sécurité. Je tiens naturellement à remercier de leurs déclarations Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et Mme Rita Lopidia, qui s'est exprimée au nom du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité.

Il y a un an, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 2242 (2015). Le Guatemala a été l'un des 72 pays à s'être portés coauteurs de la résolution, et j'ai le plaisir d'informer la Conseil qu'en application de la résolution, le Gouvernement guatémaltèque a mis

sur pied un groupe interinstitutions sur les femmes et la paix et la sécurité pour améliorer la coordination gouvernementale autour de l'élaboration d'un plan d'action national, dont la version définitive devrait être prête cette année.

La bonne mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) suppose une volonté politique sans faille de la part de toutes les instances gouvernementales compétentes, laquelle doit se traduire par l'allocation de ressources clairement désignées en provenance à la fois des budgets nationaux et des contributions des bailleurs de fonds internationaux. Les gouvernements et la société civile doivent œuvrer de concert et agir en complément l'un de l'autre.

Nous réaffirmons que la prévention et la protection des femmes contre la violence sexiste et sexuelle requièrent l'implication de tous, y compris les hommes et les garçons. Nous condamnons énergiquement tous les cas de violence sexuelle signalés et le fait qu'elle continue d'être utilisée comme tactique d'intimidation et tactique terroriste. Nous condamnons aussi la violence et les atteintes sexuelles commises dans le contexte des opérations de paix, et demandons que la politique de tolérance zéro soit appliquée. Il convient aussi de se pencher à nouveau sur le fait que les forces de sécurité doivent aussi assurer la sécurité et défendre l'intégrité des femmes, car c'est un aspect important de la paix et de la sécurité.

Le Guatemala s'efforce de lutter contre l'impunité et de traduire en justice les auteurs d'atteintes sexuelles. À cet égard, nous avons jugé, au début de l'année, deux soldats du détachement militaire connu sous le nom de Sepur Zarco pour avoir réduit à l'esclavage sexuel 15 femmes de l'ethnie kekchi. Certes, 32 ans se sont écoulés avant que cette affaire ne soit jugée, mais nous pensons qu'il était bon de le mentionner car l'accès à la justice doit être garanti pour tous les Guatémaltèques. Il nous faut toutefois améliorer l'accès à la justice et renforcer la participation des femmes au processus d'élaboration des lois nationales.

Nous saluons le fait que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est abordé de façon transversale, en coordination avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Il convient aussi de prendre acte de la création du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ainsi que de la mise en place, le 23 septembre à l'initiative de l'Espagne, du Réseau des centres de coordonation nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la paix et la sécurité.

En outre, nous saluons la contribution de mécanismes tels que l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire, ainsi que d'autres mécanismes complémentaires déjà en place, car c'est un des moyens non seulement de mobiliser des fonds, mais aussi de coordonner les actions et d'accélérer la mise en œuvre. La participation des femmes est essentielle pour garantir l'efficacité opérationnelle et instaurer une paix durable, car bien entendu, comme l'Ambassadeur Rosenthal l'a dit dans son rapport (S/2015/490), la notion de maintien d'une paix durable est très importante.

Le Statut de Rome est le cadre juridique international le plus avancé à ce jour en matière de crimes sexistes. Il importe de l'incorporer dans la législation nationale afin que les États disposent d'un cadre global pour enquêter sur les crimes de violence sexuelle et sexiste qui sont condamnés par le droit international, de procédures ciblées pour aider les victimes et les témoins, de programmes pour informer les femmes sur les lois qui les concernent, de ressources pour assurer le suivi de l'application des lois qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, et de dispositions pour indemniser les victimes. Toutes ces composantes sont indispensables pour garantir l'accès des femmes à la justice.

Le Guatemala a toujours appuyé les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et réaffirme que les femmes jouent un rôle essentiel dans la prévention et le règlement des conflits, la promotion de la justice et de la réconciliation, l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, et la remise sur pied des institutions nationales. Les femmes sont un lien fondamental pour le développement étant donné qu'elles sont au cœur de la famille et la source de ses valeurs, de ses coutumes et de l'identité de chaque enfant, qui sont autant de piliers essentiels pour consolider une paix durable. Il importe donc que les femmes participent à la prise de décisions à tous les niveaux.

Enfin, nous exhortons tous les États Membres représentés ici à saisir cette occasion exceptionnelle pour s'engager de façon plus résolue et plus forte en faveur de l'égalité des sexes de sorte que l'autonomisation des femmes et des filles devienne l'une des pierres angulaires de la construction de la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Sobral Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat. Je remercie aussi le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et Mme Lopidia de leurs exposés.

De nombreuses mesures positives ont été prises pour mettre en œuvre les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Mais malgré ces efforts, les femmes sont toujours une minorité dans les négociations ayant trait à la paix et la sécurité et dans les opérations de maintien de la paix. Le défi consiste toujours à appliquer pleinement les huit résolutions du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité, y compris la résolution historique 1325 (2000). Il est avéré que les femmes sont des agents du changement et qu'elles devraient être habilitées à faire encore plus. Les conflits contemporains ont une caractéristique tragique en commun. Les femmes et les filles en subissent les effets de manière disproportionnée parce qu'elles sont également la cible de formes de violence et d'atteintes spécifiques, notamment la violence et l'exploitation sexuelles. Les efforts visant à régler les conflits et à en éliminer les causes profondes doivent avoir pour objectif d'autonomiser tous ceux qui en subissent les conséquences, en particulier les femmes.

Le Brésil a eu l'honneur de participer à la réunion durant laquelle a été créé le Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la paix et la sécurité, réunion qui s'est déroulée en marge du récent débat général de l'Assemblée générale. Comme cela a été souligné durant cette réunion et dans l'étude mondiale concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), les États Membres et les organisations régionales restent les acteurs les plus influents dans le contexte du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous félicitons l'Espagne d'avoir pris la tête des efforts qui ont abouti à la création de ce réseau.

Les femmes doivent jouer un rôle crucial dans le renforcement de la prévention des conflits. À court terme, elles peuvent diriger les efforts visant à promouvoir un dialogue préventif et les systèmes d'alerte rapide. À long terme, elles devraient permettre de mieux appréhender les causes des conflits et contribuer à leur règlement. Il importe également d'analyser les synergies entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 5, sans perdre de vue leurs spécificités ni l'intégrité et le caractère universel des objectifs de développement durable.

Ces dernières années, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été intégré dans la politique générale de l'ONU. Les entités des Nations Unies, notamment ONU-Femmes, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Commission de la condition de la femme, apportent une contribution à cet égard. De même, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et plusieurs rapporteurs du Conseil des droits de l'homme déploient des efforts diligents pour renforcer ce programme vital. Il serait aujourd'hui inconcevable de créer une opération de maintien de la paix sans déployer de conseillers en matière d'égalité des sexes, sans incorporer un mandat pour la protection des femmes ou former les soldats de la paix à la prévention et à la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels, comme l'ont souligné de nombreux pays en septembre durant la réunion des ministres de la défense consacrée au maintien de la paix qui s'est tenue à Londres.

Les crises humanitaires complexes provoquées par les conflits mettent en lumière la détresse des femmes et des filles qui sont soumises à diverses formes de violence sexuelle et forcées d'abandonner leurs foyers et leurs communautés. Elles deviennent des réfugiées et des personnes déplacées. Dans ce contexte, nous devons accorder une attention particulière aux femmes et aux filles qui appartiennent aux groupes les plus vulnérables, notamment les femmes autochtones ou âgées, les femmes handicapées et membres de minorités ethniques ou religieuses. Le Brésil demeure fermement attaché à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines d'action de l'ONU.

Protection et autonomisation sont des aspects indissociables du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Au niveau international, cela suppose de formuler et de mettre en œuvre les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, de mener des négociations de paix et de gérer correctement les initiatives de consolidation de la paix et de relèvement et les interventions humanitaires. Au niveau national, les gouvernements doivent être prêts à reconfigurer et améliorer leurs politiques relatives à la problématique hommes-femmes.

Le Brésil a accompli des progrès considérables au cours de la décennie écoulée et demeure un ardent défenseur et un fervent partisan des efforts que déploie l'ONU pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Notre coopération Sud-Sud est étroitement alignée sur ce programme. Par exemple, nous appuyons des projets d'aide aux victimes de violence sexuelle et sexiste en Guinée-Bissau, en République démocratique du Congo et en Haïti. Notre centre conjoint de formation aux opérations de paix situé à Rio de Janeiro organise régulièrement des ateliers et des cours pour former les soldats de la paix aux questions d'égalité des sexes et de la protection des femmes, leur inculquant des normes rigoureuses en matière de conduite et de discipline.

Nous sommes certains que nos efforts nationaux auront une influence positive sur toutes nos activités sur la scène internationale. Nous sommes en voie de finaliser notre plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Il comprendra des mesures telles que la promotion de la participation des femmes aux missions de paix, ce qui permettra d'améliorer la relation entre les contingents et les civils, en particulier les femmes et les filles, dans le contexte des opérations de paix, de fournir une aide humanitaire et de proposer une coopération technique aux pays sortant d'un conflit en matière d'égalité des sexes. Cette initiative renforcera, en les développant, les dispositions de notre programme politique national concernant les femmes, qui reprend déjà plusieurs recommandations contenues dans la résolution 1325 (2000).

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne et à celle prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Il y a environ un an, nous nous sommes réunis dans cette salle pour procéder à un examen de haut niveau concernant les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.7533). À cette occasion, un nombre record d'orateurs ont pris la parole au Conseil pour exprimer leur appui au programme issu de la résolution 1325 (2000). Cependant, en dépit des quelques progrès accomplis, des lacunes criantes persistent en matière de mise en œuvre, comme le montrent clairement les exposés présentés aujourd'hui. Je tiens à remercier tout particulièrement Rita Lopidia, représentante de l'organisation EVE, qui a parlé de la situation difficile des femmes au Soudan du Sud d'une manière extrêmement impressionnante.

Mon propos sera court et opérationnel. Après tout, les lacunes relatives à la mise en œuvre du cadre concernant les femmes et la paix et la sécurité sont dues non pas à l'absence de paroles, mais au manque d'action.

Comment pouvons-nous faire mieux ici, à New York? Il y a un an, l'adoption de la résolution 2242 (2015) a doté le Conseil d'un mandat clair visant à le rendre plus inclusif et à faire participer la société civile à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Conseil doit honorer cet engagement et permettre, autant que possible, à des représentants de la société civile de lui présenter des exposés lorsqu'il se penche sur la situation de pays donnés. L'Allemagne estime que la création par le Conseil du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité constitue un progrès institutionnel important. Moins d'un an après sa création, le Groupe d'experts s'est déjà penché sur quatre situations nationales, en étroite collaboration avec les missions des Nations Unies sur le terrain. Nous devons maintenant veiller à ce que les excellents résultats obtenus par le Groupe parviennent plus fréquemment et directement au Conseil.

Comment pouvons-nous améliorer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) au niveau régional? Le Conseil a à juste titre appelé les organisations régionales à participer à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans le cadre de sa présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Allemagne a répondu à cet appel en nommant une représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour les questions de parité des sexes. Le mois prochain, nous accueillerons à Berlin une réunion sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité pour rechercher des moyens d'accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans le cadre de l'OSCE et au-delà.

Où en sommes-nous dans la mise en œuvre de cette résolution au niveau national? L'Allemagne est en train de réviser son plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000). Nous attendons avec intérêt d'échanger les enseignements retenus avec nos partenaires, que ce soit ici, à New York, ou au niveau des capitales. L'Allemagne joue également un rôle actif dans la mise en place du Réseau des centres de coordination créé par l'Espagne. Nous sommes fiers d'accueillir la réunion de 2018 du Réseau à Berlin. Nous

collaborons actuellement avec ONU-Femmes, l'Union africaine (UA) et l'Envoyée de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité, M[me] Bineta Diop, à la recherche de moyens pour faciliter l'échange d'expériences entre les dirigeantes africaines.

Nous encourageons le prochain Secrétaire général à continuer à accorder une priorité de premier ordre au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) demeure une tâche transversale pour l'ensemble du système des Nations Unies, pas simplement le Conseil de sécurité. Nous estimons que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont interconnectés. Cela signifie que nous devons les mettre en œuvre en parallèle.

Les délégations présentes peuvent compter sur l'appui de l'Allemagne dans l'adoption de mesures pratiques spécifiques visant à mettre concrètement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'OTAN.

M[me] Shuurman (*parle en anglais*) : L'égalité des sexes n'est pas une option facultative. Elle est essentielle. Pourquoi? Parce qu'elle nous permet de répondre mieux et plus efficacement aux défis aussi nombreux que complexes auxquels nous faisons face aujourd'hui dans le domaine de la sécurité. L'égalité entre les sexes touche à notre crédibilité et à nos capacités. Elle concerne la résilience de nos sociétés, l'état de préparation de nos forces et l'efficacité de nos opérations. Voilà ce que l'OTAN a appris de plus d'une décennie et demie de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

À son sommet de juillet, l'OTAN a approuvé un nouveau plan d'action sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et 55 alliés et pays partenaires s'y sont associés. Nous regroupons désormais en notre sein ce qui pourrait bien être la plus grande coalition mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Nous continuons de renforcer notre coalition à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Alliance. La semaine dernière, l'OTAN a fait œuvre de pionnier en convoquant la première réunion de sa commission consultative de la société civile. L'objectif est de consolider notre dialogue – le dialogue entre l'OTAN et les représentants de la société civile qui œuvrent à la prévention et à la résolution des conflits, ainsi qu'à l'autonomisation des femmes. Si nous voulons que la paix soit durable, nous devons être inclusifs.

Nous avons encore un long chemin à parcourir, mais l'OTAN fait beaucoup de choses, et nous nous efforçons d'être aussi pratiques que possible. Nous continuons de tirer les enseignements de nos opérations, missions, formations et exercices. Les perspectives sexospécifiques sont désormais au centre des processus de planification de défense et d'information de l'OTAN. L'OTAN appuie la mise en œuvre de la résolution 2242 (2015) en finançant des études sur le rôle des femmes dans la lutte contre l'extrémisme violent. Ses commandements stratégiques appliquent aujourd'hui les directives militaires visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits. La violence sexuelle marque à vie les familles, déchire les sociétés et ralentit les processus de maintien de la paix et de règlement des conflits. Elle nuit au succès des missions de l'OTAN. Nous ne pouvons rester les bras croisés. Nous devons également nous regarder dans le miroir et mener des activités de sensibilisation aux codes de conduite et autres outils de l'OTAN visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Cependant, nous pouvons faire mieux. Seuls 10 % des membres de nos forces armées sont des femmes, et elles ne représentent que 5,5 % de ceux qui sont déployés dans des opérations. Nous savons que si nous améliorons ce ratio, nous renforcerons notre efficacité, et nous exhortons les États Membres à y contribuer. Nous appuyons l'engagement pris par les Ministres de la défense, lors de la réunion de l'ONU qui s'est tenue à Londres, de doubler la proportion de femmes dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Une fois encore, nous devons montrer l'exemple. L'équilibre entre les sexes dans les instances dirigeantes de l'OTAN est en train de s'améliorer après des années de stagnation. Nous sommes fiers d'avoir accueilli, la semaine dernière, la première femme au poste de Secrétaire générale déléguée de l'OTAN, M[me] Rose Gottemoeller. En juin, la première femme amirale quatre étoiles, l'Américaine Michelle Howard, a pris la tête du commandement allié des forces interarmées de l'OTAN à Naples. Le Collège de défense de l'OTAN à Rome sera dirigé lui aussi par une femme, le lieutenant-général Christine Whitecross, du Canada. Nous savons que nous devons maintenir cet élan et nous le ferons, parce que l'égalité de participation n'est pas une faveur faite aux femmes. C'est une véritable exigence en matière de sécurité. Elle est essentielle à la

résilience de nos sociétés, à l'efficacité de nos forces et à une Alliance moderne, prête et réactive. Mais plus que tout, elle est indispensable à l'instauration d'une paix durable.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Laassel (Maroc) : J'aimerais remercier la Fédération de Russie de l'organisation de ce débat.

L'adoption historique de la résolution 1325 (2000), il y a 16 ans, représentait une reconnaissance internationale du rôle des femmes en matière de paix et de sécurité, non seulement comme des victimes, mais aussi comme des agents de changement et des acteurs incontournables dans le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix. Plusieurs résolutions l'ont succédée, consacrant ainsi une plus grande reconnaissance politique de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, avec des dispositions précises et claires sur le besoin d'assurer une représentation équitable des femmes et des hommes dans les processus de paix et d'améliorer la protection physique et juridique des femmes et des filles.

Malgré quelques signes de progrès, force est de constater que le bilan global est loin d'être satisfaisant. Une évaluation des réalisations sur les 15 dernières années le prouve : la participation des femmes aux processus de négociations est restée accessoire. Entre 1992 et 2011, 9 % seulement des négociateurs étaient des femmes. Seuls 27 % des accords de paix signés entre 2000 et 2015 ont fait référence à l'égalité hommes-femmes et aux besoins des femmes. Les femmes n'occupent que 3 % des postes d'autorité à travers le monde. Aujourd'hui, 2 % seulement des fonds étrangers investis pour le relèvement économique des pays après un conflit sont destinés à promouvoir l'égalité hommes-femmes, l'autonomisation des femmes ou la satisfaction de leurs besoins spécifiques, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Pourtant, les femmes constituent la moitié de la population dans le monde. Leur implication dans la consolidation de la paix reste non seulement un droit, en particulier en raison de l'impact disproportionné des conflits sur leur vie, mais aussi une obligation. Elles ont une contribution indéniable et précieuse à apporter aux négociations de paix. Il est donc nécessaire de changer les paradigmes pour influer sur les faits et donner plus de pouvoir à la femme de manière à bousculer l'ordre établi. En effet, la participation des femmes aux processus de négociation augmente les chances de résolution des conflits et la pérennité de la paix. Ce constat a été confirmé par une étude mondiale menée par ONU-Femmes en 2015, qui a montré que la présence des femmes dans les négociations de paix favorise la pérennité des accords de paix et que 35 % des accords négociés par les femmes durent plus de 15 ans.

Le Maroc a adopté une politique volontariste pour asseoir les principes de l'égalité entre les sexes, désormais consacrés par la Constitution de mon pays. Outre les textes législatifs, le Maroc est engagé dans un important chantier de réformes juridiques et institutionnelles pour promouvoir la culture de la parité et l'approche sexospécifique. C'est dans ce contexte que le Maroc a lancé en 2012, en partenariat avec l'Espagne, une initiative portant sur la promotion du rôle des femmes dans le processus de médiation en Méditerranée. Cette initiative a permis la formation de plusieurs femmes méditerranéennes dans le domaine de la médiation en vue de les mettre à la disposition de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales.

En outre, le Maroc a organisé, le 7 septembre, une conférence internationale sur le thème « Femmes, paix et sécurité ». Il s'agit d'une contribution au débat international sur le rôle de la femme dans les processus de paix et la réalisation des plans d'action nationaux pour faire avancer l'action collective de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). C'était l'occasion de réaffirmer le consensus de la communauté internationale quant au renforcement de la participation des femmes aux négociations et aux accords concernant le règlement des conflits et la consolidation de la paix, et de renouveler l'engagement de l'ONU sur la question de l'inclusion des femmes et l'égalité entre les sexes dans toutes les stratégies de restauration de la paix et de prévention des conflits. Plusieurs questions ont été débattues lors de cette conférence, dont notamment le rôle des femmes dans les processus de médiation et de prévention des conflits, leur rôle en matière de déradicalisation, les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de prévention de la violence sexuelle en temps de conflit.

Lors de cette conférence, mon pays a annoncé la création, à Rabat, d'un centre régional indépendant dédié à l'étude du rôle de la femme dans les opérations de maintien de la paix et sa contribution à la réalisation du développement durable. Ce centre servirait d'espace de réflexion, de réservoir à idées et de source d'influence autonome en faveur du rôle et de la place des femmes

dans les opérations de maintien et de consolidation de la paix dans les zones de conflit, en conformité avec les priorités du Conseil de sécurité en matière de promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans l'instauration de la paix et de la sécurité internationales, la diffusion de la culture de la paix, la défense de l'accès à la justice et la protection des droits des civils.

Un élément essentiel du programme pour les femmes et la paix et la sécurité consiste prévenir à les conflits. Les perspectives des femmes sur les tensions dans les relations sociales, leur sensibilisation aux menaces à la sécurité personnelle, familiale et communautaire, leur connaissance des flux de circulation des armes légères et de petit calibre au sein des communautés, et leur interprétation de l'extrémisme dans les discours locaux contribuent à créer des mécanismes primordiaux d'alerte rapide et de renseignement sur l'imminence d'un conflit, qui sont rarement compris ou écoutés par les responsables locaux chargés de la sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

Mme Nguyen Phuong Nga (Viet Nam) (*parle en russe*) : Le Viet Nam remercie la présidence russe d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, qui est très important dans la mesure où il donne aux États Membres la possibilité d'examiner les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je remercie le Secrétaire général pour son rapport complet (S/2016/822) et son exposé. Je remercie également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes pour son exposé et ses remarques.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration prononcée plus tôt par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Le Viet Nam se réjouit des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dont le Secrétaire général a rendu compte dans son rapport. Nous nous félicitons en particulier de la participation accrue des femmes et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines, de la prévention des conflits à la consolidation de la paix, en passant par les processus de paix et les efforts de reconstruction. Le Viet Nam accueille également avec satisfaction l'élan renforcé que l'examen de haut niveau de l'an dernier a imprimé à la réalisation des engagements pris au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il estime que cette réalisation incombe avant tout aux États mais qu'on ne peut obtenir de véritable succès qu'en nouant des partenariats, en particulier avec une ONU qui soit mieux coordonnée et dispose de ressources suffisantes.

Néanmoins, le Viet Nam reste gravement préoccupé par la poursuite des violences visant les femmes et les filles, en particulier parmi les populations déplacées par les conflits. Il condamne tous les actes de violence et sévices commis contre des femmes et des filles. Nous engageons l'ONU et les États Membres à intensifier leur action pour remédier au problème. Nous exhortons les Nations Unies à appliquer une politique de tolérance zéro pour ce qui concerne l'exploitation et les violences sexuelles.

Une paix durable n'est possible que si l'on peut empêcher les conflits et s'attaquer à leurs causes profondes. Le Viet Nam apprécie que l'accent soit mis davantage sur la prévention des conflits, y compris par le règlement pacifique des différends et la diplomatie préventive. Les efforts doivent également porter sur le développement socioéconomique et la consolidation de la paix, le relèvement et la reconstruction après les conflits, conformément à ce qui est affirmé dans la résolution 1889 (2009), présentée par le Viet Nam et adoptée par le Conseil à l'unanimité en 2009.

Pour sa part, le Viet Nam est pleinement conscient du rôle crucial que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits, l'édification de l'État, la pérennisation de la paix et le développement socioéconomique. Pendant des siècles, les Vietnamiennes ont non seulement combattu vaillamment pour la liberté et l'indépendance du pays, mais elles ont aussi travaillé dur et largement contribué à son relèvement et à son développement, pour en assurer la stabilité, le développement durable et l'intégration régionale. Aujourd'hui, au titre de notre engagement en faveur des activités de maintien de la paix des Nations Unies, des militaires vietnamiennes suivent un entraînement et font les préparatifs nécessaires pour être déployées à court terme dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M. Paul Bekkers, Directeur du Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

M. Bekkers (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de m'exprimer cet après-midi devant le Conseil de sécurité.

L'un des plus grands défis de notre époque tient à la banalisation de la violence à tous les niveaux – que ce soit local, régional, national ou international – car elle fait peser une menace réelle sur la vie des femmes et des enfants. En effet, les attaques contre les femmes et les filles, de même que l'horreur de l'esclavage sexuel, font partie des stratégies parfois employées par les combattants et les groupes extrémistes violents pour parvenir à leurs fins. Ce matin, nous en avons entendu des exemples terrifiants.

Comme vous, Monsieur le Président, j'estime que cela doit cesser, et que la résolution 1325 (2000) fait partie de la solution. Je vous remercie donc, Monsieur, de nous avoir réunis aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport (S/2016/822) et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes pour son exposé.

Le Secrétaire général a mentionné ce matin que des progrès avaient été accomplis. Peut-être est-ce le cas, mais il est décevant que la mise en œuvre demeure si lente. Le Secrétaire général a mentionné qu'il y avait une prise de conscience, mais aussi un vaste déficit de financement pour les initiatives touchant à l'application de la résolution 1325 (2000). Notre appui à cette mise en œuvre doit aller au-delà du discours. Nous devons pratiquer ce que nous prêchons.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité joue un rôle central dans les travaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui est la plus grande organisation de sécurité régionale au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Les efforts que nous déployons pour prévenir les conflits et régler les différends de façon pacifique sont sous-tendus par notre attachement à l'égalité entre les sexes, principe fondamental qui traverse tout l'éventail des questions traitées par l'OSCE.

L'OSCE note qu'il est clairement établi que la participation des femmes à toutes les étapes du cycle des conflits – prévention des conflits, gestion des crises, règlement et réhabilitation et réconciliation après les conflits – est cruciale pour le succès et la viabilité des processus de paix et de la consolidation de la paix. Divers orateurs nous en ont aujourd'hui présenté maintes preuves.

Pour nous, l'OSCE, il y a encore un long chemin à parcourir, mais je tiens à faire part de quelques-unes de nos réalisations jusqu'à présent. J'en profite pour remercier le représentant de l'Allemagne pour les observations qu'il a faites en sa qualité de président en exercice de l'OSCE.

Premièrement, les 63 plans d'action nationaux existants, dont 28 pour la seule région de l'OSCE, et plusieurs autres sont en cours d'élaboration. Nous continuons de travailler avec nos États participants pour améliorer leurs plans ou en mettre au point de nouveaux.

Deuxièmement, nous avons établi, à l'OSCE, un réseau de 60 coordonnateurs chargés de la problématique hommes-femmes, couvrant 17 opérations hors Siège, trois institutions et un secrétariat pour appuyer l'application par les États participants de la résolution 1325 (2000) et améliorer nos propres politiques internes en la matière, ce à quoi nous accordons de l'importance.

Troisièmement, le combat contre la violence sexuelle et sexiste en temps de conflit passe aussi par une action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en temps de paix. C'est un autre axe de nos travaux. Par exemple, en juillet, nous avons organisé une conférence sur la lutte contre les violences faites aux femmes, où nous avons échangé des pratiques optimales et plaidé pour la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Quatrièmement, j'attire l'attention sur le fait que l'OSCE reconnaît le rôle important que les femmes peuvent jouer pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent. En conséquence, nous organiserons le mois prochain une conférence sur ce thème, qui rassemblera des législateurs, des experts et des militants de toute la région de l'OSCE.

Je tiens à souligner que, dans tout ce que nous faisons, nous nous efforçons de renforcer notre coopération et notre collaboration avec les autres organisations internationales et les organisations de la société civile. Par exemple, nous avons mis en place une coopération étroite avec ONU-Femmes en Ukraine pour l'exécution du nouveau plan d'action national ukrainien.

Je viens de faire part de quelques-unes de nos réalisations, mais il nous reste encore un long chemin à parcourir. Nous savons devoir aussi évaluer nos propres résultats en l'espèce. Il nous faut améliorer la parité entre les sexes à l'OSCE, en particulier dans les structures politico-militaires.

Avant d'en terminer, je salue l'initiative espagnole de constitution d'un réseau de coordonnateurs nationaux des activités liées aux femmes et à la paix et la sécurité. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec ce réseau.

Vous pouvez être sûr, Monsieur le Président, comme toutes les autres personnes présentes, que l'OSCE reste attachée à l'application intégrale de la résolution 1325 (2000), en vue de faire échec à la banalisation de la violence, de promouvoir la paix et la sécurité, de venir à bout de la violence sexiste et d'améliorer la participation des femmes. Nous comptons sur le soutien du Conseil de sécurité dans nos efforts pour travailler en coopération étroite avec toutes les parties prenantes.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : La Géorgie s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne. Je souhaite formuler les observations suivantes à titre national.

Nous nous félicitons de ce débat annuel du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et sur l'application de la résolution 1325 (2000). Nous nous félicitons également du rapport du Secrétaire général (S/2016/822).

L'une des préoccupations persistantes de mon pays concerne l'application de cette résolution dans les territoires touchés par des conflits. Nous savons tous que 20 % du territoire de mon pays reste soumis à une occupation militaire étrangère illégale et que des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés géorgiens, victimes du nettoyage ethnique, sont privés du droit de rentrer chez eux, tandis que les droits fondamentaux des femmes et des filles à l'intérieur des régions occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali en Ossétie du Sud continuent d'être négligés.

Mon gouvernement n'épargne aucun effort pour définir et appliquer des normes plus élevées pour la pleine protection des droits des femmes. Nous sommes pleinement conscients des avantages du renforcement de la présence des femmes à des postes de responsabilités et de leur participation à la prise de décisions dans les processus de règlement, de prévention et de gestion des conflits. Notre ferme engagement se reflète clairement dans notre plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, et la Géorgie a été l'un des premiers pays à adopter un document politique distinct sur ce thème très important.

La Géorgie considère elle aussi que la prévention efficace des conflits doit commencer par une compréhension de la profonde insécurité qui imprègne la vie des femmes avant un conflit et de la façon dont les inégalités structurelles préexistantes peuvent faciliter la violence et l'insécurité, comme indiqué dans l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000). Dans le même temps, nous devons relever les défis actuels du maintien de la paix d'une façon globale et transparente qui reconnaisse le caractère central de la protection des civils. La Géorgie est pleinement attachée à une politique de tolérance zéro contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le maintien de la paix et à la pleine responsabilisation des auteurs d'infractions, en réagissant aux allégations de crime d'une manière axée sur les victimes.

C'est précisément au moyen de cette démarche que le Gouvernement géorgien et les forces armées géorgiennes ont réagi immédiatement aux allégations présentées en janvier par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant des cas d'atteintes sexuelles impliquant des mineurs et des membres de forces militaires étrangères en République centrafricaine. Ayant condamné toute violence contre les populations civiles locales, le Gouvernement géorgien a créé une équipe spéciale d'enquête interinstitutions, avec non seulement des représentants du Bureau du Procureur et du Ministère de la défense, mais aussi des spécialistes des droits de l'homme et des services de protection de l'enfance, ainsi que des psychologues.

L'équipe a communiqué directement et travaillé en étroite coopération avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le Directeur général de l'UNICEF, le Comité militaire de l'Union européenne et le Directeur juridique de Médecins Sans Frontières. La Géorgie a officiellement demandé la participation de toutes les parties compétentes à l'enquête en désignant des interlocuteurs sur le terrain. En juin 2016, l'équipe s'est rendue à Bangui pour l'étape de l'enquête sur place, a conduit des audiences et eu des entretiens avec les victimes présumées, en étroite coopération avec la mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine, la MINUSCA et l'UNICEF. Les organismes des Nations Unies ont

reconnu que l'équipe était hautement professionnelle et exemplaire.

Les éléments recueillis pendant la visite en République centrafricaine sont en train d'être soigneusement étudiés. Jusqu'à présent, les données de l'enquête préliminaire n'indiquent aucune implication des soldats géorgiens dans les crimes commis. Si les résultats de l'enquête venaient à démontrer leur innocence, la Géorgie apprécierait vivement que les organes compétents des Nations Unies le reconnaissent.

Nous espérons que les mesures prises par mon gouvernement serviront d'exemple de bonnes pratiques lorsqu'il s'agit de réagir rapidement et efficacement à des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Nous encourageons aussi d'autres pays à faire de même, car nous pensons que seule une telle démarche peut produire un changement durable dans la façon de lutter contre le fléau de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les situations de conflit.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

Mme Azucena (Philippines) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public alors qu'une année s'est écoulée depuis l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. Les Philippines saisissent cette occasion pour renouveler une fois encore leur attachement à la mise en œuvre effective de cette initiative et leur appui au travail important du Conseil de sécurité à ce sujet. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et nos partenaires de la société civile de leurs exposés édifiants.

Les Philippines s'associent à la déclaration faite par mon collègue de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et à la déclaration faite au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Premier pays d'Asie à avoir élaboré un plan d'action national, en 2010, les Philippines ont appliqué de manière soutenue les dispositions de leur plan à l'échelle nationale. Notre plan d'action national, qui couvre une période de six ans, comprend quatre objectifs interdépendants et complémentaires, assortis de résultats, d'indicateurs, de délais et de facteurs clefs de mise en œuvre. Le plan d'action national philippin repose sur quatre piliers : premièrement, la protection et la prévention, pour garantir la protection des droits fondamentaux des femmes; deuxièmement, l'autonomisation et la participation, pour autonomiser les femmes et assurer leur participation active et véritable dans les domaines de la consolidation et du maintien de la paix, de la prévention et du règlement des conflits et de la reconstruction après les conflits; troisièmement, la promotion et l'intégration, pour promouvoir et intégrer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les aspects de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix; et quatrièmement, le développement des capacités, le suivi et la présentation de rapports, afin d'institutionnaliser un système de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur la mise en œuvre du plan d'action national, en vue de renforcer la responsabilisation, garante du succès et de la réalisation des objectifs.

Depuis que ce plan d'action national a été formulé, les Philippines s'emploient à transposer au niveau local ses quatre piliers. À ce jour, 41 provinces dans des zones de conflit ont élaboré leurs propres plans d'action locaux. Le recensement de leurs préoccupations spécifiques et l'établissement de priorités ont révélé tout la pertinence du plan d'action national au niveau local. Le Cabinet du Conseil présidentiel pour le processus de paix, qui copréside le comité directeur du plan d'action national, est attaché à engager davantage d'autorités locales à élaborer leurs propres plans d'action locaux. Les Philippines estiment que les États peuvent profiter de leurs expériences nationales respectives pour enrichir leurs programmes. C'est dans ce contexte qu'elles ont rejoint avec enthousiasme le Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la paix et la sécurité, lancé à New York en septembre dernier. Nous remercions le Gouvernement espagnol d'avoir pris cette initiative. Nous nous sommes aperçus que certains États ont jugé particulièrement utile notre expérience de partenariat entre le gouvernement et la société civile. Nous pensons que le Réseau des centres de coordination rendra le partage d'expériences plus efficace et plus rapide, et nous attendons avec intérêt de pouvoir tirer parti de cet outil.

Je suis également fière d'annoncer que les Philippines sont représentées par trois spécialistes philippins dans le fichier de l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice et, à la demande de la communauté internationale, ils peuvent enquêter, faire des analyses et présenter des rapports sur des situations où de graves violations des droits de l'homme et infractions internationales ont été signalées. Les

Philippines contribuent volontiers leurs talents au programme pour les femmes et la paix et la sécurité par l'intermédiaire de l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice.

Alors que nous progressons dans le processus de négociation d'un accord de paix avec le Parti communiste des Philippines, son front et son groupe armé, et dans la mise en œuvre de l'accord de paix signé avec les deux fronts de libération Moro, les Philippines sont plus que jamais attachées à œuvrer pour la pleine application de la résolution 1325 (2000). Notre gouvernement sait que cet instrument international historique existe pour que des gouvernements comme le nôtre y adhèrent. Il faut certainement protéger les femmes en tant que victimes de la violence et de la guerre mais, comme l'indique la résolution 1325 (2000), nous savons aussi que le leadership des femmes est crucial pour trouver des solutions durables aux conflits destructeurs et déshumanisants.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Gambie.

M. Tangara (Gambie) (*parle en anglais*) : La République islamique de Gambie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union africaine.

En premier lieu, je tiens à féliciter la Fédération de Russie de présider le Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je félicite le Président du brio avec lequel il dirige la séance et d'avoir inscrit la question des femmes et la paix et la sécurité à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ma délégation accorde beaucoup d'importance à cette question. Je remercie également le Secrétaire général et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de leurs exposés exhaustifs.

En tant que pays où les femmes représentent 51 % de la population, la République islamique de Gambie se félicite de ce débat sur les femmes et la paix et la sécurité. Au fil des ans, nous avons pris conscience de l'importance des femmes pour la consolidation de la paix et le règlement pacifique des conflits. Nous n'avons pourtant pas été en mesure de donner aux femmes le pouvoir ou même le statut nécessaire pour qu'elles puissent contribuer à assurer la paix et la sécurité.

Nous saluons les courageux efforts déployés par l'ONU, comme l'illustrent bien de nombreuses résolutions, en particulier la résolution 1325 (2000), qui nous appelle tous à faire participer les femmes au maintien de la paix, à la prévention des conflits et à la reconstruction après les conflits. Hélas, le temps et les circonstances ont montré que l'absence de volonté politique, l'intolérance qui aboutit à des conflits et des lois archaïques continuent de faire obstacle à la pleine participation des femmes à la recherche de paix et de sécurité.

Le seul moyen, et le plus efficace, de faciliter la participation directe des femmes aux efforts visant le développement d'une culture de la paix dans le monde est de veiller à ce que les femmes aient accès aux instances où sont élaborés les politiques et les programmes et que leur voix y soit entendue. Dans la plupart des cas, dans les opérations de maintien de la paix, les femmes sont confinées dans des rôles secondaires. Pourtant, les femmes peuvent être efficaces dans de nombreux rôles, en particulier dans le cadre des processus de négociation, et apporter de réelles contributions.

Pour commencer, nous devons encourager la nomination d'un plus grand nombre de femmes à des postes clefs et essentiels au sein des opérations de maintien de la paix. Nous prenons note de la mesure positive prise au Darfour, où le chef de la police est une femme. À Abidjan, le Représentant spécial du Secrétaire général est également une femme. Des femmes ont été nommées à d'autres postes similaires, mais il faut faire plus.

Nous ne pouvons pas parler de paix sans prendre de mesures concrètes pour proscrire la violence à l'égard des femmes. Il est triste, et même dramatique, que des femmes et des filles continuent d'être victimes de viol et d'autres formes de violence. Dans tout conflit, les femmes sont des cibles non protégées, et nous observons maintenant le rythme alarmant des cas de viol utilisé comme arme de guerre dont les femmes sont victimes. Ces atrocités doivent cesser, et nous tenons nous aussi à condamner ces violations flagrantes des droits de l'homme.

Le viol, avec toutes les souffrances et humiliations qu'il entraîne, doit non seulement être condamné mais également donner lieu à des poursuites, et être considéré comme une violation des droits de l'homme passible de lourdes sanctions pénales. Le viol commis dans des zones de guerre doit être qualifié de crime contre l'humanité pour lequel tous les pays doivent engager des poursuites. Ceux qui utilisent le viol et la violence contre les femmes ne doivent avoir nulle part où se cacher, et nous devons élaborer des textes juridiques internationaux qui donneront à tous les pays le droit d'engager des poursuites contre les auteurs d'un acte aussi terrible s'ils se trouvent sur leur territoire.

Je tiens également à souligner l'importance de l'éducation pour l'action menée afin de promouvoir la paix et la sécurité. Notre expérience, en Gambie, a montré que quand elles ont la possibilité d'agir, les femmes représentent une formidable force capable de transformer un pays. C'est pourquoi, en Gambie, nous considérons que les femmes sont des agents du changement et du progrès. Le monde tirera parti des vastes connaissances et de l'expérience considérable des femmes si on leur donne les moyens d'agir dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En tant que piliers de nos sociétés et que pacificatrices naturelles, les femmes, ainsi que les hommes, peuvent être de précieux acteurs à même de changer le monde.

Nous avons fait des progrès, mais il reste beaucoup à faire. Il faut s'employer à lever les obstacles posés par les préjugés très anciens à l'égard des femmes. Les idées solidement implantées dans les sociétés traditionnelles sur les femmes doivent être éliminées grâce à l'éducation et à la persuasion. Nous appelons tous les gouvernements et l'ONU à adopter une politique de discrimination positive qui place les femmes au cœur des activités. L'enjeu est capital, car le fait que les femmes continuent d'être exclues des processus de paix et de sécurité rendra nos efforts caducs.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Timor-Leste.

Mme Pires (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité : mise en œuvre des priorités communes.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur l'application de la résolution 1325 (2000) (S/2016/822), la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de ses observations détaillées et instructives, et la représentante du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité de sa contribution.

Des mesures importantes ont été prises afin de poursuivre la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité depuis le dernier débat consacré à cette question(voir S/PV.7704), y compris le nombre accru de dispositions prenant en compte la problématique hommes-femmes dans des accords de paix signés. Même si nous considérons que ces bonnes pratiques sont encourageantes, notamment celles utilisées dans le cadre du processus qui a abouti à l'accord de paix en Colombie, et félicitons le Secrétaire général et le système des Nations Unies des mesures importantes prises pour demander instamment que des femmes participent aux négociations de paix et faciliter et appuyer leur participation, nous ne pouvons pas nous bercer d'illusions s'agissant des progrès accomplis mais devons rester déterminés à avancer en vue de mettre en œuvre le programme dans son intégralité.

Quand nous observons les points chauds dans le monde, nous constatons que les femmes et les enfants continuent de souffrir de manière disproportionnée en temps de conflit et dans les situations d'après-conflit. Les obstacles à la paix et à la sécurité n'ont pas été réduits et se sont dans certains cas aggravés et sont devenus plus complexes, intensifiant les souffrances des personnes touchées, les femmes et les enfants en particulier.

La violence à l'égard des femmes et des enfants, y compris la violence sexuelle, est destructrice et ses effets se font ressentir tout au long de la vie. Elle doit être fermement condamnée et les responsables doivent répondre de leurs actes afin de rompre le continuum de violence. Cela s'applique bien entendu également à tout cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix des Nations Unies. Des ressources financières sont nécessaires pour veiller également à ce que les victimes puissent être aidées au début du chemin difficile consistant à affronter leurs expériences et à se reconstruire.

Le Timor-Leste est très attaché à l'autonomisation des femmes, à la promotion de la femme et à l'égalité des sexes. Plus tôt cette année, en avril, le Conseil des ministres a adopté un plan d'action national quinquennal concernant les femmes et la paix et la sécurité. Il a été lancé récemment et, à cette occasion, notre Premier Ministre a souligné que les femmes devaient participer activement à la prise de décisions et dit espérer que ce plan permettra d'accroître la participation des femmes, travaillant conjointement avec les hommes pour le développement du pays.

Le plan d'action national timorais est le résultat d'un processus global et complet et définit les mesures à prendre en ce qui concerne quatre principaux piliers : la participation, la prévention, la protection et la consolidation de la paix. Le plan encourage et garantit la participation des femmes à tous les postes et processus de prise de décisions, y compris dans les secteurs de la défense et de la sécurité et en matière de consolidation de la paix et de développement. Il propose des mesures

concrètes en vue d'examiner et de modifier des textes législatifs, des politiques et des programmes dans le but de promouvoir le droit des femmes et des filles de vivre en paix et en sécurité et d'assurer leur participation active et leur leadership, sur un pied d'égalité, à la consolidation de la paix, à l'édification de l'État et au développement.

La mise en œuvre du plan fera intervenir l'ensemble de l'administration ainsi que des organisations de la société civile, et un comité de contrôle, qui sera composé de parlementaires et de membres d'organisations non gouvernementales, assurera le respect du principe de responsabilité. Nous remercions ONU-Femmes de tout l'appui apporté à ce jour dans le cadre de ce processus.

Nous ne doutons pas que, à mesure que les Timoraises prendront part à de telles activités et en profiteront, notre société sera plus inclusive, notre population aura les moyens de participer et de contribuer au développement, et le Timor-Leste en ressortira plus fort à terme.

Grâce à nos plans d'action nationaux relatifs à résolution 1325 (2000), au Programme de développement durable à l'horizon 2030, au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à sa recommandation générale n° 30 sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit, et aux recommandations formulées dans le cadre des trois examens menés l'année dernière, nous disposons d'un cadre complet afin de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous ne doutons pas que, en faisant preuve de volonté politique, nous pouvons tous continuer de nous employer à faire avancer les choses.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Pour commencer, j'ai l'honneur d'exprimer notre gratitude pour l'organisation du présent débat public consacré à la question concernant les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également les deux oratrices qui ont présenté des exposés, instructifs et importants. Nous apprécions également les efforts déployés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à l'appui de ce programme. Le Soudan souligne également sa volonté d'appliquer les résolutions 1325 (2000) et 2242 (2015).

Les femmes soudanaises ont toujours été un partenaire essentiel lors des élections présidentielle et législatives – dont celles qui se sont tenues l'année dernière – durant le scrutin comme dans ses préparatifs, ainsi que dans le cadre des mandats obtenus. Aujourd'hui, 30 % de nos parlementaires sont des femmes. Les femmes occupent des postes importants au sein du Gouvernement. Elles ont été un partenaire essentiel dans le cadre du dialogue national inauguré en 2014 par le Président de la République, dont nous avons fêté les résultats le 10 octobre. Au Soudan, 66 % des fonctionnaires sont des femmes. Nous pouvons donc dire que les femmes soudanaises constituent un exemple en la matière, car cela fait près de 60 ans qu'elles ont obtenu tous leurs droits.

À titre d'exemple, les femmes soudanaises ont obtenu le droit de vote et le droit de se porter candidates en 1965, bien avant les femmes de nombreux autres pays du monde, y compris sur les autres continents. Les femmes font également partie des forces de sécurité, de police, des instances judiciaires, ainsi que des services diplomatiques. Nous considérons leur participation au sein de la société civile comme essentielle. En effet, les associations de femmes ont contribué à élargir la participation des femmes dans de nombreux domaines et renforcé ainsi la mise en œuvre des politiques et stratégies internationales en la matière.

Concernant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le Soudan continue à tenir ses engagements dans ce domaine. En effet, nous avons adopté une stratégie pour les femmes qui s'étend sur un quart de siècle, de 2003 à 2027, ainsi qu'une stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, un plan national pour l'autonomisation des femmes, une politique démographique nationale, le plan national pour les femmes soudanaises, et une loi nationale de lutte contre la traite des êtres humains, notamment des femmes et des filles.

Dans le cadre des enseignements tirés, je voudrais citer deux dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour, qui visent à garantir, d'une part, les droits des femmes dans tous les organes exécutifs, législatifs et judiciaires et, d'autre part, intègrent toutes les dispositions de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Cette résolution appelle en outre à un renforcement de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et à tous les efforts visant à rétablir et consolider la paix.

Renforcer la participation des femmes à la prise de décisions est nécessaire si l'on veut parvenir à un développement durable et sans exclusive. La protection

de la femme exige également notre attention, notamment lors de conflits ou de catastrophes naturelles. En effet, ce qui affecte les femmes affecte également les enfants. En définitive, il ne peut y avoir de règlement militaire à un conflit armé. Le recours à la force n'est jamais qu'un dispositif temporaire dicté par la nécessité de se défendre, de défendre les civils, de défendre l'intégrité territoriale et de maintenir l'ordre public mais, en fin de compte, il est toujours nécessaire d'aboutir à un règlement négocié et, en général, le plus tôt est le mieux. En effet, les solutions précoces permettent d'épargner de nombreuses vies. Lorsqu'un tel accord est conclu, toutes les parties au conflit, intérieures ou extérieures, doivent s'abstenir de le remettre en cause. Les Nations Unies doivent adopter ce principe et n'y tolérer aucune exception dans leurs activités de maintien de la paix.

Nous condamnons toutes les formes d'exploitation sexuelle et de sévices dont peuvent se rendre coupables les personnels des opérations de maintien de la paix, et nous soutenons la politique de tolérance zéro prônée par le Secrétaire général. Nous condamnons également l'intolérance et l'extrémisme violent, qui sont une source d'inquiétude pour le monde entier aujourd'hui, eu regard en particulier à la montée en puissance des groupes extrémistes qui s'attaquent aux principes de paix, de justice, de dignité humaine, en contradiction totale avec les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies, et avec ses piliers que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Les Nations Unies doivent affronter ces menaces et prendre les mesures nécessaires afin de protéger les femmes et les enfants. Nous nous réjouissons d'apprendre que le Secrétaire général entend apporter sa contribution à cet égard à l'avenir.

Conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, nous appelons à adopter une démarche d'ensemble qui tienne compte des questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité dans le cadre du règlement des conflits, ainsi que de la nécessité de renforcer les capacités des différents pays et de consolider la coopération technique avec eux. En effet, les inégalités en matière de développement sont l'une des principales causes de conflit. J'appelle également à lever les contraintes qui nuisent aux efforts nationaux, y compris les sanctions unilatérales, les dettes et les sanctions imposées à des pays touchés par un conflit.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Nkoloi (Botswana) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier et à féliciter la délégation russe de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Ma délégation remercie également la présidence russe d'avoir convoqué le présent débat public sur la mise en œuvre des priorités communes s'agissant du point de l'ordre du jour relatif aux femmes et à la paix et la sécurité.

Nous remercions particulièrement le Secrétaire général de son rapport annuel (S/2016/822), ainsi que la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, et la Directrice exécutive de l'entité sud-soudanaise EVE Organization for Women Development, Mme Rita Lopidia, qui a pris la parole au nom du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Botswana se félicite de la tenue de ce débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité, que le Conseil convoque depuis l'année 2000. Grâce à ces débats, les États Membres et les organisations de la société civile ont eu l'occasion de discuter de divers thèmes dans le but de renforcer la participation des femmes à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et àla prise de décisions sur les questions relatives à la paix et la sécurité internationales.

Nous considérons que le débat public de ce jour est de la plus haute importance pour évaluer les progrès accomplis après l'étude mondiale réalisée en 2015 sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), la publication de l'édition 2015 du rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2015/716), et l'adoption de l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire. À cet égard, le Botswana salue l'adoption de cet Instrument, qui vise à accélérer la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité moyennant le renforcement des capacités et l'augmentation des financements destinés à favoriser la participation, le rôle moteur et l'autonomisation des femmes, de même que l'action humanitaire.

Nous sommes heureux que, quoique l'Instrument mondial d'accélération en soit toujours à ses prémices, des médiatrices aient pris part, dans certains pays en conflit, aux efforts de prévention et de règlement des conflits. Les retombées de ces efforts ont été encourageantes. Compte tenu des résultats engendrés par l'Instrument mondial d'accélération, nous appelons les États Membres et les organisations de la société civile à appuyer cette noble initiative.

Le Botswana est profondément préoccupé de voir que les femmes continuent de pâtir majoritairement des conflits armés, des violence domestiques, des sévices sexuels et des viols, et des crises humanitaires. À cet égard, il est impératif de renforcer les capacités des femmes dans le but de prévenir la violence, les conflits et l'extrémisme, et de leur permettre d'être mieux aptes à répondre aux crises humanitaire et aux urgences. Nous notons également avec préoccupation que la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'au rétablissement et à la consolidation de la paix reste faible aux niveaux national, régional et international, bien que des études montrent que la participation des femmes peut contribuer considérablement à une paix et une stabilité durables.

Le Botswana appuie les efforts mondiaux visant à régler les problèmes liés à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, y compris le renforcement de la représentation, du leadership et de l'autonomisation des femmes dans tous les aspects de la consolidation de la paix, de la sécurité et l'action humanitaire. Nous reconnaissons également l'importance cruciale de l'égalité des sexes et de son intégration dans les plans nationaux de développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour terminer, nous saluons les efforts déployés par le Conseil de sécurité depuis 2000 pour organiser régulièrement ces débats publics, qui placent les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité en tête des priorités mondiales. Par conséquent, nous appelons à une mise en œuvre et un suivi stricts des engagements pris au cours de ces débats publics.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeč (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous aussi, nous remercions la présidence russe d'avoir organisé ce débat public. Nous nous félicitons de l'attention que le Conseil de sécurité continue d'accorder au programme pour les femmes, la paix et la sécurité et nous remercions le Secrétaire général de son dernier rapport sur la question (S/2016/822). Nous considérons la résolution 1325 (2000) comme un pas important pour remédier aux conséquences des conflits armés sur les femmes. La résolution 2242 (2015), adoptée l'année dernière, represente également un grand pas en avant.

Malheureusement, les effets graves des conflits sur les femmes et les filles dans différentes régions du monde demeurent un défi de taille que la communauté internationale doit relever. En outre, notre monde est actuellement confrontée a la plus grave crise humanitaire qu'il ait connue depuis la Deuxième Guerre mondiale, suite à l'afflux croissant de populations déplacées provoqué par des conflits prolongés et l'insécurité. Cela ne fait qu'accroître les difficultés subies par les groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles. Pourtant, nous avons noté avec satisfaction que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles figurent en bonne place parmi les engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu à Istanbul en mai. Il sera tout aussi important de traduire ces engagements en mesures concrètes.

Les actes abominables perpétrés contre les femmes et les filles par des organisations terroristes, tels que Daech et Boko Haram, appellent une stratégie globale pour éliminer les causes profondes de ce problème. Cette stratégie doit prévoir la participation pleine des femmes et sur un pied d'égalité avec les hommes, en tant qu'agents actifs en matière de prévention et de règlement des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la paix. Les États Membres doivent s'attacher à garantir la pleine participation des femmes et sur un pied d'égalité avec les hommes à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité. Notre histoire récente en matière de règlement des conflits fait état de cas exemplaires de réussite des femmes qui ont joué un rôle crucial à cette fin.

Par ailleurs, conformément à la résolution 1325 (2000), toutes les parties à un conflit armé doivent prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels, dans les situations de conflit armé. Des efforts coordonnés et consolidés s'imposent également pour que les femmes et les filles ne soient pas victimes de la traite des êtres humains.

La Turquie encourage activement la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans les enceintes internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'OTAN. De plus, nous soutenons l'autonomisation et le bien-être des femmes et des filles dans différentes situations d'urgence, de conflit et d'après-conflit par l'entremise de notre programme global d'aide au développement. Les projets que nous exécutons en Afghanistan et en Somalie, en particulier

dans les domaines de l'éducation et des soins de santé, sont des exemples concrets de nos efforts à cette fin.

En outre, la Turquie met tout en œuvre pour assurer la sécurité des femmes et des filles syriennes qui ont fui le conflit en Syrie. La Turquie a accueilli plus de 2,7 millions de Syriens sur son territoire. Nous avons accordé aux Syriens un statut de protection provisoire et nous leur avons donné accès au système de santé turc. Plus de 170 000 bébés syriens sont déjà nés dans les installations médicales situées à l'intérieur des centres de protection provisoire en Turquie. Nous avons également pris des mesures permettant de mettre en place des mécanismes de refuge tenant compte des différences entre les sexes.

Nous avons lancé de nombreuses initiatives et programmes pour assurer la prévention, la participation, la protection et l'éducation en faveur des femmes et des filles. À titre d'exemple, entre 2013 et 2015, le Ministère des politiques familiales et sociales, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, a mis en œuvre un programme d'aide humanitaire visant à éliminer et à combattre les violences sexistes à l'encontre des femmes et des filles syriennes. Nous continuerons à mettre en œuvre des programmes similaires à l'intention des femmes et des filles syriennes en Turquie à l'avenir. Nous sommes convaincus que les femmes et les filles auront un rôle important à jouer dans la reconstruction de l'avenir de la Syrie.

Enfin, je voudrais mentionner que des délibérations et des efforts sont en cours en Turquie en vue de l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Panama.

Mme Quiel Murcia (Panama) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence russe de son initiative d'organiser ce débat sur les femmes et la paix et la sécurité, qui arrive à point nommé.

Le Panama s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de la Slovénie au nom du Réseau Sécurité humaine.

Nous voudrions souligner la haute importance que revêt la résolution 1325 (2000), adoptée à l'unanimité en 2000, en tant que premier instrument qui a établi un lien entre les expériences des femmes dans les situations de conflit et le programme international concernant la paix et la sécurité, en se concentrant sur les effets disproportionnés que les conflits ont sur les femmes. Cette résolution et les résolutions ultérieures adoptées par le Conseil sont plus que jamais pertinentes, étant donné la multiplication et l'intensification des violences commises à l'encontre des femmes et des filles par des groupes extrémistes, qui mettent en péril leurs droits, leur dignité, leur intégrité et leur vie.

Le renforcement du rôle que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans les opérations de paix des Nations Unies, qui a été mandaté par la résolution 2242 (2015), est de nature à promouvoir le leadership et les droits des femmes, mais il importe de traduire ces plans couchés sur le papier en actes, comme l'a indiqué ce matin la Directrice exécutive d'ONU-femmes.

Nous nous félicitons des recommandations formulées dans le rapport (A/71/398) de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, publié en septembre dernier, et de l'appel du Secrétaire général en faveur de l'application d'une politique de tolérance zéro face aux cas d'inconduite, y compris des propositions détaillées sur la prévention, l'application et les mesures de répression de nature à renforcer le respect du principe de responsabilité, en particulier son engagement à rendre publics les actes d'inconduite commis par le personnel des Nations Unies. Les exposés qui ont été faits aujourd'hui, et en particulier le témoignage de la représentante de la société civile, Mme Rita Lopidia, nous confirment que malheureusement, les femmes sont touchées par les conflits armés de façon disproportionnée et que par conséquent, elles sont vulnérables étant donné l'insuffisance des ressources allouées à leur protection.

Le Panama demeure fermement engagé en faveur de la promotion et de la protection des droits fondamentaux des femmes. Par conséquent, il attache un intérêt particulier aux initiatives lancées par ONU-Femmes, dont il est membre du Conseil d'administration, ainsi qu'à l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice et à l'Alliance des femmes en faveur du respect du principe de responsabilité pour les actes de violence sexuelle et de violence sexiste. L'examen global du programme pour les femmes et la paix et la sécurité réalisé en 2015 a mis en évidence la nécessité d'intégrer le rôle important des femmes dans les efforts de lutte contre le terrorisme et la radicalisation, ce qui rend encore plus importante l'égalité des sexes dans le contexte de la lutte contre ce fléau.

L'extrémisme violent s'est intensifié et s'est aggravé. Nous sommes temoins des pires formes de violence contre les femmes et de l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre, ce qui nous ramène à des périodes de l'histoire de l'humanité que nous pensions révolues. Par conséquent, les États ont l'obligation de renforcer leurs mesures collectives ainsi que leurs plans et stratégies nationaux pour promouvoir une participation accrue des femmes à toutes les étapes des processus de paix et de reconstruction au lendemain des conflits.

Je voudrais souligner l'importance de l'initiative de l'Espagne de mettre en place un Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et à la paix et à la sécurité en septembre, car elle permet de régler, à titre prioritaire, une question d'une importance capitale pour promouvoir le leadership et les droits des femmes. Les femmes peuvent et doivent jouer un rôle essentiel dans la prévention et le règlement des conflits et les processus de formulation et de prise de décisions en vue de l'instauration d'une paix durable. Par conséquent, l'autonomisation des femmes revêt encore plus d'importance et doit être un engagement global et soutenu comme l'indique le rapport du Secrétaire général.

Pour terminer, je tiens à dire que l'inclusion des femmes et l'équité sont des éléments essentiels de l'équation pour parvenir au développement que nous voulons. Nous devons mettre fin à l'exclusion de 50 % de la population mondiale et reconnaître le rôle actif et vital que jouent les femmes en tant qu'agents dechangement, dont la participation à tous les niveaux est indiscutablement un élément positif et un facteur de processus pacifiques et constructives.

C'est la participation équitable à 100 % de notre population à toutes les étapes de l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité durables qui, au bout du compte, libérera le potentiel humain pour traiter ces questions, et pour cela il faut de la volonté. Étant donné la situation actuelle caractérisée par des défis mondiaux de plus en plus nombreux, il est inacceptable que l'on continue de débattre du droit des femmes d'être des dirigeantes, d'occuper des postes de haut rang ou de participer à titre égal à tous les niveaux de la vie politique, social et économique.

Enfin, je voudrais dire que les mesures que nous prenons et que nous mettons en œuvre aujourd'hui pour défendre les droits des femmes et des filles sont des mesures prises pour sauver l'humanité. Et cela est entre nos mains.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Olguín Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous saluons l'initiative de la Fédération de Russie de convoquer le présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité.

Nous saluons et remercions le Secrétaire général et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de leurs exposés, et le représentant de la Slovénie de la déclaration qu'il a faite au nom du Réseau Sécurité humaine.

Nous nous associons aussi à la déclaration faite par le représentant du Canada au nom du Groupe d'amis de la résolution 1325 (2010).

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est l'un des axes prioritaires de la politique étrangère du Chili. C'est pourquoi nous promouvons le renforcement de la coopération aux niveaux régional et mondial ainsi que l'établissement de politiques publiques au niveau des pays. Dans le contexte mondial, nous voudrions souligner que le Chili a coparrainé l'initiative de l'Espagne de créer un réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la paix et la sécurité. En tant que membre fondateur du réseau, le Chili réaffirme qu'il est déterminé à continuer d'appuyer et de renforcer la participation des femmes à la prise de décisions dans tous les domaines.

C'est pourquoi le Chili est en train de mettre en œuvre son deuxième plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), sous la coordination d'un réseau tripartite interministériel chargé de promouvoir la promotion de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes les formations préalables au déploiement du personnel de maintien de la paix de notre pays. L'organe interministériel sera bientôt renforcé par un observatoire citoyen, qui sera chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 2000) au Chili, avec la participation de différentes parties prenantes, notamment la société civile.

En outre, le Chili s'attache à renforcer la participation des femmes dans différentes missions des Nations Unies, car nous sommes convaincus de l'importance de leur contribution et du rôle inégalable qu'elles jouent dans l'établissement de liens efficaces avec les femmes et les filles pour leur redonner confiance

en période de conflit et au lendemain d'un conflit. Cette année nous avons déployé une femme officier supérieur dans la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et, avant le mois de novembre, 11 femmes chiliennes participeront en tant qu'observatrices au sein de la Mission des Nations Unies en Colombie. De même, à partir de 2017, l'accès des femmes à tous les corps de l'armée de terre sera effectif, et il sera élargi en 2018 à la marine et à l'armée de l'air. Ainsi, les femmes chiliennes pourront être déployées dans les différents domaines du maintien de la paix.

Au niveau régional, nous voudrions souligner le plan binational de l'Argentine et du Chili pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans le cadre de la Force de paix conjointe « Croix du Sud ».

Dans un autre domaine, le Chili se félicite des recommandations issues de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) et de celles formulées par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2016/822). Nous soulignons qu'il importe d'encourager la participation et le rôle de chef de file des femmes en tant qu'aspect central des initiatives en faveur de la paix et de la sécurité.

Nous ne devons pas penser qu'à augmenter le nombre de femmes dans les opérations de paix, mais aussi à inclure la perspective de genre dans la planification et la conduite des missions. Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport, la participation des femmes ne doit pas se limiter à certaines phases; elle est nécessaire tout au long du cycle du conflit pour parvenir à une paix durable.

Enfin, les femmes sont des agents de changement et contribuent à l'édification de sociétés plus justes et plus équitables. C'est pourquoi nous devons tirer profit de ce riche potentiel. Comme le Secrétaire général l'a indiqué l'année dernière au cours de sa visite au Chili, l'autonomisation des femmes et des filles est l'investissement le plus intelligent que la communauté internationale puisse faire pour garantir un avenir de justice et de paix pour tous.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à Mme Sharene Bailey, Chargée d'affaires de la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Bailey (Union africaine) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, l'Union africaine (UA) tient à féliciter le Président de l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et à le remercier d'avoir convoqué le présent débat public sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : mise en œuvre des priorités communes », et ce à l'heure où nous célébrons l'adoption de la résolution historique 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de son rapport instructif et détaillé (S/2016/822) et féliciter la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et la Directrice exécutive de EVE Organization for Women Development (Soudan du Sud), de leurs précieuses contributions au débat public d'aujourd'hui.

Dans le même contexte que le présent débat, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu jeudi dernier sa séance publique annuelle sur le situation des femmes et des enfants dans les conflits, sous le thème « Le rôle des médias dans le renforcement du principe de responsabilité pour les engagements pris en faveur des femmes et la paix et la sécurité en Afrique ».

En marge du vingt-septième Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Kigali en juillet, l'Union africaine a lancé le premier rapport sur l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. Ce fut essentiellement le résultat de réunions consultatives tenues avec les États membres de l'Union africaine et les communautés économiques régionales qui ont élaboré des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). À ce jour, 19 pays et deux communautés économiques régionales en Afrique ont élaboré des plans d'action.

En plus de ce rapport, la Commission s'est attelée à l'élaboration d'un cadre de résultats continental qui permettra le suivi et l'établissement de rapports sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, sur une base régulière. Tout au long des consultations menées par l'Envoyée spéciale de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, S. E. Mme Bineta Diop, avec les États membres de l'Union africaine, les associations féminines, les institutions partenaires des Nations Unies et autres partenaires de développement, un consensus s'est dégagé sur le fait que les instruments existent, mais c'est le respect des engagements qui fait défaut.

Seize ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), et en vue de consolider et d'accélérer les progrès enregistrés par le continent dans la participation des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, la Commission de l'Union africaine entreprend un certain nombre d'activités, guidée par l'aspiration 6 de

l'Agenda 2063, qui stipule, entre autres, que l'Afrique sera un continent où les femmes réaliseront tout leur potentiel et joueront le rôle qui leur revient dans toutes les sphères de la vie. L'un des domaines cruciaux est celui de la paix et de la sécurité en tant que condition *sine qua non* de la stabilité et du développement de l'Afrique. Les actions engagées sont, entre autres, les suivantes.

La première implique la mise en place d'un réseau de médiatrices pour contribuer au règlement pacifique des conflits sur le continent et pour apporter aux communautés un soutien dans leurs efforts de consolidation de la paix.

Le deuxième domaine d'intérêt porte sur la modification des discours concernant les femmes en vue de reconnaître le rôle qu'elles jouent dans la consolidation de la paix, en mobilisant un réseau de journalistes, de reporters et de blogueurs qui sont déterminés à écrire des articles sur les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité en prenant en compte la perspective de l'égalité des sexes et en ne rapportant pas uniquement des histoires de victimes, mais également des événements où les femmes jouent un rôle directeur et se muent en agents de transformations sociales et économiques.

Le troisième domaine d'intérêt suppose de mobiliser et d'appuyer les États membres et les communautés économiques régionales pour élaborer des plans d'action sur les femmes et la paix et la sécurité. La République de Namibie et la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont engagé ce processus, avec l'appui du Bureau de l'Envoyée spéciale de la Présidente de la Commission de l'Union africaine.

Le quatrième domaine d'intérêt suppose de mettre en place un réseau de centres d'excellence dans plusieurs régions du continent pour travailler sur les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité, et ce en vue de renforcer considérablement et durablement les capacités des femmes en matière de consolidation de la paix pour garantir la disponibilité de femmes compétentes dans ce domaine.

Le cinquième domaine d'intérêt porte sur la formation du personnel militaire en matière de droits des femmes, conformément à la politique de tolérance zéro de l'UA à l'égard de la violence sexuelle et sexiste. Des pays tels que le Sénégal ont déjà entamé cette formation.

Je manquerais à mon devoir si je ne saisissais pas cette occasion pour exprimer ma reconnaissance et mon appréciation pour l'appui que fournissent des partenaires fiables à la Commission de l'Union africaine dans la conduite de ses activités visant à maintenir la contribution des femmes aux initiatives de paix et de sécurité. Sans donner une liste exhaustive, je tiens à remercier ONU-Femmes, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Centre de services régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que la Norvège, l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni de leurs précieuses contributions.

Pour conclure, je réitère l'engagement de la Commission de l'Union africaine et sa volonté d'agir pour promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Un rapport annuel sera présenté au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et il sera par la suite transmis au Conseil de sécurité de l'ONU. Selon la Commission de l'Union africaine, l'Afrique que nous voulons est une Afrique dont toutes les filles et tous les fils sont égaux, jouissent des mêmes droits, ont les mêmes obligations et participent sur un pied d'égalité à l'édification d'une société stable et juste. Les femmes doivent participer pleinement à cette entreprise et à la mise en œuvre du programme de transformation de l'Afrique.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Hahn Choonghee (République de Corée) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur la question cruciale des femmes et de la paix et de la sécurité. Depuis l'examen de haut niveau de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) mené l'année dernière, nous avons constaté des progrès importants dans de nombreux domaines. La République de Corée saisit cette occasion pour exprimer son appréciation au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à ses envoyés spéciaux et à ONU-Femmes, dont les efforts inlassables ont permis de réaliser ces avancées.

Cependant, en dépit des progrès accomplis, nous demeurons confrontés à des problèmes considérables. Un gouffre persiste entre nos attentes et la réalité sur le terrain. Les civils, en particulier les femmes et les filles, restent pris au piège de conflits armés dans le monde entier. Les actes de violence sexuelle commis par des acteurs non étatiques sont particulièrement alarmants. Au vu de nos préoccupations communes, je souhaite faire quelques observations sur cette question importante.

Premièrement, nous devons poursuivre nos efforts visant à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes à l'élaboration des stratégies mises en place à tous les stades du processus de règlement des conflits. À cet égard, nous apprécions l'augmentation du nombre de médiatrices et de déléguées qui participent aux négociations de paix, ce qui coïncide avec l'augmentation du nombre d'accords comportant des dispositions relatives à l'égalité des sexes. De fait, sept accords de paix sur 10 signés en 2015 étaient assortis de telles dispositions.

Nous encourageons également les efforts en cours visant à augmenter le nombre de femmes déployées au sein des contingents militaires et de police qui participent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La participation accrue des femmes sur le terrain, conjuguée à l'augmentation du nombre de conseillers en matière d'égalité des sexes déployés pour seconder les efforts du Secrétariat, contribuera à favoriser un environnement tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le domaine du maintien de la paix. Dans le même temps, il convient de noter que le Fonds pour la consolidation de la paix a réalisé l'objectif d'allouer au moins 15 % de ses ressources à des projets visant à promouvoir l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes.

Deuxièmement, nous devons appliquer le principe de responsabilité, qui est essentiel à la protection des femmes et des filles en période de conflit armé. Nous félicitons l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, qui continue d'aider de nombreux gouvernements à renforcer les capacités de leurs systèmes judiciaires nationaux, notamment en matière d'enquêtes pénales, de poursuites et de réparations pour les victimes.

Nous saluons également la nomination par le Secrétaire général d'un coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, ainsi que les mesures supplémentaires prises pour renforcer l'application du principe de responsabilité et l'aide aux victimes. Nous estimons qu'il faut prendre des mesures plus énergiques.

Troisièmement, nous tenons à souligner le rôle indispensable que jouent les gouvernements nationaux dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous félicitons qu'un nombre croissant de pays appliquent des plans d'action nationaux qui leur permettent de renforcer leur capacité à mettre en œuvre ce programme en sensibilisant davantage la société à cette question. Nous devons mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités et de la sensibilisation des gouvernements nationaux dans les situations de conflit et de sortie de conflit afin de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et la participation active des femmes dans le cadre d'un partenariat renforcé avec toutes les parties prenantes.

Enfin, la République de Corée, qui appuie fermement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, réaffirme son attachement aux efforts internationaux visant à en accélérer la mise en œuvre.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Al Musharakh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité et d'avoir mis en avant cette question prioritaire. Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité depuis le début du mois. Nous nous associons à tous ceux qui ont remercié la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, de son exposé et nous continuerons d'appuyer le rôle que joue ONU-Femmes dans la promotion de ce programme. Nous faisons écho à l'appel lancé par la Directrice exécutive en vue de réaliser la parité des sexes à l'ONU. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec le Secrétaire général désigné sur cette question capitale.

En outre, nous tenons à remercier Mme Rita Lopidia d'avoir partagé ses connaissances sur le rôle important que jouent les femmes à tous les stades du processus de paix au Soudan du Sud.

En tant que membre du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, les Émirats arabes unis s'associent à sa déclaration conjointe.

Une année s'est écoulée depuis que nous avons célébré le quinzième anniversaire de la résolution 1325 (2000) et adopté à l'unanimité la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité, dont près de 70 États Membres se sont portés coauteurs. En tant que coauteur de la résolution et fervent partisan du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, les Émirats arabes unis sont déterminés à bâtir un cadre d'action solide pour réaliser la pleine mise en œuvre de ce programme.

Sur la base des engagements pris l'année dernière, la tâche s'annonce difficile compte tenu des menaces mondiales à la paix et à la sécurité. Le terrorisme et l'extrémisme sont des menaces réelles, et les violations des droits des femmes, ainsi que la violence sexuelle contre les femmes, sont intrinsèquement liées aux objectifs et idéologies stratégiques des groupes extrémistes. Les enquêtes dirigées par l'ONU ont dévoilé que les crimes sexuels et sexistes commis par Daech et Boko Haram sont des tactiques utilisées par ces groupes terroristes et extrémistes. Nous avons tous été les témoins de la stratégie visant à cibler systématiquement les femmes et les filles dans les zones de conflit, ce qui constitue un assaut fondamental contre les droits de la femme. L'ampleur et la longueur de la crise des déplacements forcés ne cessent d'augmenter : avec 12,4 millions de nouveaux cas de déplacements causés par les conflits et les persécutions rien qu'en 2015, le nombre total de personnes qui ont désespérément besoin de protection et d'aide en raison de déplacements forcés s'élèvent désormais à 65,2 millions, dont 50 % sont des femmes et des filles.

Nous savons que la situation dans le monde n'est guère encourageante, mais la communauté internationale a réalisé, au cours de l'année écoulée, des progrès tangibles en partenariat avec l'ONU. Premièrement, le réseau des centres de coordination nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, lancé par l'Espagne, assurera la coordination et la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau national. En tant que membre fondateur de ce réseau, les Émirats arabes unis sont déterminés à traduire ce programme au plan national.

Deuxièmement, la Ligue des États arabes et ONU-Femmes ont accueilli au Caire, le mois dernier, une conférence ministérielle sur la contribution des femmes à la paix et à la sécurité dans la région arabe. Cette conférence a facilité la mise en œuvre de la stratégie régionale et du plan d'action sur la résolution 1325 (2000), et adopté plusieurs résolutions sur les mécanismes de financement et de suivi afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de garantir un engagement sérieux en faveur de la réalisation des objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Troisièmement, le Conseil de sécurité compte maintenant le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, dirigé par le Royaume-Uni et l'Espagne, qui s'intéresse à des situations propres à certains pays en vue de faire entrer dans les mentalités la problématique hommes-femmes. Toutefois, il ne suffit pas d'inverser simplement la tendance. En tant que communauté internationale, et en particulier à l'ONU, nous essayons de changer la façon dont le système fonctionne pour mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits et le maintien de la paix au niveau politique. Nous continuerons de nous y employer en tant qu'acteur international attaché à la pleine réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La participation pleine et effective des femmes à tous les aspects de la société est l'un des principes fondateurs des Émirats arabes unis, qui s'emploient sans cesse à l'améliorer. Forts de cette conviction fondamentale, nous avons adopté une stratégie en matière de politique étrangère dont les thèmes prioritaires sont l'autonomisation et la protection des femmes. Reconnaissant le rôle essentiel que joue ONU-Femmes dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les Émirats arabes unis et ONU-Femmes ont ouvert un bureau de liaison d'ONU-Femmes à Abou Dhabi pas plus tard que la semaine dernière. Le Bureau permettra d'améliorer et de renforcer la collaboration en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, un objectif qui se trouve au cœur de tout programme de la région pour les femmes et la paix et la sécurité.

En tant que coparrain de la résolution 2242 (2015), les Émirats arabes unis reconnaissent la nécessité d'intégrer l'analyse par sexe dans les facteurs de radicalisation des femmes, tout en examinant les incidences des stratégies de lutte contre le terrorisme sur leurs droits fondamentaux et ceux des organisations féminines. Pour ce faire, nous avons besoin d'une base de recherche solide afin que nos politiques soient efficaces et fondées sur des données. Les Émirats arabes unis contribuent à ces recherches en soutenant le programme mondial d'ONU-Femmes sur les femmes et la paix et la sécurité afin de promouvoir des sociétés résilientes face aux conflits par le biais d'efforts de prévention qui facilitent la participation et le leadership des femmes ainsi que la protection de leurs droits. Le programme mondial encouragera la recherche et la collecte de données sexospécifiques afin de mettre en lumière les facteurs de la violence extrémiste et les retombées des stratégies antiterroristes sur les droits des femmes et des organisations féminines.

Les Émirats arabes unis sont également déterminés à lutter contre l'extrémisme par le biais

du Centre Sawab, un programme de messagerie et de dialogue en ligne, développé en partenariat avec les États-Unis pour appuyer la coalition mondiale contre Daech. Sawab utilise le dialogue direct en ligne pour contrer rapidement et efficacement la propagande terroriste, en particulier les messages diffusés pour recruter des combattants étrangers, lever des fonds pour des activités illicites et intimider et terroriser les populations locales. En novembre 2015, Sawab a lancé une campagne intitulée « Daech la prive de sa dignité » à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La campagne racontait l'histoire de cinq femmes qui avaient échappé aux griffes de Daech par le biais de témoignages vidéo et de représentations visuelles de ce qu'elles avaient subi. Deux de ces femmes sont yézidis et décrivent comment elles étaient traitées comme des êtres inférieurs, battues et vendues sur des marchés aux esclaves, encore et encore.

La résolution 2242 (2015) établit un lien critique entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et l'action humanitaire, reconnaissant l'incidence des déplacements forcés sur les femmes et les filles, tout en mettant l'accent sur leur rôle en tant qu'intervenantes de première ligne et sur la nécessité de les associer à la conception, à l'exécution et à la mise en œuvre des mesures humanitaires. Les Émirats arabes unis jouent leur rôle dans la gestion de la crise humanitaire mondiale, sachant que les femmes, les enfants et les adolescents sont souvent les premières victimes, les plus durement touchées et celles que l'on aide en dernier. Qui plus est, 50 % des décès de mères, d'enfants de moins de 5 ans et de nouveau-nés, qui pourraient être évités, surviennent dans des situations de crise humanitaire.

Les Émirats arabes unis continuent d'être un fervent défenseur de la plateforme « Toutes les femmes, tous les enfants, partout ». Cette plateforme reconnaît les conséquences disproportionnées que les situations d'urgence humanitaire et les milieux fragiles ont sur les femmes, les enfants et les adolescents, ainsi que le rôle que les femmes et les jeunes jouent en tant qu'intervenants de première ligne. Leur concours est non seulement essentiel à la survie et au bien-être des enfants, des familles et des communautés, mais il permet aussi de renforcer la résilience et de faciliter la transition entre la situation de crise et le développement.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un élément clef de l'instauration d'une paix durable et de l'efficacité de nos opérations. Dans cet esprit, je voudrais faire trois recommandations.

Premièrement, nous devons placer la participation et le leadership des femmes au cœur des efforts de paix et de sécurité. Les femmes sont des moteurs de changement. En levant les obstacles et en encourageant leur participation effective aux processus de paix et de sécurité, nous pouvons rendre plus pérennes et plus inclusifs les efforts que nous déployons en faveur de la paix et de la sécurité. Il s'agit notamment d'accroître le nombre de femmes aux postes de haute responsabilité ici à l'ONU. Deuxièmement, nous devons accorder la priorité à la protection des droits des femmes et des filles pendant et après les conflits. Troisièmement, notre gestion des crises humanitaires doit prendre en compte le fait que les femmes sont les mieux à même d'offrir des conseils et de mener les efforts humanitaires.

Les Émirats arabes unis sont déterminés à accorder la priorité à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les situations liées à la paix et à la sécurité. Nous continuerons de plaider pour une participation pleine, effective et véritable des femmes à tous les aspects des processus de direction et de prise de décisions, et d'œuvrer à la pleine réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Marzooq (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois et de la transparence avec laquelle elle assure la conduite des travaux du Conseil. Je voudrais également remercier la Nouvelle-Zélande des efforts considérables qu'elle a faits pendant sa présidence du Conseil le mois dernier.

L'Iraq est l'un des premiers pays à avoir commencé la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Nonobstant les défis et les difficultés auxquels le pays est confronté et les attentats terroristes perpétrés par Daech, l'Iraq a élaboré un plan d'action national effectif pour l'application de la résolution. Une salle d'opérations spéciales a été créée au sein du Bureau du Premier Ministre pour mettre en œuvre les plans liés à la résolution et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'Iraq s'emploie à garantir la participation des femmes à la vie publique et sensibilise la population à leurs droits sociaux, économiques et politiques, promeut

l'égalité des sexes au moyen d'une politique d'égalité des chances et encourage les femmes à assumer des postes à responsabilité et à participer aux processus de prise de décision. Les femmes occupant des postes de haut niveau ont augmenté depuis 2003. Nous comptons maintenant 83 femmes parlementaires, trois ambassadrices et 86 juges; des femmes iraquiennes sont présidentes et doyennes de 75 universités et facultés, et le maire de la capitale iraquienne, qui compte 7 millions d'habitants, est une femme. Le développement durable ne peut être atteint que s'il existe un environnement de paix et de sécurité.

L'Iraq est le témoin des attentats terroristes les plus violents au monde, qui sont perpétrés par des groupes terroristes meurtriers. La population vivant dans les zones sous le contrôle de ces gangs est victime des pratiques criminelles les plus barbares et les plus horribles, visant notamment les femmes et les enfants. Ces bandes et groupes ont enlevé un nombre considérable de femmes yézidies et de personnes d'autres ethnies et de tous âges en Iraq, qui ont été vendues comme du bétail dans les zones situées entre l'Iraq et la Syrie. Elles ont été humiliées, privées de dignité. Elles ont été violées, réduites en esclavage et torturées psychologiquement, physiquement et sexuellement. Nous demandons par conséquent à la communauté internationale de faire davantage pour aider l'Iraq, libérer ces femmes, les rendre à leur famille et les réintégrer dans la société.

En coordination avec les organisations internationales, mon gouvernement suit et traite les violations qui se produisent durant les opérations antiterroristes. Il forme des femmes et les fait participer à toutes les étapes de la guerre contre le terrorisme. Des efforts entrepris collectivement par le Gouvernement iraquien et l'ONU ont abouti à la signature d'une déclaration conjointe du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Ibrahim Al-Jaafari, et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Zainab Bangura, le 23 septembre, en marge des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale.

La promotion de la femme est un gigantesque pas en avant pour parvenir à la paix et à la sécurité. L'Iraq coopère constamment avec les organisations internationales pour améliorer la condition des femmes, leur donner plus de poids et d'autonomie et leur assurer les moyens de jouer leur part dans la société. Le Gouvernement collabore avec le Groupe de la problématique hommes-femmes de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq afin de renforcer le rôle des femmes dans la réconciliation nationale et de faire œuvre de sensibilisation quant à l'importance de la résolution 1325 (2000).

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

Mme Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie la Fédération de Russie des efforts qu'elle déploie dans le cadre de sa présidence du Conseil pour le mois courant. Je vous souhaite, Monsieur, toute la réussite possible à la tête du Conseil. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son rapport (S/2016/822). Nous accueillons avec satisfaction les recommandations qui y figurent.

Nous réaffirmons qu'il importe de garantir la pleine participation des femmes aux initiatives menées en faveur de la paix et de la sécurité et de veiller à ce que les ressources et fonds requis soient disponibles pour exécuter ces programmes. Nous sommes ici aujourd'hui pour évaluer l'action de la communauté internationale, s'agissant non seulement du règlement du conflit mais aussi de l'autonomisation des femmes dans le contexte de l'instauration d'une paix durable. Nous sommes également ici pour évaluer le rôle des femmes dans les négociations de paix, la prévention des conflits, l'aide humanitaire et la lutte contre l'extrémisme.

Nous continuons de nous employer à renforcer la participation des femmes à la prise de décisions et obtenons des avancées d'ordre qualitatif, comme en témoignent les résultats des dernières élections législatives en date, qui ont eu lieu en septembre. La proportion de femmes au Parlement est passée de 12 à 24 %, et 18 % de nos magistrats sont à présent des femmes. Bien des Jordaniennes occupent aussi des postes de haut niveau.

Les contributions de la Jordanie à la paix et la sécurité en font une pionnière dans sa région et dans le monde. Nous sommes un pays fournisseurs de contingents et nous participons aux initiatives de dialogue et de médiation. La Jordanie est l'un des pays qui fournit le plus de contingents aux Nations Unies. Nous déployons également des policiers dans les missions de maintien de la paix, parmi lesquels se trouvent actuellement 21 Jordaniennes, et le nombre de femmes qui participent à ces missions ira croissant. Cela montre clairement l'importance que nous accordons au rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix.

Nous tenons à souligner qu'il est essentiel de tenir compte de cet aspect dans les opérations de maintien de la paix. La Jordanie subit encore les effets d'un afflux de réfugiés sans précédent, notamment des réfugiés syriens, mais en dépit du fardeau que cela représente pour nous sur le plan économique et social et du point de vue de la sécurité, et malgré une pénurie chronique d'eau et d'électricité, la Jordanie est déterminée à n'épargner aucun effort pour offrir protection et services de base aux réfugiés syriens, dont les femmes, qui constituent 51 % des réfugiés présents sur le territoire du Royaume. Cela s'inscrit dans le droit fil des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et des résolutions applicables du Conseil de sécurité.

Ainsi que les membres le savent, le Conseil de sécurité a récemment adopté la résolution 2250 (2015), sur les jeunes et la paix et la sécurité, comme suite à l'appel lancé par S. A. R. le Prince Al Hussein ibn Abdullah II en faveur d'un renforcement de la participation des jeunes aux efforts de paix. Les jeunes sont des agents de paix et contribuent à la lutte contre l'extrémisme violent; leur participation à la prise de décisions doit être renforcée.

Le Gouvernement jordanien s'est engagé à élaborer un plan national pour les femmes et la paix et la sécurité et à en diligenter l'adoption. En effet, nous sommes convaincus que les femmes et les filles sont les principales victimes des conflits. Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'instauration de la paix, et la paix ne peut être établie dans des sociétés où la participation des femmes n'est pas véritable ni concrète. De même, nous ne pouvons pas mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sans autonomiser les femmes et les filles, assurer l'égalité des sexes et, bien sûr, éliminer toutes les formes de discrimination.

En coopération avec ONU-Femmes et d'autres instances, la Commission nationale jordanienne pour les femmes a organisé des consultations participatives, rassemblant tous les acteurs et toutes les parties prenantes, y compris les collectivités qui accueillent des réfugiés. Il est ressorti de ces consultations la nécessité de renforcer la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix, d'améliorer la formation dispensée et de combattre la violence à l'égard des femmes, qui trouve souvent son origine dans des facteurs sociaux.

Les organismes publics, la société civile et les organisations internationales fournissent à la Jordanie une assistance qui prend diverses formes, dans le but d'éliminer la violence et la discrimination visant les populations marginalisées et victimes de discrimination. Nous apportons également notre soutien à nombre de projets gérés par des femmes dans des camps de réfugiés et des collectivités accueillant des réfugiés. La Jordanie travaille de concert avec la communauté internationale pour contrer l'extrémisme par tous les moyens et combattre l'exploitation des femmes et des filles qui est pratiquée par Daech et d'autres organisations similaires.

La Jordanie continuera d'œuvrer à tous les niveaux pour consolider le programme des Nations Unies pour les femmes et la paix et la sécurité afin de garantir un avenir meilleur aux femmes et filles réfugiées. La communauté internationale doit également atténuer la souffrance des femmes et des filles qui subissent l'occupation israélienne, notamment celles qui sont détenues dans les prisons israéliennes. Leurs droits doivent être défendus. Il nous faut aussi travailler main dans la main à bâtir la paix après les conflits et à éliminer les causes des conflits. Les femmes jouent un rôle très important à cet égard.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Éthiopie.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer notre reconnaissance à la présidence russe du Conseil pour avoir convoqué la présente séance. Nous remercions également le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et la représentante de la société civile de leurs exposés.

L'Éthiopie se félicite des progrès réalisés pour intégrer une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les travaux du Conseil de sécurité depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), une résolution pionnière, ainsi que des résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité. La mise en place du cadre normatif sur les femmes et la paix et la sécurité, pour protéger les femmes touchées par les conflits et renforcer leur participation effective à tous les niveaux de la prévention des conflits et des efforts de consolidation et de maintien de la paix, constitue un pas dans la bonne direction.

Néanmoins, nous sommes conscients des lacunes actuelles dans la mise en œuvre de ce dispositif normatif, recensées dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et dans l'étude mondiale sur l'application de la

résolution 1325 (2000). Il faut sans aucun doute faire plus pour promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, nous notons avec une vive préoccupation les risques accrus de violence ou de menaces à la sécurité physique des femmes et leur exposition aux atteintes et au harcèlement sexuels dans les situations de conflit et d'après-conflit.

Nous pensons que l'engagement soutenu du Conseil, sans empiéter sur le mandat d'autres organes des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, est crucial pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, les efforts du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, établi à la suite de l'examen de haut niveau de 2015 et visant à assurer la pleine application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures, continuent d'être très importants. Mais surtout, la prise en compte systématique des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité nécessite la coordination effective et l'engagement constant des parties prenantes compétentes, notamment ONU-Femmes, les représentants spéciaux du Secrétaire général, le Département des opérations de maintien de la paix et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, parmi tant d'autres. Dans cet ordre d'idées, un mécanisme coordonné de présentation de rapports pourrait être envisagé pour suivre l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et mettre en exergue les difficultés en matière de protection, en vue de fournir l'assistance nécessaire aux pays touchés par les conflits.

En tant que grand pays fournisseur de contingents et de personnel de police, l'Éthiopie a œuvré pour accroître la participation des femmes. Nous sommes particulièrement fiers que l'Éthiopie soit l'un des principaux fournisseurs de Casques bleus féminins. Nous continuerons de renforcer la participation de nos femmes dans les composantes militaire, de police et civile.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer notre attachement à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Mikayilli (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la présidence russe du Conseil d'avoir convoqué ce débat public et nous remercions tous les intervenants de leurs contributions précieuses.

Les conséquences des conflits armés et de la violence, ainsi que de l'érosion du respect du droit humanitaire international et du droit international relatif aux droits de l'homme, continuent d'avoir un impact dévastateur sur des millions de femmes et de filles dans le monde entier. Nous nous inquiétons vivement de la crise actuelle des déplacements et de la vaste gamme de violations auxquelles sont confrontées les personnes déplacées. Des mesures de protection efficaces sont nécessaires dans les situations de déplacement. Dans ce contexte, on ne saurait trop souligner l'importance de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la réaction aux flux de réfugiés et de migrants, comme le préconise le Secrétaire général dans son rapport (S/2016/822).

La propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme cause également des souffrances indicibles pour les femmes et les filles. Comme cela avait été souligné pendant le débat public du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle liée aux conflits (voir S/PV.7704), tenu en juin, la violence sexuelle est maintenant aussi utilisée en tant que tactique terroriste. En outre, la restriction des droits des femmes dans des situations de conflit au moyen du détournement de la religion s'est généralisée et constitue une évolution très dangereuse. Il est donc crucial d'intégrer une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en place des stratégies visant à contrer le terrorisme et l'extrémisme violent.

L'accès à l'éducation dans les situations de crise est vital, non seulement pour réduire l'écart entre les sexes dans les taux de scolarisation, mais aussi pour autonomiser les femmes et les filles. Nous jugeons encourageant l'engagement pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1 de l'Assemblée générale) de veiller à ce que tous les enfants reçoivent une instruction dans les mois qui suivent leur arrivée.

Nous condamnons fermement tous les actes de violence contre les femmes et les filles en période de conflit armé. Les parties au conflit doivent respecter leurs obligations en vertu du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme et traduire en justice les auteurs d'infractions pour lutter contre l'impunité et garantir l'application du principe de responsabilité. Dans la même veine, nous appuyons les mesures visant à prévenir et combattre les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous nous félicitons de ce que la résolution historique qu'est la résolution 1325 (2000) a contribué à une prise de conscience accrue du sort tragique des femmes et des filles en temps de conflit armé. On peut souligner, en particulier, l'inclusion de la protection des civils dans les mandats des opérations de maintien de la paix; l'intégration de dispositions relatives aux femmes et la paix et la sécurité dans les accords de paix; la nomination de femmes en tant que médiateurs, représentants spéciaux, envoyés spéciaux et chefs de mission; l'augmentation du nombre de femmes membres du personnel militaire et de police dans les missions de l'Organisation des Nations Unies; la création du poste de Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit; l'adoption de plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité; et l'intégration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les souffrances de millions de femmes et de filles ne pourront pas être soulagées s'il n'est pas mis fin aux conflits armés. C'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés chaque jour en Azerbaïdjan. Comme cela est bien étayé dans les documents de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, l'Arménie a déclenché une guerre et utilisé la force contre l'Azerbaïdjan, occupé près d'un cinquième de son territoire, procédé au nettoyage ethnique et commis d'autres crimes graves pendant le conflit. Des centaines de milliers d'Azerbaïdjanais déplacés par la force restent spoliés de leur droit de rentrer chez eux. Les violations du cessez-le-feu et les attaques contre les villes et villages azerbaïdjanais sont devenues plus fréquentes et plus violentes et ont tué ou blessé de nombreux civils azerbaïdjanais. La dernière attaque de grande envergure des forces armées arméniennes s'est produite en avril et a coûté la vie à plusieurs civils azerbaïdjanais innocents. L'escalade d'avril est un rappel cinglant que le statu quo est dangereux et qu'une nouvelle escalade peut intervenir à n'importe quel moment, avec des conséquences imprévisibles.

Dans ce contexte, nous soutenons pleinement l'appel du Secrétaire général à redoubler d'efforts pour prévenir et régler les conflits, afin de parvenir à un monde plus pacifique.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Mendonça e Moura (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence russe du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui et je remercie les intervenants de leurs exposés.

Le Portugal est encouragé par plusieurs évolutions très positives concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, telles que la mention fréquente de cette question dans les résolutions du Conseil de sécurité et dans les mandats de maintien de la paix qu'il adopte, et le fait que les rapports tenant compte des disparités entre les sexes sont maintenant considérés comme un élément fondamental de la compréhension approfondie de la problématique hommes-femmes dans le contexte des conflits, en plus de la nécessité de déployer des efforts plus importants pour élaborer des réponses appropriées aux niveaux local et international. De nos jours, davantage de femmes participent aux pourparlers de paix, davantage d'accords de paix contiennent des dispositions à l'appui des droits fondamentaux des femmes et davantage de membres du personnel du secteur de la sécurité sont formés pour prévenir la violence sexuelle et sexiste et y réagir.

Toutefois, depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), le contexte de paix et de sécurité et la nature des conflits ont évolué – parfois de façon spectaculaire – et sont caractérisés par des cycles persistants de conflit et de fragilité, des violations quotidiennes des droits de l'homme et du droit humanitaire, la multiplication des crises humanitaires, les déplacements massifs de personnes et de réfugiés, et l'apparition de nouvelles menaces, telle la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme, qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un outil crucial, mais encore sous-utilisé, pour la prévention des conflits et l'élaboration de réponses plus efficaces aux crises complexes actuelles. C'est pour cela qu'il est plus impératif que jamais de pérenniser et de développer les progrès déjà réalisés et de maintenir l'attachement des États Membres, des organisations régionales et de l'ensemble du système des Nations Unies à ces priorités. À cet égard, le Portugal se félicite de la mise en place du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, établi à la suite de l'examen de haut niveau de 2015, qui est une mesure clef de l'application de la résolution 2242 (2015) pour renforcer le suivi et la coordination du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous tenons

également à féliciter l'Espagne d'avoir pris l'initiative de créer un réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et la paix et la sécurité, une instance importante pour le partage des bonnes pratiques à laquelle le Portugal est fier d'être associé.

Le Portugal a toujours soutenu fermement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons adopté notre premier plan d'action national sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) en 2009 et un deuxième en 2014, en vigueur jusqu'en 2018. Nous considérons qu'il est essentiel d'assurer la participation active et significative des femmes et des filles à tous les aspects et à toutes les étapes des processus de prévention des conflits, de règlement des conflits et d'après-conflit. Nous continuerons de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de faire prendre conscience qu'il est important de mettre en place des plans d'action nationaux pour l'application de la résolution 1325 (2000) dans toutes les instances internationales pertinentes dont nous sommes membres, y compris la Communauté des pays de langue portugaise, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'OTAN.

Le Portugal réitère également son engagement à continuer de mener des programmes de formation, destinés au personnel national et aux membres des forces armées et de sécurité déployés dans des missions internationales de maintien de la paix, en matière d'égalité des sexes et la question de la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris la violence sexuelle, la violence sexiste et la traite des personnes.

Je tiens également à souligner le rôle important des organisations de la société civile dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Leur rôle est souvent essentiel pour prévenir et signaler les crimes commis contre des femmes, des jeunes femmes et des filles et appeler l'attention de la communauté internationale sur ces crimes. Il est donc devenu indispensable de travailler en coopération étroite avec les organisations de la société civile afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Enfin, 16 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous devons redoubler d'efforts pour consolider et renforcer la mise en œuvre de ce programme. Le fait de garantir une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes, la participation des femmes et des filles à toutes les étapes des processus de paix, y compris la prévention et le désarmement, la protection dans des situations de déplacement, le maintien de la paix, l'élaboration de politiques et la reconstruction renforce les efforts de protection déployés par les soldats de la paix des Nations Unies, apporte une contribution positive à la réalisation d'une paix durable, accélère le relèvement et le développement économique et facilite la lutte contre l'extrémisme violent.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République démocratique du Congo.

Mme Malenga (République démocratique du Congo) : Je voudrais, avant toutes choses, Monsieur le Président, saluer l'accession de votre pays, la Fédération de Russie, à la présidence du Conseil de sécurité et vous féliciter pour la grande compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil depuis le début de ce mois d'octobre. Je voudrais, également rendre un hommage mérité à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, auquel mon pays est redevable de tant d'efforts remarquables qu'il ne cesse de déployer pour le retour de la paix en République démocratique du Congo. Je remercie par la même occasion la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Zainab Bangura, pour ses engagements mérités dans la lutte contre les violences sexuelles dans mon pays. Je remercie également Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes pour l'appui aux femmes de mon pays. Mes remerciements s'adressent également à la Directrice exécutive de EVE Organization for Women Development (Soudan du Sud) pour son intervention enrichissante.

Enfin, ma délégation souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union africaine.

Mon pays, la République démocratique du Congo, affecté par plusieurs années de conflits armés aux conséquences néfastes, notamment sur les femmes et les enfants, s'est engagé résolument dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité adoptée le 31 octobre 2000. Cette résolution 1325 (2000) est la première du Conseil de sécurité qui insiste sur la lutte contre l'impact de la guerre et fait la promotion de l'apport des femmes au règlement des conflits et aux négociations pour le maintien de la paix et de la sécurité.

C'est depuis 1966, voici 50 ans maintenant, que, pour la première fois, une femme avait été élevée au rang

de Ministre dans mon pays. Ce fut donc le démarrage du processus de libération de la femme congolaise du joug traditionnel en vue de sa participation aux postes de prise de décisions dont le couronnement sera consacré dans la Constitution de 2006 promulguée par le Président de la République et chef de l'État, S. E. M. Joseph Kabila Kabange.

Le présent débat nous offre l'opportunité de rappeler le bilan du chemin parcouru depuis l'adhésion de notre pays à cette résolution. Il s'agit notamment, à titre illustratif, des progrès réalisés tels que la participation de la femme à toutes les négociations de paix au niveau tant national qu'international; l'intégration de la problématique hommes-femmes à tous les niveaux de la vie nationale à travers la promulgation de la loi fixant les modalités d'application du droit de la femme à une représentation équitable et de la parité au sein des institutions; les réformes au sein de la police et de l'armée, instituant des unités spéciales en charge de lutte contre les violences sexuelles; la révision du Code de la famille jadis discriminatoire aux droits de la femme et de la jeune fille et promulgué récemment par le Président de la République; la révision de la Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre en cours avec la participation de tous les acteurs impliqués; l'élaboration et la publication du Plan d'action national adopté par le Gouvernement en octobre 2010, dont le processus de révision est en cours; l'évaluation des activités de mise en œuvre de ce Plan d'action chaque année, le 31 octobre, par l'organisation de journées portes ouvertes commémorant ladite résolution avec la collaboration de la société civile et des partenaires au développement; la mise en place des mécanismes structurels : comité de pilotage national, provincial, local et secrétariat national permanent pour faciliter l'opérationnalité de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans les 26 provinces du pays.

Au regard de tout ce qui précède, la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) est confrontée à des défis majeurs tels que l'analphabétisme, le mariage précoce, l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières. Conscient de ces difficultés, le Gouvernement, par le biais du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant a pris le ferme engagement, avec l'appui des partenaires techniques et financiers du développement, de renforcer la synergie entre toutes les parties prenantes dans l'application effective de la résolution 1325 (2000) et la résolution 2242 (2015) qui renforce l'importance de la femme dans le processus de paix dans nos pays respectifs.

L'enjeu ici consiste à promouvoir les droits de la femme et de la jeune fille et à encourager toutes les initiatives visant à contribuer à la possibilité d'atteindre les résultats escomptés de la résolution 1325 (2000).

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Trinité-et-Tobago.

Mme Beckles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago est heureuse de contribuer au présent débat public à l'occasion du seizième anniversaire de l'adoption du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, un an après l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000). Il convient également de signaler que le présent débat a lieu un après que la communauté internationale a adopté le programme universel de développement durable le plus complet : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le débat d'aujourd'hui nous donne une très bonne occasion de faire le bilan des progrès que nous avons accomplis dans le cadre de nos efforts de mise en œuvre, en particulier s'agissant de l'objectif 5, relatif à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, et de l'objectif 16, visant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, qui font écho à la question à l'examen aujourd'hui. Nous nous sommes après tout engagés à ne laisser personne de côté.

Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de son rapport complet (S/2016/822) sur le sujet, et nous nous faisons l'écho des propos qu'il y tient :

> « Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité constitue un outil essentiel mais sous-utilisé pour prévenir les conflits et concevoir des réponses plus efficaces aux crises complexes d'aujourd'hui. » (S/2016/822, par. 4)

C'est l'occasion, à cet égard, de rappeler que l'importance primordiale de l'Organisation des Nations Unies tient à son action de maintien de la paix et de la sécurité internationales. À mesure que la nature des menaces à la sécurité internationale continue de gagner en complexité, ma délégation postule que l'objectif principal de notre organisation resterait hors d'atteinte si l'on n'intégrait pas pleinement et effectivement les femmes à tous les étages du règlement et de la prévention des conflits et des processus de consolidation de la paix. La Trinité-et-Tobago est fermement attachée à l'objectif de l'égalité des sexes. Pour nous, l'autonomisation des femmes fait partie intégrante du développement national et constitue un pilier fondamental du maintien d'une paix durable.

La Trinité-et-Tobago continue résolument de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000). En 2010, mon pays a été à l'origine de la présentation – et il a été, depuis, l'auteur principal – de la première résolution de l'Assemblée générale intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » (résolution 69/61). Il convient de souligner que l'événement déclenchant de l'adoption de cette résolution sur les femmes et le désarmement, en 2010, est le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Depuis sa présentation, cette résolution a reçu l'appui d'une majorité d'États Membres, et elle est une nouvelle fois à l'examen en Première Commission actuellement. Cette résolution transcende la notion selon laquelle les femmes sont victimes des conflits armés et de la violence armée, pour prendre acte du fait que les femmes sont des parties prenantes autonomes et indispensables des processus décisionnels relatifs à la question du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. La Trinité-et-Tobago se félicite de ce que, dans ses versions actuelle et antérieure, le texte de la résolution sur les femmes et le désarmement tient compte du Traité sur le commerce des armes et de ses dispositions concernant la violence sexiste et la violence à l'encontre des femmes et des filles.

Au niveau national, l'égalité de droits des femmes et des hommes est garantie par la Constitution de la Trinité-et-Tobago. Les femmes ont une égalité de chances de jouer un rôle au niveau décisionnaire en matière de paix et de sécurité. En attestent leur recrutement et leur évolution jusqu'aux fonctions de rang supérieur du secteur de la sécurité à la Trinité-et-Tobago. Au niveau régional, nous avons également collaboré avec le Bureau des affaires de désarmement à des initiatives visant à renforcer le rôle participatif de l'Amérique latine et des Caraïbes dans la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre.

La Trinité-et-Tobago continue d'accueillir un certain nombre d'initiatives organisées en conjonction avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, en vue de donner une formation au personnel des services de sécurité, y compris le personnel féminin, en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Mon pays s'engage à continuer d'œuvrer de concert avec l'ONU en faveur de la promotion et de l'autonomisation des femmes à l'échelle mondiale. C'est ainsi que, en avril, la Trinité-et-Tobago a été élue membre du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Nous avons hâte d'entamer notre mandat en janvier 2017 et de nous associer aux efforts internationaux de promotion de la condition des femmes et des filles partout dans le monde.

La Trinité-et-Tobago saisit cette occasion pour réaffirmer son engagement constant en faveur de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Nduhuura (Ouganda) (*parle en anglais*) : Pour commencer, ma délégation adresse ses vives félicitations à la présidence russe pour la convocation de ce débat public sur le thème très important des femmes et de la paix et la sécurité.

Ma délégation apprécie les efforts déployés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour promouvoir l'intégration systématique des principes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Nous nous félicitons de l'exposé qu'il a présenté ce matin, ainsi que de celui de la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka. Nous prenons également bonne note de l'exposé de Mme Rita Lopidia, Directrice exécutive d'EVE Organization for Women Development (Soudan du Sud).

L'Ouganda s'associe aux autres États Membres pour réitérer les préoccupations que continue d'engendrer, au sein de la communauté internationale, la mise en œuvre effective de la résolution 1325 (2000). Les femmes se heurtent toujours à de nombreux défis mais plus spécifiquement, leur sort devient encore plus accablant durant les conflits et les guerres. Le plus souvent, elles ne sont pas la cause de cette situation mais de simples victimes, et ce sont elles qui paient le plus lourd tribut face aux abus observés durant les conflits. Les femmes et les filles doivent ainsi endurer certains les traitements les plus humiliants qui soient, en étant soumises à des actes dégradants comme le viol ou d'autres formes de violence et d'atteintes sexuelles pendant les conflits. Dans la plupart des cas, l'exploitation, la violence et les atteintes sexuelles sont même utilisées comme des armes de guerre. Les rapports de l'ONU abondent en exemples de ces actes perpétrés dans nombre de situations de conflits et de guerres dans le monde entier, notamment en Afrique. Les conflits et

les guerres ont fait d'innombrables veuves et orphelins, dont les plus vulnérables sont les filles. De même, les femmes continuent d'être marginalisées et écartées de la gestion et du règlement des conflits, des processus de rétablissement, de consolidation et de maintien de la paix, et des opérations d'appui à la paix.

Nous félicitons l'ONU de certaines des mesures résolues prises jusqu'ici pour relever ces défis et pour mettre en œuvre certains aspects de la résolution 1325 (2000). Il reste cependant beaucoup de travail à accomplir. Nous appelons donc à la mise en œuvre complète et effective de la résolution 1325 (2000). Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général, dans son rapport (S/2016/822), prend acte du fait que l'Ouganda est un exemple remarquable de pays ayant montré que les femmes jouent un rôle fondamental en tant qu'agents de changement. Dans les districts où s'applique le programme mis en œuvre à l'échelle locale par le Global Network of Women Peacebuilders, l'Ouganda a adopté des plans d'action locaux qui ont permis une diminution de la violence sexuelle et sexiste.

La question de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix doit être abordée avec sérieux et les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs actes. L'Ouganda est exemplaire à cet égard. Il y a quelque temps, certains membres des Forces de défense populaires de l'Ouganda déployés au sein de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie ont été identifiés à la suite de transgressions commises et ont été dûment jugés devant un tribunal, à la fois dans la zone de la Mission et une fois de retour en Ouganda. Ceux qui ont été reconnus coupables ont été sévèrement punis pour ces actes.

Dans un souci de traitement synthétique de la question de l'équilibre entre les sexes et de l'intégration systématique de la problématique hommes-femmes, l'Ouganda a fait des progrès considérables en matière d'autonomisation des femmes et des filles, non seulement en établissant l'éducation primaire et secondaire pour tous, mais aussi en appliquant désormais la discrimination positive dans les processus d'admission aux établissements d'enseignement supérieur du pays. Cela a grandement contribué à permettre à davantage de femmes d'acquérir l'éducation propre à les doter des compétences et des connaissances nécessaires pour rivaliser avec les hommes dans divers domaines de la vie, à la fois au niveau national et à l'échelle mondiale.

En matière de politique et de gouvernance, davantage de femmes ont pu être élues au Parlement national et dans d'autres organes législatifs grâce à la politique délibérée de discrimination positive menée par le Gouvernement, qui consiste à réserver certains postes exclusivement aux femmes, en plus de leur donner la possibilité de se mesurer aux hommes pour d'autres postes. Par ailleurs, davantage de femmes ont été nommées au sein du cabinet du Gouvernement national. Le Gouvernement ougandais est résolu à continuer d'étudier d'autres possibilités d'appliquer effectivement la résolution 1325 (2000). Nous invitons l'ONU à faire participer davantage de femmes à la diplomatie préventive, aux négociations et à la médiation pour promouvoir une représentation équilibrée des sexes dans ces domaines.

Enfin et surtout, il faut appliquer une budgétisation sensible à la problématique hommes-femmes, qui prend en compte les besoins particuliers des femmes dans le contexte des opérations de maintien de la paix et des opérations d'appui. En œuvrant de concert par le truchement et au sein du système des Nations Unies, nous devons continuer à promouvoir la participation effective et égale des femmes à tous les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lituanie.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais faire les observations supplémentaires suivantes.

Premièrement, les réseaux de femmes jouent un rôle important en matière d'alerte rapide et de prévention. Je pense notamment aux centres de crise tenus par des femmes – une initiative qui, selon l'Union africaine, fait partie de bonnes pratiques en matière de prévention des conflits –; à l'initiative de l'Union africaine d'établir un fichier de médiatrices; et à la création du Réseau des médiatrices de paix des pays nordiques. Ces bonnes pratiques doivent être reproduites et encouragées. Nous appelons les Nations Unies à envisager d'établir un fichier de médiatrices en vue de promouvoir des processus de prévention et de médiation sans exclusive et multivoies, et nous prions les pays de soumettre davantage de candidatures de médiatrices en vue de leur inclusion dans les fichiers tenus par les Nations Unies.

Deuxièmement, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les effets de la

violence armée en période de conflit. Elles sont tuées, dépouillées de leurs biens, violées, victimes de la traite et contraintes à se prostituer sous la menace des armes. Les femmes sont également les principales victimes de la violence armée en leur qualité de chefs de famille et de dispensatrice de soins. Les ex-combattants et les anciens enfants soldats de sexe féminin ont des besoins différents de ceux de leurs homologues masculins.

Le Traité sur le commerce des armes a eu une incidence importante en mettant l'accent sur la problématique hommes-femmes en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Tel qu'indiqué dans la résolution 2220 (2015), ma délégation appelle au renforcement de la problématique hommes-femmes dans les efforts visant à lutter contre le problème des armes légères et de petit calibre. Garantir la participation pleine et effective des femmes dans les efforts visant à combattre et à éliminer le transfert illicite et le détournement des armes légères et de petit calibre doit rester une priorité. Les lignes directrices de l'OTAN et du Conseil de partenariat euro-atlantique sur l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, relatives aux armes légères et de petit calibre et la lutte antimines, constituent un bon exemple à cet égard. Nous appuyons également l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les approches tenant compte de la problématique hommes-femmes soient privilégiées dans les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et dans la réforme du secteur de la sécurité, en intégrant davantage les paramètres du genre dans ces processus.

Troisièmement, même si les violations des droits de l'homme ciblant les femmes figurent de plus en plus dans les régimes de sanctions, seuls cinq de ces régimes mentionnent spécifiquement les actes impliquant des violences sexuelles à l'égard des femmes ou des violations de leurs droits fondamentaux en tant que critères de désignation, selon le rapport du Secrétaire général (S/2016/822). Nous insistons sur la nécessité de renforcer les compétences requises en matière de problématique hommes-femmes au sein des groupes d'experts concernés; de renforcer la coopération entre les régimes de sanctions et le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit; et d'inclure les crimes sexuels et sexistes et les attaques visant spécifiquement les femmes parmi les critères de désignation des régimes de sanctions, dans les situations où de tels actes sont fréquemment perpétrés.

Quatrièmement, la communication peut être un outil très utile pour promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La manière dont les femmes sont représentées dans les médias peut avoir un effet profond sur les attitudes sociales, les perceptions des rôles des hommes et des femmes et une lutte efficace contre les stéréotypes qui entravent et limitent le rôle et les perspectives des femmes dans tous les domaines.

Toutefois, selon le *Projet mondial de monitorage des médias*, édition de 2015, tous médias confondus, les femmes n'étaient le point focal des nouvelles que dans 10 % des reportages, et sont souvent présentées comme victimes. Seuls 4 % des reportages contestent clairement les stéréotypes sexuels. Tous les opérations et programmes menés par les Nations Unies doivent s'attacher à améliorer les chances que les histoires concernant les femmes soient présentées sous leur perspective en tant que protagonistes des médias et responsables des médias, en améliorant l'éducation et l'accès à l'information, aux médias, aux services d'alphabétisation et aux compétences sociales, organisationnelles et de communication. Entre autres choses, cela nous permettrait de mieux lutter contre des inhibitions contraignantes, d'inspirer aux femmes du courage, d'affirmer le droit des femmes à prendre les devants et de présenter des exemples réels qui peuvent servir de source d'inspiration pour d'autres femmes et filles qui ont encore du mal à faire valoir leurs droits et à faire reconnaître leur dignité humaine.

Les femmes journalistes peuvent faire mieux comprendre la situation des femmes dans les zones de conflit, car elles peuvent avoir accès aux femmes alors que leurs homologues masculins n'y sont pas autorisés dans certaines cas en raison des restrictions et des normes sociales en vigueur. Les femmes journalistes font également plus de reportages centrés sur les femmes que leurs homologues masculins. Dans ce sens, elles jouent un rôle important d'intermédiaire en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Mais souvent, les femmes journalistes sont elles-mêmes exposées à des risques graves dans le cadre de leurs efforts pour faire des reportages sur des histoires de conflit et de transformation. Il est choquant de noter que 70 % des femmes journalistes qui sont tuées dans le monde sont assassinées. Outre les attaques physiques, l'intimidation, le harcèlement et le viol, elles sont souvent victimes de trolls agressifs et d'attaques a caractère sexuel en ligne. La résolution 2222 (2015), adoptée sous la présidence lituanienne en mai 2015, met en exergue

les risques particuliers auxquels les femmes journalistes sont exposées. Ces risques doivent être dûment pris en compte, notamment en mettant davantage l'accent sur la lutte contre l'impunité.

Enfin, je tiens à réitérer l'engagement ferme de la Lituanie à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en adoptant des mesures concrètes. Nous sommes en train d'élaborer un nouveau plan d'action national concernant la résolution 1325 (2000) et de renforcer notre coopération dans ce domaine avec nos voisins du Partenariat oriental, y compris l'Ukraine. La guerre menée dans l'est de ce pays avec le soutien de la Russie a porté gravement atteinte à la sécurité physique et aux droits fondamentaux des femmes touchées. La Lituanie prend des mesures pour accroître la participation des femmes aux opérations de paix dans les domaines civil et militaire. L'an dernier, les femmes représentaient un tiers de notre personnel déployé dans des missions civiles à l'étranger.

En tant que membre fondateur du Réseau des centres de coordination nationaux qui traitent des questions se rapportant aux femmes et à la paix et à la sécurité, la Lituanie continuera à participer activement à ses travaux, ainsi qu'aux travaux relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans son ensemble.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter la Fédération de Russie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous remercions la présidence russe d'avoir organisé ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Cambodge s'associe à la déclaration qui a été prononcée ce matin par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Au XXIe siècle, il est plus évident que jamais que les femmes jouent un rôle essentiel dans nos efforts mondiaux de prévention et de règlement des conflits, dans les négociations de paix, dans la consolidation de la paix et dans les interventions humanitaires, tel qu'énoncé dans la résolution 1325 (2000) et étayé par les rapports du Secrétaire général et d'autres résolutions de l'ONU.

Les femmes font partie intégrante de la société mondiale et ne doivent donc plus être tenues à l'écart. Nous constatons actuellement que la définition de la paix évolue. La paix ne signifie pas seulement l'absence de guerre, mais elle peut également être pérennisée au moyen d'un processus politique plus inclusif reposant sur la justice, la réconciliation et la promotion des droits de l'homme. À cet égard, il convient de se référer à l'analyse et aux recommandations qui ont été faites dans le cadre de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000).

Les femmes représentent un maillon fort de la chaîne de l'humanité, qui s'occupent des membres les plus vulnérables de la société. Grâce à leur persévérance et à leur bonté, le rôle des femmes ne se limite pas à la maison. En effet, elles jouent un rôle important dans les processus de consolidation de la paix. Il est regrettable que ces derniers temps, les femmes et les filles soient prises pour cible dans de nombreuses zones de conflit. Moins les femmes participeront, moins nous aurons des chances de pérenniser la paix. Par conséquent, il est impératif que l'ONU se penche sur tous les aspects de la consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne les principaux acteurs féminins. Ces critères sont de la plus haute importance et leur respect est une condition préalable à la mise en œuvre de notre programme commun pour les femmes et la paix et la sécurité.

Dans le document de réflexion établi par la présidence (S/2016/871, annexe), on demande aux États Membres et aux entités compétentes de faire part de leur expérience et de donner des informations concernant la mise en œuvre des engagements pris à la suite de l'examen de haut niveau effectué en 2015 et de l'étude mondiale. Dans ce contexte, je voudrais mettre en exergue les points suivants à titre national.

Les États Membres qui comptent au sein de leur population des femmes victimes de la violence doivent pouvoir prétendre à un appui pour répondre à leurs besoins essentiels afin que ces femmes et les enfants qui sont à leur charge puissent être réintégrés dans la société, en tenant compte de la nécessité d'accroître les investissements en faveur des besoins éducatifs des filles et des femmes. Il faut mettre à la disposition des femmes victimes de violence des services de santé physique, mentale et psychologique pour qu'elles puissent retrouver leur dignité et établir une mémoire collective.

Étant donné que nous sommes conscients que les femmes constituent l'épine dorsale de nos pays, il importe d'établir et de renforcer des normes internationales visant à garantir aux femmes l'égalité

des droits en vue d'encourager leur pleine participation dans tous les domaines d'activité, y compris les activités politiques, économiques, sociaux et culturels, grâce à l'intégration par les États Membres des instruments juridiques internationaux dans leur législation.

Pour renforcer l'action que nous menons pour mettre fin à la discrimination sexiste, des instruments juridiques nationaux et régionaux plus solides doivent être renforcés afin de nommer les femmes à un plus grand nombre de postes de haute responsabilité. L'autonomisation et la protection sont non seulement dans l'intérêt des femmes elles-mêmes, mais aussi pour le bien commun. C'est pourquoi le Cambodge a augmenté le nombre de femmes occupant des postes d'influence, en particulier dans la fonction publique et les institutions de l'État, faisant passer de 20 à 50 % en 2016 le pourcentage de femmes à ces postes. Le Cambodge s'est aussi employé à accroître le nombre de ses recrues femmes, parce que nous reconnaissons que leurs compétences professionnelles et leurs talents peuvent être utiles aux processus de paix dans le monde, et nous sommes en train de renforcer leur participation – plaidant ainsi pour une participation égale – dans les forums internationaux. De 2006 à ce jour, nous avons déployé 142 femmes – sur 3800 Casques bleus cambodgiens – dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Lee Cambodge est fermement déterminé à renforcer la dynamique en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la concrétisation de leurs droits. Nous continuons à cet égard de coopérer étroitement avec les ministères compétents en la matière, les organisations de la société civile et le secteur privé, ainsi qu'avec nos partenaires de développement.

La séance est levée à 18 h 30.